

The Project Gutenberg eBook of L'Instruction Théorique du Soldat par lui-même (1914), by Félix Chapuis

This ebook is for the use of anyone anywhere in the United States and most other parts of the world at no cost and with almost no restrictions whatsoever. You may copy it, give it away or re-use it under the terms of the Project Gutenberg License included with this ebook or online at www.gutenberg.org. If you are not located in the United States, you'll have to check the laws of the country where you are located before using this eBook.

Title: L'Instruction Théorique du Soldat par lui-même (1914)

Author: Félix Chapuis

Release date: June 2, 2012 [EBook #39884]

Language: French

Credits: Produced by Laurent Vogel, Christine P. Travers and the Online Distributed Proofreading Team at <http://www.pgdp.net>

*** START OF THE PROJECT GUTENBERG EBOOK L'INSTRUCTION THÉORIQUE DU SOLDAT PAR LUI-MÊME (1914) ***

Éducation morale et instruction professionnelle

**L'INSTRUCTION THÉORIQUE
DU SOLDAT
PAR LUI-MÊME**

PAR LE COMMANDANT
F. CHAPUIS ❄️ 🇫🇷

22^e édition

*Soldat, ce livre
est écrit pour toi!*



LIBRAIRIE MILITAIRE BERGER-LEVRAULT
Éditeurs de l'*Annuaire officiel de l'Armée*

PARIS
RUE DES BEAUX-ARTS, 5-7

NANCY
RUE DES GLACIS, 18

1913-1914

Nom du soldat:

N° matricule: N° du fusil:

GÉNÉRAUX:

M. commandant le^e corps d'armée.

M. commandant la^e division.

M. commandant la^e brigade.

LE RÉGIMENT:

Colonel: M.

Lieutenant-colonel: M.

Chef du bataillon: M.

.

LA COMPAGNIE:

Capitaine: M.

Lieutenant: M.

Sous-lieutenant: M.

Adjudant-chef: M.

. Adjudant.

. Sergent.

. Sergent-major.

. Caporal.

. Sergent-fourrier.

Composition du régiment: bataillons.

Les garnisons ci-après sont occupées:

. par

. par



QUAND-MÊME

Note importante du Service intérieur

Le chef de corps interdit à la caserne toute propagande et toute introduction d'écrits, journaux ou publications pouvant nuire à la discipline ou pousser les militaires à l'abandon de leurs devoirs (Art. 5 du décret du Service intérieur).

AVANT-PROPOS

Ce petit livre est écrit pour le soldat, qui ne doit jamais oublier les devoirs de dignité et de tenue que sa situation lui impose.

L'auteur a eu pour but de condenser en quelques pages, dans un style concis, tout ce que le soldat *doit savoir*. Celui-ci y trouvera ses devoirs et la conduite à tenir dans presque tous les cas où il peut se trouver.

Le soldat en étudiera successivement les divers chapitres, *comme l'écolier étudie sa leçon de chaque jour*; l'instructeur donnera des explications et fera les démonstrations nécessaires: alors le soldat pourra répondre et agir, il saura ce qu'il doit savoir et son âme sera pénétrée des sentiments du devoir militaire que tout citoyen doit à sa Patrie, puis il se rappellera toujours que son seul but est d'être victorieux si une guerre vient à se déclarer.

Le nombre des séances de théorie sera diminué.

Il est bien entendu que les *instructeurs ne devront pas exiger le mot à mot* de ce questionnaire. Le soldat doit comprendre et ne pas chercher à réciter un texte; lorsqu'on l'interrogera, il s'exprimera à sa façon habituelle, en s'inspirant du sens de ce qu'il aura étudié et bien compris.

La lecture des divers chapitres, plusieurs fois répétée par le soldat, ensuite quelques explications et des exemples donnés par un *gradé désigné pour cela*, voilà le seul moyen de donner d'une façon complète et parfaite l'instruction théorique qui ne s'oubliera plus.

Les quelques illustrations que le soldat trouvera dans cet ouvrage lui faciliteront son travail, tout en lui rendant plus agréable la lecture de son livre, qui est établi conformément au *Programme d'ensemble de l'instruction à donner aux troupes d'infanterie*.

Observation importante.

Les règlements militaires ont une tendance générale à se condenser et à diminuer le nombre de leurs pages. Ils laissent beaucoup à l'initiative et au bon sens des chefs, comptant sur l'expérience qu'ils ont des choses militaires.

Mais le soldat actuel, aujourd'hui, n'a point le temps d'attendre que l'expérience lui permette de se diriger de lui-même dans tous les petits détails de la vie militaire. Il faut que, du jour au lendemain, il fasse tout le service, et que, deux ou trois mois après son arrivée, *il soit mobilisable*, c'est-à-dire apte à *entrer en campagne* dans de bonnes conditions.

Ce livre vient à lui pour l'aider dans cette besogne, il y apprendra rapidement tout ce que l'expérience aurait mis plusieurs années à lui enseigner.

En outre, il ne faut point oublier que le service militaire se fait avec d'autant *plus de facilité et de plaisir que le soldat sait mieux ce qu'il a à faire*.

SOMMAIRE GÉNÉRAL DE CE VOLUME

- 1^o Éducation morale du soldat;
 - 2^o Éducation générale du soldat pour le temps de paix;
 - 3^o Devoirs et connaissances nécessaires en campagne;
 - 4^o Devoirs du soldat libéré du service actif (Réserve et territoriale).
-

TABLE

de l'«*Instruction théorique du Soldat*» traitée dans ce volume et prescrite par les bases de l'Instruction de l'infanterie (Instr. min. 4 juin 1910, modifiée le 2 septembre 1912).

- Les forces morales (*Règlement de manœuvres*, art. 242 à 246), p. [10](#).
La Patrie, p. [11](#).
Le Drapeau, p. [12](#).
- * ÉDUCATION MORALE, p. [10](#)
Batailles inscrites, p. [13](#).
Honneurs qui lui sont dus, p. [13](#).
Principes de discipline et de solidarité, p. [13](#).
Rôle de l'armée dans la nation, p. [16](#).
Historique du corps, p. [15](#).
- Notions très succinctes sur le service de sûreté en marche et en station, p. [100](#).
Police pendant les marches, p. [104](#).
Service aux avant-postes, p. [106](#).
- * SERVICE EN CAMPAGNE, p. [100](#).
Installation au cantonnement et au bivouac, p. [120](#).
Alimentation en campagne, p. [123](#).
Devoir des soldats au combat, p. [126](#).
Liaison par signaux Morse, p. [130](#).
- Marques extérieures de respect, p. [26](#).
Honneurs, p. [63](#).
Récompenses, p. [30](#).
Certificat de bonne conduite, p. [30](#).
Permissions, p. [31](#).
Punitions, p. [35](#).
Réclamations, p. [37](#).
Maintien au corps par mesure de discipline, p. [35](#).
Service du soldat à la caserne, p. [38](#).
Dans les places, p. [58](#).
En route, p. [55](#).
- SERVICE INTÉRIEUR ET SERVICE DE PLACE, p. [26](#).
En cas de troubles, p. [63](#).
Service de planton, p. [63](#).
Main-forte due à l'autorité, p. [63](#).
Devoirs en voyage.—Dans les gares, p. [34](#).
Alimentation en temps de paix, p. [48](#).
Ordinaires, p. [48](#).
Distributions, p. [50](#).
Hygiène de la viande, p. [51](#).
Solde et prestations en nature, p. [49](#).
Tabac, p. [52](#).
Franchise postale, p. [43](#).
Remise des lettres et de l'argent, p. [42](#).
- Soins de propreté corporelle, p. [53](#).
Tenue des chambres, p. [54](#).
Boissons: eau filtrée ou stérilisée, p. [55](#).
Recommandations spéciales pour les marches et manœuvres de jour et de nuit, p. [55](#).
Vie au bivouac, p. [55](#).
Maladies contagieuses, p. [56](#).
Alcoolisme, syphilis, tuberculose, p. [57](#).
Paquet individuel de pansement, p. [57](#).
- * HYGIÈNE MILITAIRE, p. [53](#).
- des effets d'habillement, d'équipement et des armes, p. [81](#).
Arrimage des effets, p. [82](#).
Paquetage du sac, p. [89](#).
Tenue de campagne, p. [89](#).
Port de l'équipement (pratique), p. [87](#).
- NOMENCLATURE ET ENTRETIEN, p. [77](#).
- * LIVRET INDIVIDUEL.—CODE DE JUSTICE MILITAIRE (Voir Livret individuel) (Consulter le livret), p. [44](#).
Forme de lettres, p. [45](#).

* CORRESPONDANCE MILITAIRE, p. [42](#).
Demandes de renseignements, de prolongation d'absence, d'ajournement, de changement de série, de devancement d'appel, de dispense de périodes d'instruction, p. [158](#).
Cas de maladie, de réforme, p. [153](#).
Demandes d'allocations journalières pour soutien de famille, p. [156](#).

* ACCIDENTS SURVENUS DANS LE SERVICE.—Droits qu'ils créent, p. [46](#).

Obligations militaires, p. [152](#).
Obligations des hommes des réserves, p. [152](#).
Changements de domicile, de résidence; déplacements pour voyager, p. [152](#).
* LOI DE RECRUTEMENT, p. [149](#).
Fascicule de mobilisation annexé au livret individuel, p. [159](#).
Avantages assurés aux engagés, rengagés et commissionnés, p. [165](#).
Sociétés de préparation militaire S. A. G., p. [160](#).

NOTA.—Les matières précédées d'un astérisque (*) sont les seules qui doivent faire l'objet d'une **révision rapide** par les réservistes et les territoriaux lors de leurs convocations.

L'INSTRUCTION THÉORIQUE DU SOLDAT PAR LUI-MÊME

1^o ÉDUCATION MORALE DU SOLDAT

CHAPITRE I

I—Les forces morales.

1. La préparation à la guerre doit être le but unique de l'instruction des troupes qui, en tout temps, doivent être en état de remplir leur *mission de guerre*.

L'instruction professionnelle doit être soutenue par des sentiments moraux assez puissants pour que toute troupe soit apte à accomplir les tâches les plus rudes, à s'imposer toutes les énergies, à accepter tous les sacrifices et à triompher des plus grandes difficultés.

Les forces morales constituent les facteurs les plus puissants du succès; elles vivifient l'emploi des moyens matériels, dominent toutes les décisions du chef et président à tous les actes de la troupe.

L'*Honneur*, le *Patriotisme*, inspirent les plus nobles dévouements; l'*esprit de sacrifice* et, la *volonté de vaincre* assurent le succès; la *discipline* et la *solidarité* garantissent l'action du commandement et la convergence des efforts.

Au combat, le *soldat* fait appel aux plus nobles inspirations de son cœur, à son énergie et à son instruction militaire. Confiant en ses chefs, il doit, dans toutes les circonstances, obéir comme eux aux sentiments d'honneur, de discipline et d'abnégation.

C'est la valeur des troupes qui décide des affaires en dernier ressort: quel que soit leur nombre, quelle que soit l'habileté des combinaisons du chef, il faut, sur certains points, résister jusqu'au bout et se faire tuer sur place plutôt que d'abandonner le drapeau; sur d'autres, marcher coûte que coûte à l'ennemi et le chasser de sa position.



L'armée surveille la frontière.—Elle la défendra!

II—La Patrie.

2. Qu'est-ce que la Patrie?

La Patrie, c'est la France, c'est la nation française.

La Patrie, c'est la commune mère de tous les Français; c'est l'ensemble de nos lois, de nos institutions, de nos habitudes, de nos richesses; c'est notre sol, ses villes, ses monuments, ses cimetières; c'est notre belle histoire, nos ancêtres, nos héros, nos gloires, nos douleurs; c'est notre commerce, nos aspirations; c'est notre honneur.

Le *patriotisme*, c'est l'amour de la Patrie.

3. Que doit l'armée à la Patrie?

L'armée est faite pour la Patrie; elle a pour mission de la protéger et de la défendre.

À la Patrie donc tout ce que nous avons et tout ce que nous pouvons!

L'honneur est la ligne de conduite de l'armée.

4. Quelle est la devise de l'armée française?

Sa devise est: «Honneur et Patrie».

5. Qu'est-ce que l'honneur?

C'est un sentiment qui n'admet en toutes actions que le bien, la justice, la loyauté et le désintéressement.

6. Qu'est-ce, en particulier, que l'honneur militaire?

C'est l'accomplissement parfait de tous nos devoirs de soldat, c'est la bravoure devant l'ennemi, c'est le sentiment qui, dans le combat, nous fait porter secours aux camarades en danger; c'est enfin le culte de la loyauté et des sentiments généreux.

III—Le Drapeau.

7. Que représente le drapeau national?

Le drapeau est l'emblème de la Patrie: partout où il flotte, là est la Patrie.

8. Que représente spécialement le drapeau du régiment?

Le drapeau du régiment est non seulement l'emblème de la Patrie, mais encore il est le monument qui rappelle et honore la mémoire de tous ceux qui ont servi dans ce même régiment et, en particulier, de ceux qui ont bravement versé leur sang pour la France. Il rappelle nos combats et nos gloires.

9. Quels sentiments éprouve-t-on à la vue du drapeau?

Le drapeau ranime le patriotisme, car il est la Nation présente au milieu des soldats; il leur rappelle l'ordre absolu de fournir le devoir imposé. À sa vue, on fait intérieurement le serment de le suivre partout, de le défendre et de mourir, s'il le faut, pour la gloire du pays et pour la conservation de son intégrité.

Dans le combat, le soldat doit toujours se rallier au drapeau et il doit le défendre partout et toujours, même au péril de sa vie.

10. Quel honneur rend-on au drapeau?

On salue le drapeau; les sentinelles, les postes et les troupes lui rendent les honneurs avec les armes, les tambours et les clairons battent et sonnent aux champs, les trompettes sonnent la marche.

11. À quoi peut-on comparer le drapeau?

Rien de matériel ne peut en donner une idée. Le drapeau, c'est l'idéal du sentiment qui exalte la noblesse et la valeur de la France; quand il flotte haut et fier, la France est grande; quand il baisse son pavillon, la France chancelle; quand il est voilé, la France est en deuil.

12. Quelles sont les batailles inscrites au drapeau du régiment?

Les batailles inscrites au drapeau du régiment sont:

(Les lire sur le verso de la couverture où le sergent-major les a inscrites.)

IV—La Discipline—Les Ordres—L'Esprit de corps—La Camaraderie.

13. Qu'est-ce que la discipline?

La discipline est la soumission entière à tous les règlements militaires et l'obéissance complète à tous les chefs. Ce n'est pas un asservissement, mais un devoir d'homme libre vis-à-vis de l'institution nationale de l'armée qui nous est imposée par la force des choses du monde.

14. Comment les soldats d'un pays libre et civilisé doivent-ils comprendre la discipline?

Chaque homme doit se persuader lui-même et posséder intimement la conviction réelle que la discipline est une chose nécessaire et obligatoire. Il doit s'efforcer d'acquérir la vertu de s'y soumettre de lui-même spontanément, sans l'intervention d'aucune contrainte.

15. Une armée peut-elle exister sans discipline?

Non, sans discipline il n'y a pas d'armées possibles, elles ne seraient que des bandes dangereuses, incapables d'arriver à un résultat ou d'obtenir le moindre succès.

16. Est-ce dans l'armée seule que la discipline est nécessaire?

Dans la famille, dans les sociétés et dans toutes les entreprises civiles, l'exécution exacte des décisions du chef est nécessaire aussi, mais dans l'armée le sentiment de la discipline doit être plus absolu que partout ailleurs.

17. Y a-t-il une différence entre la discipline et les punitions?

Oui, discipline et punitions sont deux choses différentes. Un soldat est discipliné lorsqu'il possède le sentiment intime de l'obéissance et de la soumission, et que, par pur devoir, il le met partout en pratique.

Les punitions ne sont faites que pour la répression des incorrigibles, de ceux qui se dérobent au devoir et de ceux qui ne veulent pas se plier aux exigences de la discipline.

18. Comment doit-on obéir?

On doit obéir immédiatement, sans hésitation ni murmures.

19. À qui doit-on obéir?

Le militaire doit l'obéissance à tous les gradés qui lui sont supérieurs en grade.

C'est le supérieur qui est responsable de l'ordre qu'il donne.

20. En vertu de quels principes les ordres sont-ils donnés?

Le supérieur ne commande qu'en vertu de l'obéissance qu'il doit lui-même à ses supérieurs, aux lois et aux règlements militaires.

21. Qui doit obéir dans l'armée?

Dans l'armée, tout le monde obéit, les soldats, les officiers, les généraux.

Chacun agit selon la volonté du chef de l'armée et selon les prescriptions des règlements.

22. Comment le soldat doit-il exécuter les ordres?

Le soldat doit exécuter les ordres reçus avec bonne volonté, avec goût et intelligence, et pour le bien du service.

23. Si, dans certaines circonstances, le soldat se trouve sans ordres, que doit-il faire?

Le soldat, comme tout gradé, qui, dans certaines circonstances, se trouve sans ordres, doit cependant agir de lui-même. Il applique son intelligence et son bon sens à la situation actuelle et il s'inspire de la façon de faire et des intentions de ses chefs.

24. La solidarité est-elle bien utile au régiment?

La solidarité est une vertu qui trouve tout particulièrement à s'exercer entre les soldats.

Au régiment on vit de la même vie, on travaille pour le même but, on court les mêmes dangers, aussi a-t-on besoin de s'entraider, de vivre en coopération constante, et de faire bénéficier les camarades de son instruction, de ses talents et des diverses connaissances que l'on peut avoir.

25. Qu'est-ce que l'esprit de corps?^[1]

L'esprit de corps provient de la camaraderie et de l'amour du régiment; c'est le sentiment bien naturel, qui fait rechercher l'honneur et tout le bien possible pour le corps dont on fait partie.

26. Comment le soldat peut-il coopérer à l'esprit de corps?

Pour cela, le soldat doit respecter son uniforme et le numéro de son régiment, faire tout ce qui est en son pouvoir pour le mettre en relief et pour en donner une haute idée par sa belle tenue, par son attitude, par son courage et par une conduite régulière et honnête.

Le bon soldat cherche partout à prouver que son régiment est meilleur qu'aucun autre.

27. Que produit l'esprit de corps?

L'esprit de corps excite à accomplir, pour l'honneur du régiment, des actions de valeur, de dévouement et d'audace; il anime les courages, et dans les moments difficiles, il fait donner de bon cœur un suprême effort.

Dans un régiment où existe l'esprit de corps, on ne reste pas en arrière, on va de l'avant, on a du cœur, on marche droit au but, on attaque franchement l'ennemi!

28. Qu'est-ce que la camaraderie du champ de bataille?

C'est le sentiment sublime qui fait secourir et protéger les camarades engagés dans le combat.

Si les camarades sont en mauvaise posture devant l'ennemi, il s'agit de les aider, de les dégager et de protéger leur retraite.

À moins d'ordres contraires, toujours il faut marcher au canon et à la fusillade.

V—Rôle de l'armée dans la nation Le service militaire—Les supérieurs.

29. Comment le service militaire se rattache-t-il aux devoirs du citoyen dans la nation?

Le service militaire n'est que l'une des formes du devoir du citoyen, c'est celui qu'il doit à la Patrie pendant qu'il est soldat dans les rangs de l'armée nationale.

Le devoir militaire du citoyen est un devoir obligatoire qui est nettement formulé par la loi et par la discipline, qui le garantissent dans son exécution par des sanctions nécessaires.

30. Quel est le rôle de l'armée?

L'armée est la sauvegarde de la Patrie. Par sa force, l'armée oblige l'étranger au respect de la France et de ses institutions et elle permet au commerce national, aux sciences, aux arts, de se développer sans avoir à craindre à tout propos l'envahissement d'un ennemi.

À l'intérieur, elle assure l'ordre, le respect du gouvernement et de l'autorité, puis l'obéissance aux lois.

Elle maintient la paix, tout en préparant toujours la guerre. Le jour où elle aura à combattre l'ennemi, elle honorera la France en remportant des succès, en faisant courageusement le sacrifice de son sang.

Le dévouement de tous les membres de l'armée est un devoir civique envers la Nation.



L'ennemi de la France a comme but, non seulement de prendre une partie de notre territoire pour s'agrandir, mais aussi de s'emparer de nos biens, de nos intérêts matériels et des possessions et richesses de nos familles.

L'armée de la France, avec ses soldats, est faite pour lutter contre cet ennemi, le jour de la guerre, et pour maintenir en place les intérêts matériels et les biens de chaque Français.

31. Comment doit-on considérer le service militaire?

Poussé par les nécessités du moment et par la situation des peuples de l'Europe, le Pays fait sa loi sur le service militaire. Il tient compte autant que possible des intérêts des hommes de la Nation.

Le temps fixé pour le temps de service doit donc être accepté volontiers par tous les Français. C'est un impôt variable suivant le temps et les circonstances, mais qui est absolument nécessaire puisque notre Gouvernement et le Parlement l'ont accepté et décidé dans l'intérêt des progrès de la Patrie dans le monde.

Or, tout propos qui serait contre le principe du service militaire fixé serait une grave insulte à la discipline et au devoir.

Le devoir du soldat est donc sacré!

32. Quelle est la durée du service militaire?

Chaque Français est soumis au service militaire pendant 28 années.

Le service militaire prescrit par la loi est l'impôt le plus sacré de tous, c'est l'impôt du sang.

33. Comment se décomposent ces 28 années?

3 ans dans l'armée active, 11 ans dans la réserve de l'armée active, 7 ans dans l'armée territoriale et 7 ans dans la réserve de l'armée territoriale.

34. À partir de quelle date compte le service militaire?

Le service militaire compte du 1^{er} octobre de l'année du conseil de révision.

Pour les engagés volontaires, du jour de leur engagement.

La loi sur le recrutement est du 21 mars 1905 modifiée le 7 août 1913.

Les militaires des classes 1911 et 1912 ne feront que 2 années de service actif; mais leur service total aura une durée de 28 années, dont 7 ans dans la territoriale et 7 ans dans la réserve de la territoriale (Loi du 7 août 1913).

La loi de 3 ans de service ne s'applique qu'à partir de la classe 1913.

35. Quels sont les principes sur lesquels repose l'armée.

Les principes sur lesquels repose l'armée nationale sont:

- 1^o Le patriotisme et le dévouement;
- 2^o La discipline, la subordination et le devoir;
- 3^o L'obéissance et le respect;
- 4^o L'instruction militaire.

36. Qu'est-ce que l'on apprend au régiment?

1^o Au régiment, on acquiert l'instruction militaire qui doit faire du jeune homme un soldat instruit, brave, robuste, sachant combattre avec intelligence et avec ardeur;

2^o On y exalte les idées de fidélité, de dévouement et de sacrifice pour le pays, on y apprend l'honneur, l'amour du devoir et la haine de celui qui chercherait à porter atteinte à notre sol, à nos mœurs, à notre liberté nationale;

3^o On se prépare par la discipline et par les nobles sentiments de l'armée à devenir de bons citoyens ayant le respect de l'autorité et la conscience de leurs devoirs.

37. Comment le soldat doit-il considérer ses supérieurs?

Le soldat doit considérer ses supérieurs comme des chefs et des amis; il doit leur obéir et se dévouer pour eux, car eux aussi se dévoueront pour lui. Les officiers et les soldats sont solidairement liés dans l'accomplissement d'une mission unique et de devoirs envers le pays,

aussi collaborent-ils en commun, selon les degrés de la hiérarchie, à un même devoir national.

Soldat! tes supérieurs cherchent à bien te connaître pour te guider, te soutenir et pour obtenir de toi tout ce que tu peux donner pour le bien du service et pour la défense de la Patrie.

Tes officiers se sont voués à la Patrie, à l'éducation militaire de toute la jeunesse française pour la mettre à même de remplir son devoir civique de guerre; ils sont toujours prêts au sacrifice de leur vie pour la cause commune. Ce sont eux qui te conduiront à l'ennemi le jour où notre sol sera menacé.

Tels sont les titres qui leur donnent droit à l'obéissance, au respect et au dévouement des soldats.

L'autorité de l'officier est incontestable, elle est une des plus légitimes. C'est lui qui crée l'armée, qui l'organise et c'est sa valeur intellectuelle et morale qui fait la force de cette armée.

Mérite l'estime de ton chef, aie confiance en lui, regarde-le bien en face, avec ce regard qui exprime la force, l'énergie et la loyale amitié.

38. Quelles doivent être les relations du soldat avec ses officiers?

Le soldat doit agir franchement avec ses officiers, se laisser guider par eux, leur accorder toute sa confiance et les respecter, puisqu'ils sont les foyers de vie de l'armée, qui est faite pour la défense de l'honneur et de l'intégrité de la France.

39. Qui s'occupe des intérêts personnels et matériels du soldat, au régiment?

Le chef de corps et les officiers de compagnie, secondés par les sous-officiers, sont spécialement chargés de veiller aux intérêts particuliers du soldat; ce sont eux qui lui procurent, grâce aux allocations de l'État, tout ce qui est nécessaire à sa vie, à son bien-être et à son entretien pendant le temps qu'il passe sous les drapeaux.

40. À qui le soldat doit-il s'adresser en diverses circonstances?

Si le soldat a quelque chose qui le préoccupe, qui l'ennuie ou s'il a un désir soit dans le service, soit dans sa vie privée ou au sujet de sa famille, il fera toujours bien de le dire à son officier, à son capitaine, qui saura lui donner ce bon conseil qui enlève l'ennui et procure le calme.

41. Comment le soldat doit-il considérer le régiment?

Le soldat doit aimer son régiment et le considérer comme une nouvelle famille.

42. À qui encore, en dehors de ses chefs directs, le soldat français doit-il le respect?

Le soldat doit respecter le gouvernement de la République française, le Président chef de l'État et les ministres chargés de l'exécution des lois et détenteurs du pouvoir.

VI—Devoirs envers les camarades.

43. Quels sont les devoirs du soldat envers ses camarades?

Le soldat doit respecter son camarade, agir envers lui avec fraternité, ne jamais le brimer et se souvenir qu'il lui doit aide, secours et conseils, surtout s'il est jeune soldat ou réserviste.

Les effets et les menus objets du camarade sont sacrés. À la caserne, la principale serrure qui empêche d'y toucher, c'est la conscience.

Écoutons-la toujours et n'étouffons point sa voix.

44. Comment doit-on considérer la camaraderie du régiment?

La camaraderie du régiment est nécessaire; c'est un lien qui unit des hommes travaillant ensemble pour la même cause, courant les mêmes dangers, et appelés, en vertu de l'égalité, pour payer à la Patrie l'impôt du sang.

45. Paie-t-on certains services au régiment?

Non, tous les services sont gratuits au régiment; les hommes qui sont chargés d'emplois spéciaux ne les exercent vis-à-vis des autres qu'au point de vue de la camaraderie, et vis-à-vis de la compagnie qu'en vertu de l'exécution de la mission qui leur a été confiée, d'après leurs aptitudes, pour les nécessités du service.

VII—Devoirs du soldat envers sa famille et envers lui-même.

46. Quels sont les devoirs du soldat envers sa famille?

Le soldat doit écrire régulièrement à sa famille, mais il doit lui dire la vérité et ne pas se

plaindre inutilement.

Sa dignité personnelle lui impose de ne pas réclamer de l'argent à tout propos; souvent, les besoins de la famille sont plus urgents que ceux du soldat.

Un bon soldat est aussi un bon fils.

47. Que fait l'État pour faciliter au soldat de correspondre avec sa famille?

Il lui accorde gratuitement deux timbres-poste par mois.

48. Quels sont les devoirs du soldat envers lui-même?

Le soldat doit se respecter dans ses paroles et dans ses actes.

Il doit se conduire partout avec dignité; éviter les mauvaises fréquentations, les cabarets borgnes et les habitudes d'ivrognerie qui dégradent l'homme et ruinent sa santé.

Son devoir d'homme et de soldat l'oblige à ne pas tenir des propos contraires à la discipline, au respect de l'armée et de l'autorité.

49. Quelle doit être la règle de la conduite générale du soldat en dehors du service?

L'armée n'est pas une caste à part dans la nation; le soldat doit vivre en bonne intelligence avec la population, conserver toutes les bonnes habitudes et le langage convenable de sa famille, faire son devoir d'honnête homme et être toujours prêt à se dévouer pour protéger le faible et pour sauver toute personne en danger^[2].

50. Quels sont les principaux défauts que le soldat doit absolument éviter?

Les militaires qui sont paresseux, menteurs ou ivrognes accomplissent leur devoir civique de soldat dans des conditions inacceptables. Ils doivent être punis.

Le militaire paresseux dans l'accomplissement de ses devoirs néglige le travail régulier et l'entraînement qui doivent assouplir ses membres, habituer son corps à la fatigue et faire de lui un soldat fort, adroit, énergique et audacieux.

Le mensonge avilit le caractère du soldat, lui fait perdre sa dignité et lui fait suivre un chemin contraire à celui de l'honneur.

Quant à l'ivrognerie, elle est un vice honteux qui dégrade le soldat et qui l'entraîne dans toutes les fautes, même dans le crime. Elle ruine petit à petit la santé et le tempérament de l'homme, qui procréera par la suite une postérité d'êtres misérables, inférieurs au point de vue moral et au point de vue physique.

L'ivrogne sert mal son pays, c'est un homme sur lequel on ne peut pas compter pour les missions délicates en campagne. C'est un mauvais soldat qui peut même devenir nuisible à la défense.

VIII—Conduite en ville et en cas de troubles.

51. Quelle doit être la conduite du soldat en ville?

Il faut avoir en ville une bonne tenue, une bonne attitude et marcher d'un pas dégagé; il est interdit aux militaires de fumer la pipe dans les rues, de mettre les mains dans les poches ou de lire en circulant en ville.

Le soldat doit faire le bien, avoir de bonnes fréquentations, éviter de s'arrêter et de se compromettre avec des femmes de mauvaise vie; partout on doit le trouver poli, serviable et protecteur.

Il doit toujours respecter l'heure des services; d'ailleurs, *heure militaire* et *exactitude* sont synonymes.

52. Est-il bon d'observer certaines précautions à propos des cafés et restaurants?

Oui, le soldat ne doit pas entrer dans des cabarets de mauvaise réputation, ni dans les maisons consignées. Sa place est au grand jour.

Il doit toujours se souvenir que l'ivresse est le pire des défauts et qu'elle n'est pas une circonstance atténuante.

53. Est-ce que les militaires peuvent contracter des dettes?

Le règlement s'y oppose, et il prescrit des punitions sévères contre ceux qui en contracteraient.

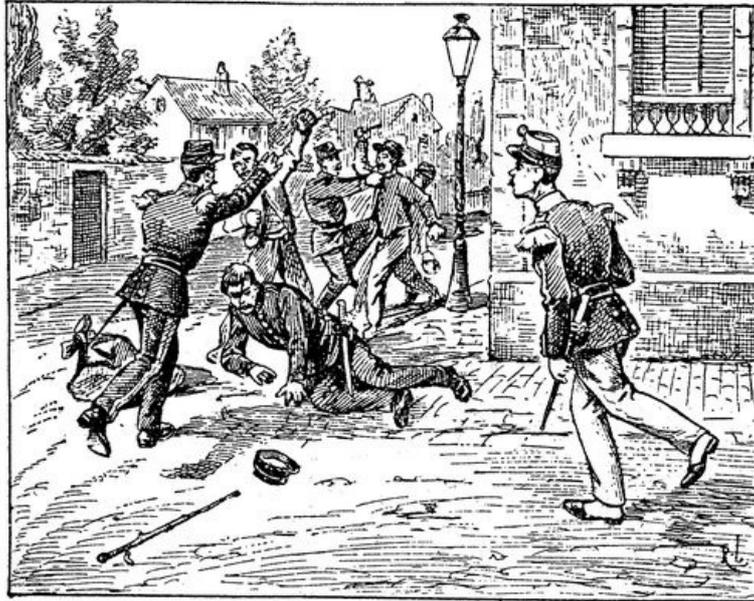
54. Que doit faire le soldat en ville lorsqu'il entend sonner «au feu»?

Il ne doit pas se rendre isolément au feu, mais rentrer rapidement à la caserne où il attendra des ordres.

Si, *exceptionnellement*, il se trouvait en face du sinistre, il n'hésiterait pas à se rendre immédiatement utile.

55. Le soldat est-il chargé d'assurer la police?

Non, mais tout militaire en uniforme doit prêter spontanément main-forte, même au péril de sa vie, à la gendarmerie, ainsi qu'aux autres agents de l'autorité, lorsque ceux-ci sont en uniforme ou munis de leurs insignes.



Militaires accourant pour prêter main-forte à la police.

56. Quand le soldat isolé est-il autorisé à se servir de ses armes?

Le port de l'épée est un honneur qui oblige le soldat à la noblesse et à la grandeur des sentiments.

L'épée ou le sabre ne doivent sortir du fourreau que dans des cas de légitime défense. Ces cas doivent être bien établis, ils sont d'ailleurs très rares.

57. Quelles sont les précautions que doit observer le soldat au point de vue du public en général?

Le soldat doit:

1° Éviter de se mêler aux rassemblements bruyants; il ne doit jamais manifester ni prendre part aux démonstrations politiques ou religieuses.

L'armée respecte le gouvernement de la République, mais elle ne fait pas de politique;

2° Ne pas se laisser questionner sur la mobilisation ni sur ce qui touche à la défense du pays;

3° Ne pas faire de communication à la presse;

4° Porter toujours haut, dans ses conversations, le culte de l'armée, du drapeau et de la Patrie;

5° Rendre toujours compte, même directement à son capitaine, de tout fait grave et de toute observation concernant le régiment ou l'armée dont il aurait été témoin.

58. Quelle doit être la conduite du militaire chargé du maintien ou du rétablissement de l'ordre?

À l'occasion d'émeutes, de grèves, de troubles ou de violation de la loi dans l'intérieur du pays, l'armée peut être légalement requise pour le rétablissement de l'ordre et pour imposer le respect de la loi. Dans ce cas, la troupe requise doit obéir et marcher avec tous ses chefs et tous ses soldats, pour obtenir le respect de l'ordre et l'obéissance aux lois.

La responsabilité personnelle du militaire n'est pas engagée et ses scrupules doivent toujours s'effacer devant le devoir, sinon il est fautif et justiciable des tribunaux.

Dans ce service, le soldat doit être prudent, patient et n'agir que par ordre, mais il est de la plus grande nécessité qu'il fasse absolument respecter sa consigne avec énergie et qu'il ait le

dernier mot: Force doit rester à la loi et à l'autorité que représente l'armée.

S'il fait un service de garde ou de protection en ville ou s'il cantonne, il doit ne se compromettre avec personne, observer, au milieu des partis et des agitations, une justice absolue et la plus grande impartialité, enfin il ne doit jamais rien accepter du public sans l'autorisation supérieure de ses chefs responsables.

IX—Instruction primaire.

L'instruction primaire est une nécessité aujourd'hui pour le progrès et la civilisation du pays.

Dans l'armée il faut compléter celle qui serait trop faible chez certains soldats ou qui, par hasard, manquerait absolument chez quelques hommes.

«La loi du 29 juillet 1912 a prescrit que chaque année les jeunes soldats non pourvus de diplômes ou certificats d'études (Instruction primaire ou secondaire) doivent, dès leur arrivée au corps, subir un examen pour constater leur instruction.

«Ceux dont l'instruction aura été jugée insuffisante suivront des cours.»

2° ÉDUCATION GÉNÉRALE DU SOLDAT POUR LE TEMPS DE PAIX

CHAPITRE II SERVICE INTÉRIEUR

Marques extérieures de respect.

1. Quand se doivent les marques extérieures de respect et quelles sont-elles?

Tout militaire doit, en toutes circonstances, de jour et de nuit, en dehors du service comme dans le service, des marques de respect à ses supérieurs.

Ces marques consistent principalement dans le *Salut*.

Un militaire marque du respect envers son supérieur par ses prévenances à son égard, par sa tenue et son attitude correctes en sa présence.

L'inférieur s'adresse à son supérieur avec politesse et déférence, sans crainte et sans se montrer timide ni obséquieux.

On répond toujours à haute voix, avec calme, dans des termes convenables et en regardant dans les yeux, avec sincérité et confiance.

2. Comment se fait le salut et quelles précautions doit-on observer dans les diverses circonstances?

Le salut est exécuté de la manière suivante:

Porter la main droite ouverte au côté droit de la coiffure, la main dans le prolongement de l'avant-bras, les doigts étendus et joints, le pouce réuni aux autres doigts, la paume de la main en avant, le bras sensiblement horizontal et dans l'alignement des épaules.

L'attitude du salut doit être prise d'un geste vif et décidé; tout militaire exécutant le salut de pied ferme ou en marche rectifie son attitude, lève la tête et tend les jarrets; il regarde la personne qu'il salue; le salut terminé, il replace vivement la main droite sur le côté.

Tout militaire croisant un supérieur le salue quand il en est à six pas et continue à marcher en conservant l'attitude du salut jusqu'à ce qu'il l'ait dépassé.



Le salut.

S'il dépasse un supérieur, il le salue en arrivant à sa hauteur et conserve l'attitude du salut jusqu'à ce qu'il l'ait dépassé de deux pas.

S'il fume, il prend son cigare ou sa cigarette de la main gauche et salue de la main droite.

S'il porte un pli ou un paquet, il salue de même en prenant le pli ou le paquet dans la main gauche.

S'il conduit un cheval en main ou est empêché de la main droite pour toute autre cause, il rectifie sa démarche et regarde son supérieur jusqu'à ce qu'il l'ait dépassé.

S'il croise un supérieur dans un escalier, il lui cède la rampe et se range pour le saluer.

S'il le croise à l'embrasure d'une porte, il le laisse passer le premier; dans la rue, il lui cède le haut du trottoir.

S'il le croise étant à cheval, il passe au pas avant de le saluer.

S'il est en voiture, il salue de la main droite comme s'il était à pied; il se lève si la voiture est à l'arrêt.

S'il est à bicyclette, il ralentit l'allure et salue de la main droite sans cesser de surveiller sa machine.

S'il entre dans un café, un restaurant ou tout autre établissement public où se trouve un supérieur, il salue avant d'aller s'asseoir. Il se lève et salue lorsque, étant assis à la terrasse d'un café ou d'un établissement public, il voit passer un supérieur sur la chaussée.

Le salut ne se renouvelle pas dans une promenade ou autre lieu public.

3. À qui le salut est-il dû?

Le salut est dû à tous les supérieurs des armées de terre et de mer, depuis le caporal ou brigadier inclus.

Il est dû aux décorés de la Légion d'honneur ou de la médaille militaire s'ils sont en tenue militaire; aux officiers et sous-officiers de pompiers; aux officiers de douane et de chasseurs forestiers.

4. Qui salue-t-on encore?

Le militaire isolé salue un drapeau ou un étendard.

On salue le préfet, le sous-préfet, le secrétaire général en uniforme, ainsi que les officiers des armées étrangères.

Le sous-préfet et le secrétaire général saluent les généraux et assimilés.

5. Doit-on saluer les supérieurs en civil?

Oui, certainement, il faut saluer ceux des officiers et sous-officiers en tenue civile, qui sont autorisés à s'y mettre, *que l'on connaît bien*, puisque le respect est dû *en toutes circonstances* aux supérieurs.

Appellations.

6. Comment appelle-t-on un officier ou un adjudant?

On appelle un officier ou un adjudant: «Mon...» suivi du grade. Ex.: Mon lieutenant (pour le lieutenant et le sous-lieutenant), mon capitaine, mon commandant, mon colonel, mon adjudant.

Cette règle s'applique à tous les officiers combattants.

7. Comment appelle-t-on un sous-officier et un caporal?

On les appelle par leur grade. Ex.: caporal, sergent, fourrier, aspirant.

8. Comment s'adresse-t-on à un médecin, à un sous-intendant, à un intendant, à un officier d'administration, au ministre de la guerre, etc.?

On dit: «Monsieur le médecin-major,—Monsieur le sous-intendant,—Monsieur l'intendant,—Monsieur l'officier d'administration,—Monsieur le vétérinaire,—Monsieur le ministre.»

Présentation à un supérieur.

9. Comment un soldat s'adresse-t-il à un supérieur pour une communication verbale ou pour lui remettre un pli?

Il s'arrête carrément en face de lui, il salue, prend la position du «garde à vous», et fait sa communication verbale ou remet le pli de la main gauche.

Lorsque sa mission est terminée, il salue, fait demi-tour et se retire.



Remise d'un pli.

10. Comment procède-t-il s'il porte le fusil ou s'il a l'arme à la main?

Il se conforme à ce qui vient d'être dit, mais repose l'arme au lieu de saluer.

11. Que doit faire un militaire interpellé par un supérieur?

Il prend une allure vive pour se porter à sa rencontre; en toute circonstance, il doit fournir avec empressement à son supérieur le concours dont ce dernier peut avoir besoin.

12. Comment se présentent les hommes de troupe chez leurs supérieurs?

Ils n'entrent qu'après avoir frappé ou sonné à la porte, ils saluent et ne se découvrent que si le supérieur les y autorise.

RÉCOMPENSES

Nomination à la 1^{re} classe—Certificat de bonne conduite.

13. Comment récompense-t-on les soldats de leur esprit de discipline, de leur bonne conduite et de l'ensemble de leurs services?

On les récompense par:

- 1^o Les félicitations verbales ou écrites;
- 2^o Les félicitations à l'ordre du régiment;
- 3^o La nomination à la 1^{re} classe et aux différents grades auxquels nomme le colonel;
- 4^o Le certificat de bonne conduite à la libération;
- 5^o Les dispenses de certains travaux, des permissions et des faveurs autorisées et

compatibles avec le bien du service;

6° Des décorations (médailles d'honneur, commémorative, militaire, coloniale, universitaire, du mérite agricole, etc.).

14. Qui nomme-t-on soldats de 1^{re} classe?

On peut nommer deux soldats de 1^{re} classe par escouade.

Ils sont choisis parmi les soldats ayant plus de quatre mois de service, qui, par leur instruction, leurs aptitudes, leur conduite et leur tenue, paraissent susceptibles de servir de moniteurs et de prendre, en l'absence des gradés, le commandement de leurs camarades.

Pour un acte de courage ou de dévouement, on peut nommer avant quatre mois de service.

15. Quelle est la récompense morale du soldat qui fait bien son service, avec zèle et dévouement?

Le bon soldat est heureux de posséder la confiance et l'estime de ses chefs et de ses camarades; puis il a le bonheur d'avoir la satisfaction du devoir accompli.

16. Que faut-il pour être nommé caporal?

Il faut suivre le peloton d'instruction, avoir une bonne instruction, une bonne conduite et une aptitude spéciale au commandement.

Il faut avoir six mois de service, ou quatre mois avec le brevet d'aptitude militaire.

Permissions—Prolongations—Congés.

17. Qu'est-ce qu'une permission et comment la demande-t-on?

La permission est une récompense et non un droit. La demande en est faite au capitaine par l'intermédiaire du sergent-major.

On peut obtenir, le dimanche et les jours fériés, des permissions de vingt-quatre heures pour quitter la garnison.

Certains soirs, on peut obtenir des permissions pour la soirée.

18. Dans quelle limite accorde-t-on des permissions faisant mutations, aux classes 1911 et 1912?

Les militaires accomplissant la durée légale du service ne peuvent, en dehors des dimanches et jours fériés, obtenir de permissions que jusqu'à concurrence d'un total de *trente jours* au maximum pendant leur présence sous les drapeaux (deux années).

Des délais de route ne comptant pas dans la durée des permissions, sont concédés aux militaires en garnison loin de leur famille, soit:

1° Vingt-quatre heures pour un trajet de plus de 400 kilomètres (aller et retour);

2° Quarante-huit heures pour un trajet de plus de 800 kilomètres (aller et retour).

En cas de force majeure dûment justifiée, le chef de corps pourra accorder une permission supplémentaire, sous réserve d'en rendre compte au général de brigade (*Décret du 19 février 1913*).

Le colonel peut accorder aux engagés volontaires, quelle que soit la durée de leur engagement, pendant les trois premières années de service, des permissions jusqu'à 30 jours.

19. Quels sont les devoirs du soldat permissionnaire?

Le permissionnaire doit se comporter avec dignité, éviter de compromettre son uniforme et le numéro de son régiment, soigner toujours sa tenue et pratiquer ponctuellement les marques de respect.

Pour une permission dépassant huit jours, le permissionnaire fait viser sa permission, dès son arrivée, par le commandant de la gendarmerie ou par le commandant d'armes dans une ville de garnison; il donne son adresse^[3].

La permission doit être un temps de repos et une période reconfortante. Pour beaucoup elle est, au contraire, une fatigue et une occasion permanente de boire, de veiller, de faire des noces et des festins. Au moment du retour, étant mal disposé, on se refroidit dans les gares, et à la rentrée à la caserne on fait une maladie dont les suites sont souvent fâcheuses et parfois déplorables.

L'homme sage et prévoyant doit réagir contre les entraînements qui le guettent à tous les pas;

pendant sa permission, il doit se reposer et conserver sa santé pour lui, pour sa famille et pour la Patrie.

20. Le militaire indigent peut-il obtenir des facilités pour pouvoir profiter d'une permission dont il aurait besoin?

Oui, des frais de route peuvent être alloués par le ministre aux hommes de troupe indigents allant en permission ou en congé dans leur famille. (Seulement dans la limite des crédits budgétaires.)

Le soldat nécessaire qui désire obtenir cette faveur en adresse la demande à son capitaine.

21. Le port d'effets dits de fantaisie est-il permis?

Jamais, ni en garnison ni en permission, le port d'aucun effet de fantaisie n'est autorisé. Le soldat qui en ferait usage serait toujours punissable.

Le chef de corps n'accorde qu'exceptionnellement le droit aux militaires de se mettre en civil pendant leur permission. Dans ce cas, l'autorisation est inscrite sur la permission.

22. Quelle doit être la principale attention du soldat à la fin de sa permission?

C'est de rentrer au régiment exactement à l'heure. On ne doit jamais dépasser une permission, même d'une minute, sinon on est puni et privé de permissions pour l'avenir.

Il ne faut pas faire mentir l'expression proverbiale: «Exactitude militaire».

23. Quand finit une permission d'un ou plusieurs jours?

Le soldat doit rentrer à sa caserne le dernier jour de sa permission avant minuit.

Les militaires qui rentrent à la caserne après l'appel du soir sont tenus de se présenter au chef du poste de police.

24. Comment demande-t-on une prolongation de permission pour affaires personnelles?

On ne doit demander une prolongation que dans un cas de *nécessité urgente*.

Dans ce cas, on s'adresse à son chef de corps pour obtenir la prolongation dont on a besoin.

Toute prolongation de permission portant au delà de 30 jours la durée de l'absence n'est demandée ou accordée que sous forme de congé.

25. Que se passe-t-il pour une prolongation à cause de maladie?

Si on demande une prolongation pour une maladie, le colonel fait prendre à ce sujet tous les renseignements nécessaires.

26. Et le convalescent, qu'a-t-il à faire pendant son congé?

Le convalescent en congé se conforme exactement à ce qui est prescrit pour le permissionnaire.

S'il a besoin d'une prolongation, la gendarmerie le fait visiter par un médecin.

Devoirs en voyage—Dans les gares.

27. Le militaire voyageant doit-il être porteur de papiers?

Il doit être porteur de son livret et être muni soit d'une permission, soit d'une feuille de déplacement; cette dernière est délivrée au militaire qui se déplace pour le service ou par ordre; dans ce cas, les frais de route sont à la charge de l'État.

Le militaire muni d'un titre régulier paie quart de tarif sur les chemins de fer.

Les employés des chemins de fer, les gradés de service dans les gares et l'autorité militaire peuvent toujours se faire présenter le titre régulier de l'absence.

Il est expressément recommandé aux militaires, et notamment quand ils voyagent à l'étranger, de ne communiquer leur livret qu'aux autorités de leur pays ayant qualité pour le consulter.

28. Dans quelles voitures les militaires voyagent-ils?

Les militaires ne peuvent pas voyager en 1^{re} classe, à moins d'une autorisation spéciale du chef de corps. Les compagnies de chemins de fer, lors des gros départs, peuvent faire usage pour les militaires de voitures à marchandises aménagées.

29. Quelles attentions doit avoir le militaire en voyage?

Dans les gares et partout en voyage le militaire doit se surveiller dans sa tenue, dans ses propos et dans son attitude; pratiquer rigoureusement les marques de respect, être poli avec chacun et faire honneur à son uniforme et à son régiment.

Quoique isolé, il importe qu'il n'oublie pas l'esprit de discipline, qui fait de son régiment une force imposante et réelle.

En toutes circonstances il donne l'exemple de la parfaite correction.

Punitions—Maintien au corps par mesure de discipline.

30. Pourquoi les punitions disciplinaires existent-elles dans les armées?

L'exécution rigoureuse du devoir militaire et la nécessité de la discipline dans l'armée entraînent l'obligation de la punition.

Les soldats sont punis pour les fautes et les actes ci-après, suivant leur gravité:

Actes contraires au respect que tout militaire doit en toute circonstance aux règlements de police, aux lois, au gouvernement de la République et aux autorités qui le représentent; les infractions aux règlements militaires; la violation des règles relatives à l'exécution des punitions; les indiscretions, la paresse, la mauvaise volonté et la négligence dans le service; l'oubli de la dignité professionnelle; la négligence dans sa tenue, dans sa propreté personnelle et dans l'entretien parfait des effets et des armes; les dettes résultant de l'inconduite; la tentative de dissimuler son identité en cas de faute ou de se soustraire à la responsabilité de ses actes; les querelles entre militaires ou avec des citoyens; les brimades; l'ivresse dans tous les cas, même lorsqu'elle ne trouble pas l'ordre; la manifestation publique, sous quelque forme que ce soit, d'opinions, ou la publication d'écrits nuisibles à la discipline ou aux intérêts généraux du pays.

Enfin, tout murmure, tout écart de langage, tout défaut d'obéissance, les manquements aux appels, à l'instruction et aux différents services.

31. Peut-on éviter les punitions?

Oui, très facilement; la punition n'existe, en somme, que pour les hommes sans énergie, sans bonne volonté et pour les incorrigibles. Il importe d'éviter les punitions même les plus légères; leurs conséquences sont désastreuses.

32. Quelles sont les punitions qui peuvent être infligées aux soldats?

Les punitions des soldats sont variables selon la nature des négligences ou des fautes. Elles sont:

La consigne au quartier;

La salle de police;

La prison;

La cellule;

Le renvoi de la 1^{re} classe à la 2^e;

Le renvoi ou la cassation d'un emploi spécial;

L'envoi aux sections spéciales.

33. Comment se font les punitions?

Le soldat *puni de consigne au quartier* ne peut, en dehors du service, sortir de la caserne sous aucun prétexte. Il doit répondre aux appels des hommes punis.

Le soldat *puni de salle de police* ne peut pas sortir de la caserne, en dehors des exercices; le soir, à l'heure fixée, il est enfermé dans un local spécial.

Le soldat *puni de prison* fait ses exercices avec la compagnie et, en tout temps, il est enfermé isolément. Le chef de corps décide s'il doit paraître ou non devant la troupe.

Le soldat *puni de cellule* reste enfermé isolément pendant toute la durée de sa punition, sauf une sortie journalière surveillée d'une heure environ.

34. Qui doit réprimer et faire cesser toute faute?

Tout supérieur, quel que soit son grade, depuis le caporal, et à quelque corps ou service qu'il appartienne, a le devoir strict de contribuer au maintien de la discipline générale en relevant toute faute de ses inférieurs et en s'efforçant d'y mettre fin lorsque cette faute se poursuit.

Les simples soldats remplissant les fonctions de caporal ont les droits du caporal; ils peuvent punir.

35. Quand commence une punition et quand finit-elle?

Le chef qui a prononcé une punition la notifie ou la fait notifier sans retard à l'intéressé; la punition commence dès qu'elle est notifiée.

Les punitions se décomptent par jour.

36. Qu'est-ce que le sursis des punitions?

On peut accorder le bénéfice du sursis pour un délai déterminé lorsque la faute est commise par négligence légère et inconscience ou par défaut d'instruction, et que le militaire fautif se recommande par sa bonne conduite habituelle.

Si le militaire ne commet pas de faute de même nature pendant le délai fixé, la punition est annulée.

37. Quelles sont, en outre de la peine elle-même de la punition, les conséquences des punitions?

Le soldat reste au corps, après le jour fixé pour la libération, un nombre de jours égal à celui qu'il aura passé en *prison* ou en *cellule*, déduction faite des punitions n'excédant pas huit jours.

Demandes—Recommandations—Réclamations.

38. Comment un soldat adresse-t-il une demande, est-il nécessaire de se faire recommander à ses chefs?

Toute demande, à moins d'urgence, est adressée au capitaine par l'intermédiaire du sergent-major.

On ne doit pas se faire recommander par des personnes étrangères à l'armée et on doit empêcher de laisser adresser à ses chefs des lettres de qui que ce soit pour des demandes ou des recommandations.

Tout le monde est soldat: on doit se recommander soi-même par sa bonne conduite, par son travail et par son application aux exercices.

Il importe que l'on sache bien que le capitaine place dans ses plus essentiels devoirs: de s'intéresser à ses soldats, de se renseigner sur leurs besoins et de les traiter avec un esprit de justice et de bienveillance.

Que le soldat transmette donc lui-même à son capitaine ses désirs et ses besoins.

39. Un soldat a-t-il le droit de réclamer?

Le droit de réclamation est admis pour permettre aux militaires d'exercer, le cas échéant, un recours contre les mesures ou punitions imméritées ou irrégulières.

Les réclamations individuelles sont seules autorisées, elles sont adressées au supérieur qui a pris la mesure ou prononcé la punition.

Le supérieur écoute avec calme et bienveillance, puis, s'il y a lieu, il fait droit à la réclamation. S'il n'y fait pas droit, le militaire peut adresser à nouveau sa réclamation à une autorité supérieure; si cette dernière n'y fait pas droit, il y a alors punition.

Travaux divers.

40. Quel travail peut-on demander à un militaire?

En dehors de son service normal, tout militaire est tenu d'accomplir, pour le service de l'armée ou pour celui de l'État, les travaux qui lui sont demandés, y compris ceux de la profession qu'il exerçait avant son incorporation.

Il ne lui est dû aucune rétribution, excepté celles prescrites par le ministère.

41. Que font les soldats ordonnances?

Les officiers sont autorisés à employer chacun un soldat pour leur service personnel et pour le pansage de leur cheval. Ils portent toujours la tenue militaire. Un salaire leur est payé mensuellement par l'officier: 4 francs par cheval et 5 francs pour le service personnel de l'officier.

DEVOIRS DU SOLDAT À LA CASERNE. Devoirs dans la chambrée.

42. Quel est le chef de chambrée?

C'est le plus ancien caporal de la chambre. Le soldat doit obéir au chef de chambrée, agir avec lui en bon camarade et lui faciliter sa tâche, car il est responsable des hommes et de l'exécution de toutes les consignes relatives à la tenue des chambres.

À défaut de caporal, les fonctions de ce grade sont remplies par un soldat de 1^{re} classe ou pourvu d'un emploi lui conférant autorité.

43. Quels sont les devoirs du soldat au réveil?

Le soldat doit se lever dès le réveil, s'habiller bien et rapidement, en n'omettant aucun de ses vêtements (ceinture de flanelle, caleçon, bretelles, cravate, etc.), découvrir son lit, qui doit rester découvert au moins pendant une heure, ranger ses effets sur la planche à bagages et aux crochets, puis balayer aux abords de son lit^[4].

44. Quelles sont les prescriptions relatives à l'entretien des effets?

Le soldat répare et entretient lui-même ses effets d'habillement et son linge; il est tenu de nettoyer, de brosser et de ranger chacun de ses effets lorsqu'il les quitte dans la journée; en tout cas, il doit toujours le faire le soir.

Son paquetage doit toujours être fait réglementairement.

Il est interdit de prêter aucun effet à un camarade.

45. Où le soldat peut-il mettre ses menus objets?

À défaut d'armoires fournies par le casernement, le capitaine autorise les caporaux et soldats à se pourvoir de boîtes fermant à clef.

46. Comment se font les divers travaux, le nettoyage et l'entretien des locaux communs et des chambrées?

Des consignes générales sont données pour assurer la propreté et l'entretien des locaux communs et des chambrées, pour l'observation des règles de l'hygiène et pour les distributions.

Les hommes reçoivent à ce sujet des ordres dont ils doivent assurer aussitôt la ponctuelle exécution.

La troupe doit pourvoir elle-même à tous ses besoins d'intérieur et à tous les petits travaux de nettoyage, d'installation et de mise en état du matériel, des divers locaux et des cours; elle doit également apporter à la caserne les denrées, les matières et objets qui lui sont nécessaires et s'occuper aussi de la préparation des aliments. De là la nécessité des corvées.

Les soldats sont commandés à tour de rôle pour ces corvées. Ils doivent apporter à leur exécution de la bonne volonté, de l'initiative, de la rapidité et de l'intelligence pratique, puis agir comme ils agiraient chez eux pour leurs affaires personnelles.

Ils trouveront un stimulant dans la pensée que leur travail et leurs efforts sont utiles à tous et qu'ils contribuent à leur tour au bien-être général.

47. Quels sont les services de la caserne?

Dans chaque caserne il y a un poste de police pour assurer l'ordre et la police générale selon la consigne permanente.

Dans chaque caserne on commande, en général, une compagnie de piquet (service de la place, incendies, services extraordinaires, etc...). Tous les militaires de la compagnie de piquet sont tenus de rester au quartier, prêts à prendre les armes.

L'appel du soir.

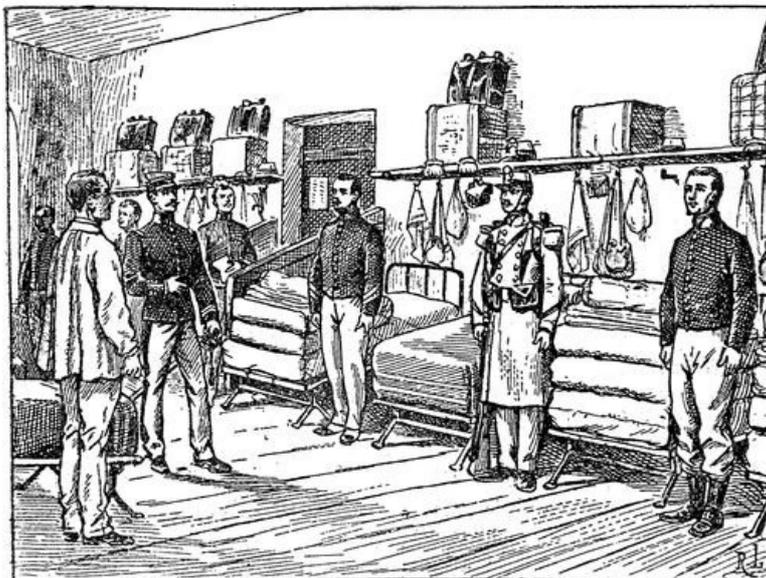
L'appel du soir a lieu en principe à 9 heures du soir (21 heures). Les rengagés et les décorés de la Légion d'honneur ou de la médaille militaire en sont dispensés. Ils doivent rentrer à 11 heures (23 heures).

Tous les rentrants après l'appel du soir sont tenus de se présenter au chef du poste de police.

Visites d'officiers.

48. Que doit-on faire quand un officier entre une chambre?

Le soldat ou le gradé qui le premier voit un officier entrer dans la chambre commande: «Fixe!» À ce commandement, les soldats se lèvent, se découvrent et gardent l'immobilité et le silence jusqu'à ce que l'officier soit sorti ou qu'il ait commandé: «Repos!»



Fixe!—Visite d'officier.—Le paquetage.

Si c'est un officier supérieur ou général, on commande d'abord: «À vos rangs!» Les soldats se placent au pied du lit, s'alignent, puis au commandement de «Fixe» qui suit immédiatement, on exécute ce qui est prescrit ci-dessus.

Si on est en armes, on ne se découvre pas et on reste immobile reposé sur l'arme.

Soldats malades.

49. Que doit faire le soldat qui se sent malade?

Le soldat malade, indisposé ou ayant une affection quelconque à un organe, doit le déclarer de suite à son chef de chambrée: c'est une obligation.

Un gradé porteur du cahier de visite le conduit à la visite journalière du médecin. Le malade qui ne peut pas se lever est transporté à l'infirmierie.

50. Que se passe-t-il si à la visite un soldat est formellement déclaré non malade?

On le punit, mais, en principe, la punition est ajournée pendant 15 jours.

51. Où sont soignés les malades?

Suivant le degré de gravité ou de contagion, ils sont soignés soit à la chambre, soit à l'infirmierie, soit à l'hôpital.

52. Est-il admissible qu'un soldat non malade aille à la visite pour chercher à obtenir du docteur une exemption de service?

Non, c'est un abus de confiance que d'aller tromper le médecin et de surprendre sa bonne foi; c'est une paresse indigne d'un homme. Cette déplorable pratique est cause de la méfiance des docteurs, méfiance qui peut leur faire commettre des erreurs.

Cette malhonnête habitude a pris naissance chez les soldats des armées mercenaires; les soldats paresseux la conservent. Aujourd'hui, cependant, elle ne saurait subsister dans l'armée nationale; la déraciner est le devoir de tout soldat de cœur! On ne doit pas la tolérer chez les camarades de la compagnie.

Le soldat trompeur mérite pour une simulation une punition sévère. Il faut avoir un peu de courage et d'énergie pour réagir contre la paresse.

53. Si un soldat, sans être malade, se sent fatigué, que doit-il faire?

Il en fait part à l'adjudant, ou à son officier, ou au capitaine; il peut être certain qu'on lui donnera, s'il y a lieu, une permission d'exercice ou un adoucissement dans le service.

En outre, aux jours et heures fixés, les soldats sont autorisés à demander des conseils aux médecins militaires, sans se faire inscrire sur le cahier de visite de la compagnie.

54. Quelles sont les visites médicales auxquelles tout militaire est soumis?

Chaque mois les soldats passent une visite médicale pour vérifier s'ils ne sont pas atteints d'une maladie contagieuse, et chaque mois ils sont soumis à une pesée constatant la variation de leur poids.

Chaque trimestre ils sont examinés au point de vue de l'état de leur dentition.

Avant un départ en permission, ils sont présentés au médecin-major; il en est de même à la rentrée d'une absence quelconque.

Service postal.

55. Quel est le sous-officier chargé du service postal?

C'est le vagemestre; il remet aux soldats les lettres ordinaires, par l'intermédiaire du gradé de liaison.

Il remet directement les chargements et les lettres recommandées.

Une boîte aux lettres est placée à côté du poste de police. Le vagemestre en a la clef. Les heures de levée sont inscrites sur la boîte.

56. Comment le soldat touche-t-il un mandat?

Le soldat remet son mandat au gradé de liaison qui le donne au vagemestre; celui-ci le paie le jour même, en présence du gradé de liaison, au soldat porteur de son livret et de l'enveloppe de la lettre; le soldat signe sur le registre du vagemestre.

57. Comment le soldat peut-il profiter des deux timbres de 10 centimes qui lui sont accordés gratuitement chaque mois?

Le soldat dépose sa lettre fermée au bureau de la Compagnie, en signant sur un registre: c'est le vagemestre qui place lui-même le timbre-poste. Il peut utiliser ces 2 timbres simultanément ou l'un après l'autre.

CHAPITRE III

DIVERS

Livrets.

58. Quels sont les livrets du soldat?

Le soldat a deux livrets: le livret individuel et le livret matricule; ils contiennent tous deux l'état civil du soldat, les renseignements sur ses services, sur sa situation militaire, sur son instruction générale et militaire, puis les mesures de l'homme.

59. Quelles sont, en outre, les inscriptions spéciales du livret individuel?

On y inscrit le classement et les récompenses de tir, y compris les prix et les mentions honorifiques obtenus par tout militaire dans les concours non militaires.

Les effets distribués, puis les armes et les effets de campement s'inscrivent sur un fascicule spécial qui se place dans le livret individuel.

Il contient ensuite le Code de justice militaire, les obligations des soldats dans leurs foyers, des cases pour le visa de la gendarmerie lors des changements de domicile ou de résidence, un billet d'hôpital (à utiliser en campagne); à la libération, on le complète par un *fascicule de mobilisation* renseignant sur la position et la destination du soldat dans ses foyers.

60. Quels renseignements particuliers trouve-t-on sur le livret matricule?

Le livret matricule porte l'inscription des punitions et en plus un état de notes qui est rempli à la libération.

Le livret matricule reste entre les mains du capitaine.

61. Qu'est-ce que le livret individuel pour le militaire dans ses foyers?

Le livret individuel est pour le militaire une pièce authentique et officielle qu'il doit pouvoir présenter à toute réquisition de l'autorité civile, militaire ou judiciaire.

On est tenu de conserver son livret jusqu'à la libération définitive du service militaire, c'est-à-dire pendant vingt-huit années, et de le présenter à toute réquisition de l'autorité militaire.

Il faut éviter de lui faire subir aucune détérioration.

L'homme qui perd son livret, étant dans ses foyers, doit en faire immédiatement la déclaration à la gendarmerie qui la transmet.

Le commandant de recrutement lui fait établir un nouveau livret (duplicata) et un nouveau fascicule qui sont délivrés gratuitement.

Il importe que l'homme n'apporte *aucun retard dans cette déclaration de perte*, qui d'ailleurs serait toujours reconnue.

Code de justice militaire.

62. Il importe de lire avec attention, *dans le livret individuel*, le Code de justice militaire: il instruira l'homme sur tout ce qui est crime ou délit militaire. Cela le mettra en garde contre toute défaillance et contre toute tentation d'oublier son devoir.

Correspondance militaire.

63. On doit se conformer au modèle ci-après pour la correspondance militaire, supprimer tout préambule, employer des termes convenables et respectueux envers les supérieurs et terminer sa lettre par la signature, sans formules de politesse.

* CORPS D'ARMÉE	À le 19.
* DIVISION D'INFANTERIE	Le[5]. de la
. . . e BRIGADE	. . . e compagnie du e régiment
. . . e RÉGIMENT D'INFANTERIE	d'infanterie au [6].
 à
Objet:	J'ai l'honneur de[8].
Au sujet de[7].
.	

(Signature et adresse.)

Les hommes de troupe *en activité de service* qui ont des demandes à faire par écrit les adressent à leur capitaine ou, s'il y a lieu, au chef de corps par la voie hiérarchique.

Accidents dans le service.

64. Les militaires victimes d'un accident sont soignés par les médecins militaires. Si l'accident a eu lieu dans le service et à l'occasion du service, il leur est délivré un *Certificat d'origine de blessure ou de maladie*, qui peut, selon le cas, leur ouvrir des droits à la réforme avec gratification.

Sociétés de secours mutuels.

65. Des sociétés de secours mutuels sont constituées par régiment ou par bataillon faisant corps, entre les militaires appelés ou engagés.

Ces sociétés sont purement facultatives, l'entrée a lieu à la suite d'une simple demande adressée au capitaine.

Dans ces sociétés, moyennant une cotisation extrêmement minime, les militaires de passage sous les drapeaux pourront constituer un fonds de prévoyance destiné à leur permettre de rentrer ou d'entrer, après leur libération, dans les sociétés de secours mutuels civiles. Les sociétés de secours mutuels régimentaires auront, en outre, pour objet de procurer aux soldats un livret individuel sur la Caisse nationale des retraites, ou de continuer les versements déjà opérés sur les livrets individuels dont ils étaient titulaires avant leur incorporation. Elles accorderont des secours immédiats aux membres participants, à leurs veuves, orphelins ou ascendants; enfin, elles créeront un office de placement gratuit, afin de permettre aux soldats, à leur sortie du régiment, de trouver plus facilement du travail.

**CHAPITRE IV
ORDINAIRE—SOLDE—PRESTATIONS—DIVERS**

Ordinaire et prestations.

66. Qu'est-ce que l'ordinaire?

L'ordinaire est le régime adopté pour la nourriture du soldat.

On peut dire que c'est l'organisation de la compagnie en une *société coopérative* pour nourrir

économiquement les soldats et les caporaux.

L'ordinaire est dirigé par le capitaine; il a pour le seconder le lieutenant en premier, le sergent-major et le caporal d'ordinaire.

L'ordinaire cherche, par l'utilisation judicieuse de son outillage et de ses denrées, à obtenir une nourriture substantielle et hygiénique et à faire des préparations variées, saines, appétissantes et réconfortantes.

67. Quel est le service du cuisinier?

Le cuisinier est chargé de préparer les repas d'après les menus établis par le capitaine. Il est en outre responsable de l'entretien et de la propreté des ustensiles, du matériel et du linge mis à sa disposition.

Le cuisinier doit être d'une probité scrupuleuse, d'une propreté absolue et avoir beaucoup d'ordre et de méthode.

Le capitaine peut récompenser son zèle par une indemnité variable, mais qui ne dépasse pas 50 centimes par jour, payable sur les fonds de l'ordinaire.

68. À quoi servent les fonds de l'ordinaire, qui en est détenteur et comment sont-ils constitués?

Les fonds de l'ordinaire ont pour but unique d'assurer, concurremment avec les denrées fournies par l'État, la subsistance de la troupe.

Le capitaine dépose chez le trésorier du corps les fonds d'économie du boni, il ne garde par devers lui qu'une somme dont le chef de corps fixe le maximum, il paie les dépenses au jour le jour par l'intermédiaire du sergent-major et du caporal d'ordinaire; les acquits figurent sur le cahier d'ordinaire.

Les fonds de l'ordinaire sont alimentés par des prestations d'alimentation normales et éventuelles et par diverses recettes.

Les recettes de l'ordinaire sont:

1^o Une prime fixe journalière d'alimentation de 0^f 225 par homme en France, 0^f 265 en Algérie et Tunisie[9];

2^o Une prime journalière de viande (correspondant au prix de 320 grammes de viande, variable suivant le cours de la boucherie) [en ce moment centimes][10];

3^o Un versement fait par les militaires qui ne vivent pas à l'ordinaire et qui y prennent le café;

4^o Le produit de la vente des os, eaux grasses et débris de réfectoires; la valeur de la moitié des rations de pain économisées dans l'année;

5^o La solde des caporaux et soldats punis de prison et de ceux irrégulièrement absents le dernier jour du prêt ou au moment de son paiement;

6^o Les prestations éventuelles lorsqu'elles sont allouées.

69. Quelles sont les prestations éventuelles?

Elles sont allouées dans des circonstances spéciales, savoir:

Prime n ^o 1 (boissons hygiéniques et liquides)	0 ^f 05
Prime n ^o 2	0 10
Prime n ^o 3 (marches et manœuvres)	0 15
Prime n ^o 4 (marches et manœuvres alpines)	0 20
Indemnité du 14 juillet (fête nationale)	0 30

70. Quelles sont les dépenses de l'ordinaire?

L'ordinaire paie toutes les denrées qui servent à la nourriture des soldats (le pain de table excepté) et toutes les boissons qui leur sont fournies.

71. Quel est le taux, par homme et par jour, des principales denrées achetées par l'ordinaire?

Viande de boucherie	320 gr. par jour au moins.
Poisson	180 à 200 gr. par repas.
Lapin, oie, chevreau, etc.	140 à 150 gr. par repas en moyenne.
Pain de soupe	50 à 60 gr. par soupe.
Légumes	Quantité variable suivant le menu

(en moyenne 1 kilo par jour).

72. Les soldats sont-ils libres de manger où ils veulent, à la cantine, par exemple?

Non. Les soldats sont tenus de manger à l'ordinaire, à la table commune, avec leur escouade.

Lorsqu'on sait que l'on s'absentera de l'ordinaire, voir et prévenir le sergent-major (pour ne pas acheter de denrées en excédent).

73. Qu'est-ce que le boni?

Le *boni* de l'ordinaire est la différence entre les recettes et les dépenses. Il est fait pour parer aux besoins spéciaux, aux variations de l'effectif ou de la valeur des denrées et pour améliorer les repas les jours de fête ou de fatigue. Le boni est déposé dans la caisse du corps.

Allocations gratuites.

74. Quelles sont les allocations gratuites distribuées en nature?

Les allocations distribuées gratuitement sont:

Pain (ration journalière)	675 grammes.
ou Pain biscuité de repas	700 —
ou Pain de guerre	600 —
Conserves de viande	200 gr. à certains jours indiqués, la prime de
Porc salé	240 gr. viande n'est alors pas perçue ces jours-là.

Distributions.

75. Quel est le rôle des gradés et des hommes de corvée aux distributions?

Ils ne sont pas seulement chargés d'assurer le transport des denrées distribuées, mais ils doivent surveiller les pesées et le mesurage de ces denrées, puis en examiner la qualité; s'ils ont des observations à faire à ce sujet, ils les adressent à l'officier chargé du service.

Hygiène de la viande et des légumes.

76. La viande fraîche doit toujours être vérifiée, avant la distribution, par un vétérinaire ou par un médecin et par l'officier de distribution. Il importe ensuite que les hommes de corvée et les cuisiniers donnent à la viande des soins particuliers: la placer dans des paniers propres, ne pas la déposer sur le sol ou sur des tables non nettoyées, la couvrir, puis, en attendant la cuisson, la suspendre à l'air, à l'ombre dans un local frais et sombre où les mouches ne puissent pas pénétrer.

De même, il faut éviter que les légumes, et, en particulier, les pommes de terre épluchées, soient souillés.

Salles de récréation ou cercles pour les caporaux et soldats.

77. Le service intérieur prescrit de créer dans les casernes des salles de récréation ou cercles pour les caporaux et soldats, qui ont pour but de leur procurer, à certaines heures, un local pour écrire, lire, travailler, s'amuser ou jouer, et dans lequel on peut leur servir des boissons hygiéniques.

Ces installations sont organisées en groupements coopératifs; on peut les considérer comme un prolongement de l'ordinaire.

Il y a tout intérêt, au point de vue de l'hygiène et de la bonne camaraderie, à fréquenter ces locaux partout où on a pu les organiser.

La gaieté, l'ordre et la plus parfaite mutualité doivent y régner.

Solde.

78. Qu'est-ce que le prêt?

Le prêt est la solde du soldat, qui lui est payée tous les dix jours, par le caporal; il permet au soldat d'acheter les menus objets dont il a besoin et de payer son tabac.

La solde journalière est	{pour le soldat	0 ^f 05
	{pour le caporal	0 22

Tabac.

79. Le soldat a-t-il droit au tabac?

Oui, s'il fume, il a droit à un paquet de 100 grammes de tabac, dit tabac de cantine, moyennant le paiement de 0 fr. 15, tous les dix jours, les 10, 20 et 30 du mois.

Chauffage et éclairage.

80. Tout ce qui se rapporte au chauffage et à l'éclairage des divers locaux, cuisines, corridors, cours, est payé par les fonds de la masse de chauffage du corps.

Les allocations de cette masse sont déterminées suivant les régions, les saisons, les locaux et le nombre d'hommes.

Couchage et casernement.

81. La masse de couchage et d'ameublement du corps pourvoit aux dépenses de l'entretien du couchage hommes et du mobilier (y compris les ustensiles des chambres, tels que balais, paillasons, fauberts, planches pour listes d'appel et états de casernement, planches à astiquer, crachoirs).

Celle du casernement pourvoit à l'entretien et aux réparations des locaux du casernement.

CHAPITRE V HYGIÈNE MILITAIRE

Soins de propreté corporelle.

82. Qu'est-ce que l'hygiène en général?

L'hygiène est la science du savoir-vivre en tout ce qui concerne la conservation de la santé et le développement normal et esthétique du corps humain.

83. En quoi sont bons et utiles les soins corporels?

Une exquise propreté corporelle est la première condition pour bien se porter.

La peau de l'homme a diverses fonctions^[11]: elle absorbe des gaz de l'air environnant et produit un certain dégagement d'acide carbonique; par la sueur elle élimine de l'eau, des sels minéraux, de l'urée, des produits excrémentiels, puis elle sécrète une matière grasse qui lui donne son onctuosité.

Pour bien remplir ces fonctions, la peau du corps entier doit être constamment propre.

Un des premiers bienfaits de cette propreté, c'est la préservation des maladies de la peau: démangeaisons, boutons ou éruptions, pelade, gale, insectes parasites, etc...

En outre, on a partout un sentiment de répulsion à l'égard des gens malpropres.

Les soins corporels comprennent:

1° Le lavage chaque jour, et même plusieurs fois par jour, du visage, du cou et des mains;

2° Le maintien constant en état de propreté des pieds et des parties génitales;

3° Un grand bain ou une douche tous les huit ou quinze jours, si possible;

4° L'entretien constant des ongles, du cuir chevelu et des cheveux;

5° Le rinçage journalier de la bouche et le brossage des dents matin et soir.

84. Quelles recommandations importe-t-il de faire au sujet des ustensiles de toilette et du linge?

Ces ustensiles, tels que peignes, brosses, éponges, serviettes, doivent être entretenus dans le plus grand état de propreté; ils sont absolument personnels, il ne faut jamais les prêter.

Le linge de corps doit être changé au moins une fois par semaine, c'est une nécessité absolue.

Tenue des chambres.

85. Quelles sont les mesures générales à observer dans l'intérêt de l'hygiène de la chambrée?

Il faut décroter ses chaussures à l'extérieur, nettoyer et battre ses vêtements en dehors de la chambrée, ne pas mettre de linge entre la paillasse et le matelas, ne pas fumer la nuit (ni lorsque les fenêtres sont fermées); il est défendu de se coucher sur les lits avec de la chaussure, de manger sur les lits, de cracher et de jeter les bouts de cigarettes ou les fonds de pipe ailleurs que dans les crachoirs.

Les chambres sont nettoyées avec un faubert humide; l'interdiction du balayage à sec sur les surfaces imperméables est absolue.

Le système d'aération prescrit pour les chambres doit être constamment maintenu en hiver comme en été.

Tous les samedis, il faut nettoyer à fond les planchers et les vitres, puis battre à l'air les couvertures et les matelas^[12].

Plus est considérable une agglomération humaine, plus rigoureuse doit être l'observation des principes d'hygiène et de propreté; sans cela, les maladies y éclosent facilement et s'y propagent dans de grandes et déplorable proportions.

Boissons.

86. Quelles sont les recommandations au sujet des boissons du soldat?

Les soldats sont absolument obligés de ne boire que de *l'eau déclarée potable*. Toute infraction à cette prescription peut être la cause d'épidémies ayant les conséquences les plus funestes.

Les eaux malsaines ou peu sûres ont de grandes chances de contenir le microbe de la fièvre typhoïde, l'eau est son véhicule ordinaire.

On ne boira donc que des *eaux potables* provenant de sources vérifiées, ou des eaux filtrées, stérilisées, ou bouillies.

Au point de vue du goût, il est bon de les couper avec du café, du thé, du vin ou de l'eau-de-vie.

Lorsque les soldats ont des occasions de boire du vin, de la bière, du cidre ou d'autres liquides, qu'ils sachent être sobres, c'est de l'hygiène et c'est une qualité précieuse.

87. De quoi doit-on se servir pour boire?

Le soldat ne doit jamais boire à la cruche (prescription formelle), chacun se sert de son quart.

Recommandations pour les marches, manœuvres et la vie au bivouac.

88. Quels soins particuliers doit avoir le marcheur, le fantassin?

Il faut qu'il veille à sa chaussure, qui doit être souple et en bon état à l'intérieur et à l'extérieur, puis il importe absolument qu'il soigne ses pieds avant le départ et dès l'arrivée.

Il faut se maintenir les pieds propres, sans cependant les laver à grande eau; les essuyer et les graisser; pour cela, on emploie la graisse que le capitaine fait donner ou simplement du suif. Traverser les ampoules avec un fil de soie propre et les passer avec une bande de toile suiffée. Il faut se faire couper les ongles et les cors avec soin.

89. Peut-on boire et manger en route?

Le soldat boit ce qu'il a dans son bidon, mais il ne s'arrête nulle part pour prendre de l'eau sans autorisation, ou si l'ordre n'en a pas été donné; en principe, il faut boire le moins possible, se gargariser si la soif est trop vive.

L'ingurgitation rapide de grandes quantités d'eau pendant les marches est souvent suivie d'accidents graves et même de mort.

À la grand'halte et à l'arrivée, il est prudent de manger un peu avant de boire. Quand on est en transpiration, on doit boire lentement et à petites gorgées.

On doit s'abstenir de boissons alcooliques.

Autant que possible on ne part pas à jeun. Le soldat peut en marchant manger un casse-croûte, mais il ne doit consommer les aliments destinés à la grand'halte ou aux repas que lorsque l'ordre en est donné.

90. Quelles sont encore les précautions générales à prendre?

Se conformer, en été et en hiver, aux ordres donnés pour le port des vêtements, et pour la

façon de les ouvrir ou de les fermer selon la température,—se préserver du soleil par le couvrenuque,—ne pas se coucher sur la terre humide pendant les haltes.

En rentrant d'une marche, il faut fermer les fenêtres pour éviter les courants d'air; il ne faut pas se dévêtir, à moins qu'on ne veuille changer de linge; dans ce cas, le faire rapidement.

Après une grande fatigue suivie de transpiration, un repos complet et immédiat est pernicieux; le mouvement fait éviter les refroidissements.

Au bivouac, il faut pratiquer toutes les mesures ordinaires d'hygiène et surveiller surtout la propreté, la qualité de l'eau et les refroidissements.

Maladies contagieuses et diverses.

91. Que doit-on faire à l'égard des maladies contagieuses?

Dans les casernes, les hommes atteints de maladies contagieuses doivent être isolés au plus tôt; les hommes de la chambre du malade évitent de pénétrer dans les chambres voisines, car ils peuvent être propagateurs de la maladie. S'il y a lieu, on désinfecte la chambre et les vêtements du malade.

Les maladies dont on peut éviter la propagation sont: la tuberculose (*aération, soleil, éviter les poussières, ne pas cracher à terre*); la fièvre typhoïde (*ne boire que de l'eau potable*); les maladies vénériennes, parmi lesquelles la syphilis qui a des conséquences déplorables; non seulement elle s'attaque à l'individu qu'elle frappe d'une empreinte terrible, mais elle rejait encore sur sa descendance et affaiblit la race (*fuir les femmes suspectes, se méfier de tout contact avec un malade, voir de suite un médecin si on est atteint*).

L'hygiène veut la tempérance qui évite l'alcoolisme, véritable maladie, dont les conséquences sont funestes pour la santé de l'homme et pour sa vie (*ne pas boire d'alcool, pas d'apéritif à alcool, et modérément le vin, la bière, le cidre, etc.*).

92. Comment soigne-t-on une plaie?

Toute plaie, si petite soit-elle, doit être nettoyée de toute souillure avec de l'eau phéniquée, ou avec une solution de sublimé, d'acide boriqué ou simplement avec de l'eau bouillie. Mettre ensuite la plaie à l'abri de l'air, au moyen d'un pansement propre et de préférence aseptique.

Paquet individuel de pansement en campagne.

93. En campagne, chaque homme possède un paquet individuel de pansement destiné à procurer au blessé un premier pansement en attendant les soins du médecin; il se compose de: un plumasseau d'étoffe enveloppée de gaze, une compresse en gaze, une bande de coton, deux épingles de sûreté (le tout dans une double enveloppe). Il se place dans la poche intérieure gauche de la capote cousue à gros points. Interdiction est faite de l'ouvrir avant le moment précis de l'utiliser.

CHAPITRE VI SERVICE DES PLACES

Principes généraux.

94. Comment le soldat doit-il considérer le service des places?

Comme un service très important. On doit s'y préparer et se présenter à l'inspection de la garde étant propre et brillant, avec un sac chargé réglementairement^[13].

Dans le service des places, on doit être attentif, ponctuel et lesté. Le soldat de garde est souvent une autorité; on compte sur lui pour la garde de personnes et d'établissements importants; il a parfois le droit de vie et de mort sur quiconque n'obéit pas aux ordres de la consigne.

Aussi aucune négligence ne doit être tolérée.

95. Quels sont les principaux devoirs dans les postes?

On ne quitte *jamais* son poste, on ne se déshabille pas, on n'enlève ni son équipement, ni son épée-baïonnette et on ne joue pas.

Chaque homme du poste a un numéro; les sacs et les fusils sont placés par numéro.

Il faut bien écouter et retenir les consignes données, puis lire celles affichées dans le poste et

dans la guérite.

L'homme de garde doit ponctuellement obéir au chef de poste, car c'est lui qui est responsable.

96. Qu'est-ce que le mot?

C'est un moyen de reconnaissance. Il comprend deux noms: 1^o le mot *d'ordre*, qui est le nom d'un grand homme, d'un général célèbre ou d'un brave mort au champ d'honneur; 2^o le *mot de ralliement*, qui est le nom d'une ville, d'une bataille, d'une vertu civile ou guerrière.

Exemple: *Napoléon, Nancy*. Le mot varie tous les jours.

97. Quels sont les droits des commandants d'arme d'une place?

Lorsque les circonstances l'exigent, le commandant peut consigner dans l'intérieur de la place tout ou partie des troupes de la garnison.

Dans les circonstances graves, le commandant d'armes peut consigner dans les casernes la totalité ou une partie des troupes de la garnison.

Les chefs de corps et de détachements ont ce même droit pour leurs troupes.

Hors le cas d'urgente nécessité, elles ne peuvent, sans l'autorisation du commandant territorial, être prolongées au delà de vingt-quatre heures.

98. Comment une troupe se rend-elle aussitôt à la caserne?

L'alarme est annoncée par la générale; tous les militaires sont tenus de se réunir sur-le-champ au corps dont ils font partie.

99. Comment opère un chef de détachement appelé à mettre de l'ordre en ville dans un local où des soldats seraient impliqués?

Si le local est public, le militaire envoyé opère directement avec énergie; si le lieu est clos, il ne peut y entrer sans la réquisition de l'occupant, ou sans l'assistance d'un commissaire de police ou sans les cris: *Au feu! à l'assassin! au secours! au voleur!*

Sentinelles—Troupes—Rondes—Patrouilles.

100. Quels sont les devoirs généraux des sentinelles?

Les sentinelles ont toujours la baïonnette au canon; elles ne portent pas le sac; elles peuvent avoir l'arme au pied ou sur l'épaule; elles ne la quittent jamais, même dans la guérite; lorsqu'elles sont dans le cas de se mettre en défense, elles croisent la baïonnette.

Elles doivent toujours garder une attitude militaire, ne parler à qui que ce soit sans nécessité et ne s'écarter de leur guérite à plus de 30 pas.

101. Quels sont encore les devoirs précis des sentinelles?

Les sentinelles ne se laissent relever que par un gradé du poste ou le militaire qui en fait fonction; elles ne répètent leur consigne ou n'en reçoivent de nouvelle qu'en présence du chef ou d'un gradé du poste.

Elles doivent protection, sans toutefois s'éloigner de leur poste, à tout individu dont la sûreté est menacée et qui se réfugie auprès d'elles.

La durée de la faction est de deux heures, sauf quand la rigueur de la saison ou des circonstances particulières conduisent le commandant d'armes à la réduire.

102. Quels cris une sentinelle peut-elle avoir à faire?

Si une sentinelle a besoin de se faire relever, elle crie: *Chef de poste, venez relever!*

Si elle aperçoit un incendie, elle crie: *Au feu!*

Si elle entend du bruit ou est témoin d'un désordre, elle crie: *À la garde!*

Si, devant les armes, elle entend la générale ou aperçoit la personne ou le corps constitué à qui on rend les honneurs, elle crie: *Aux armes!*

103. Que fait une sentinelle qui, la nuit, aperçoit une troupe, une ronde ou une patrouille?

La nuit, à partir de l'heure fixée par le commandant d'armes, la sentinelle qui aperçoit une troupe, une ronde ou une patrouille, crie: *Halte-là!* Si la troupe, la ronde ou la patrouille s'arrêtent, la sentinelle crie: *Qui vive?* Sur la réponse: *France, ronde ou patrouille!* la sentinelle crie: *Avance au ralliement!* Le chef s'avance et donne le mot de ralliement à la sentinelle.

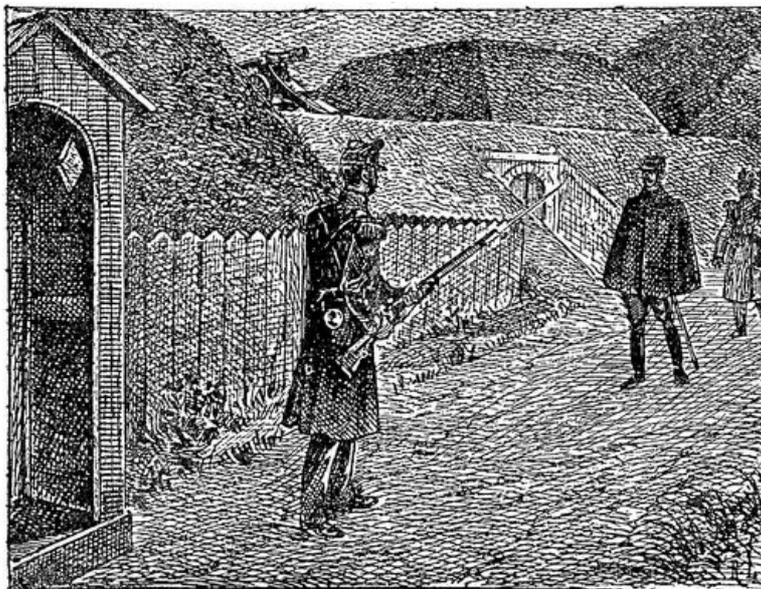
Si la troupe, la ronde ou la patrouille ne s'arrêtent pas, la sentinelle répète: *Halte-là!* Si on continue à avancer sans répondre, la sentinelle croise la baïonnette et empêche de passer.

S'il s'agit d'une sentinelle devant les armes, dès qu'elle a reçu le mot de ralliement, elle appelle le chef de poste qui vient reconnaître.

104. Que font les sentinelles qui, la nuit, par suite de consignes particulières, ne doivent pas se laisser approcher?

Elles crient d'une voix forte à toute personne qui passe à proximité: *Halte-là!* et, après ce cri répété une deuxième fois: *Au large!*

Si on ne s'était pas arrêté, elles auraient croisé la baïonnette et empêché de passer.



La sentinelle reconnaît la ronde.

105. Que doit faire, la nuit, une sentinelle qui ne doit pas se laisser approcher et qui a son arme chargée?

En cas d'alarme, de troubles ou d'attaque, la sentinelle crie à celui qui vient à elle: *Halte-là!* on ne s'arrête pas, elle répète une seconde fois: *Halte-là!* et, s'il y a lieu, elle crie: *Halte-là ou je fais feu!*

Si alors on continue à s'avancer, elle fait feu et appelle la garde.

106. Quelle est la consigne spéciale pour les sentinelles des postes placés aux prisons?

ART. 35.—Dans les postes placés aux prisons, la consigne générale est complétée, en ce qui concerne les devoirs des factionnaires, par les dispositions ci-après:

1° Les factionnaires veillent à la sûreté de l'établissement et avisent le chef de poste de tout fait de nature à la compromettre;

2° Lorsqu'ils n'ont point, en vertu des instructions reçues, leurs armes chargées, ils disposent de deux cartouches libres qu'ils placent dans la cartouchière qui est le plus à portée de la main;

3° Si un factionnaire voit, pendant le jour, un détenu sur les toits ou escaladant les murs, il lui fait immédiatement la sommation de s'arrêter, et donne sur-le-champ l'alarme en criant: *Aux armes!* cri qui est répété par les autres factionnaires;

4° Si le factionnaire constate pendant la nuit une tentative d'évasion, il charge son fusil, en criant: *Halte-là, ou je fais feu!* Si, malgré cet avertissement, le détenu ne s'arrête pas, la sentinelle fait feu et appelle la garde;

5° Si un détenu paraît la nuit à une fenêtre non garnie de barreaux, le factionnaire le somme de se retirer et renouvelle deux fois sa sommation. Il ne fait feu qu'après la dernière sommation;

6° En dehors des cas visés tant à la consigne générale qu'aux numéros 4° et 5° ci-dessus, les sentinelles ne doivent faire usage de leurs armes qu'en cas de légitime défense.

Honneurs.

107. Comment se rendent les honneurs?

Pour rendre les honneurs, les militaires armés du fusil *présentent l'arme* en exécutant le premier mouvement de l'arme sur l'épaule droite, si les troupes sont l'arme au pied. Si elles étaient dans la position de l'arme sur l'épaule, pour «présenter les armes», exécuter le premier mouvement de *Reposer arme*.

Les troupes en marche et les isolés autres que les factionnaires rendent les honneurs sans mettre baïonnette au canon.

108. À qui les sentinelles doivent-elles rendre les honneurs?

Les sentinelles présentent les armes:

Aux drapeaux et étendards;

Aux officiers des armées de terre et de mer;

Aux troupes en armes;

Aux membres de la Légion d'honneur, porteurs des insignes de leur décoration;

Aux convois funèbres;

Aux officiers des armées étrangères.

Elles gardent l'immobilité, la main dans le rang et l'arme au pied pour:

Les adjudants-chefs;

Les adjudants et assimilés;

Les décorés de la médaille militaire porteurs de leur médaille.

Garde de police de la caserne.

109. Quelle garde commande-t-on à la caserne?

On commande à la porte de la caserne un poste réduit au strict nécessaire.

110. Quelle est la consigne de ce poste?

Elle varie par caserne, c'est le chef de corps qui la donne suivant les circonstances.

111. Quels sont les devoirs de la sentinelle à la porte du quartier?

La sentinelle remplit les devoirs généraux des sentinelles et crie: *Aux armes!* lorsque le chef de corps vient à la caserne. Elle prévient le chef de poste de tout ce qu'il y a d'irrégulier autour de la caserne ou dedans.

112. Qu'a-t-elle à faire relativement aux entrées et aux sorties de la caserne?

En principe, sans l'autorisation du chef de poste:

1^o Elle ne laisse sortir du quartier aucun étranger avec un paquet ou une arme, ni un caporal ou soldat avec un paquet, un fusil ou un revolver;

2^o Elle n'y laisse entrer aucun étranger ou homme de troupe d'un autre corps.

Après l'appel du soir, elle fait entrer au corps de garde les militaires de tous grades qui entrent ou sortent; elle signale au sergent les lumières non éteintes après la sonnerie de l'extinction des feux.

Elle ne laisse entrer aucun chien à la caserne.

Service de planton—Service en cas de troubles—Main-forte due à l'autorité.

113. En quoi consiste le service de planton?

Un militaire de planton est un agent qui a une certaine importance, dans l'exécution du travail journalier des divers services d'un régiment et des états-majors.

114. Quelle doit être la qualité du soldat planton?

Le planton doit être *actif et consciencieux*, car il est chargé soit de transmettre des ordres et des papiers importants, soit de garder des archives et des pièces confidentielles, soit encore d'exercer une surveillance déterminée ou de faire observer une consigne particulière. Ce service ne doit souffrir aucune négligence; il faut que tout soldat en soit bien pénétré.

115. Que font les troupes lorsque la force militaire est réquisitionnée?

Pour maintenir l'ordre public, ou pour assurer l'exécution des lois, l'autorité militaire n'agit qu'en vertu de la réquisition écrite de l'autorité civile.

Dans ce cas, les troupes ne font usage de leurs armes par le feu que si des violences ou voies de fait sont exercées contre elles, ou que si elles ne peuvent défendre autrement le terrain qu'elles occupent ou les postes dont elles sont chargées.

Elles agissent également par leurs armes quand elles se trouvent dans le cas prévu par l'article 3 de la loi du 7 juin 1848, qui dit:

«Lorsqu'un attroupement armé ou non armé se sera formé sur la voie publique, le maire ou l'un de ses adjoints, à leur défaut le commissaire de police ou tout autre agent ou dépositaire de la force publique et du pouvoir exécutif, portant l'écharpe tricolore, se rendra sur les lieux de l'attroupement.

«Un roulement de tambour annoncera l'arrivée du magistrat.

«Si l'attroupement est armé, le magistrat lui fera sommation de se dissoudre et de se retirer.

«Cette première sommation restant sans effet, une seconde sommation, précédée d'un roulement de tambour, sera faite par le magistrat.

«En cas de résistance, l'attroupement sera dispersé par la force.

«Si l'attroupement est sans armes, le magistrat, après le premier roulement de tambour, exhortera les citoyens à se disperser. S'ils ne se retirent pas, trois sommations seront successivement faites.

«En cas de résistance, l'attroupement sera dispersé par la force.»

NOTA.—Pour le *service en cas de troubles* et pour la *main-forte due à l'autorité*, voir le paragraphe 55 «Conduite en ville et en cas de troubles», page 23, chapitre I.

CHAPITRE VII

ARMEMENT—TIR—MUNITIONS

I—ARMEMENT.

Fusil modèle 1886, M. 93.

116. Le fantassin est armé du fusil modèle 1886 M. 93, mais les soldats du service auxiliaire ont, comme arme, le sabre série Z.

Sont armés du revolver modèle 1892, les télémétreurs, les conducteurs de caissons de munitions, de chevaux haut le pied et à la main, les pourvoyeurs de munitions, les soldats ordonnances des médecins, des officiers supérieurs et généraux.

117. Le fusil modèle 1886, M. 93, tire la balle D, dont la portée maxima théorique est de 4.800 mètres, la vitesse initiale de la balle est de 710 mètres. La cartouche pèse environ 27^{gr} 5.

Le fusil pèse 4^{kg} 240 et avec la baïonnette sans le fourreau, 4^{kg} 700.

Son magasin contient huit cartouches.

On peut l'approvisionner à dix cartouches, en mettant en plus une cartouche dans le canon et une dans la boîte de culasse.

Nomenclature sommaire.

118. En combien de parties principales se divise le fusil?

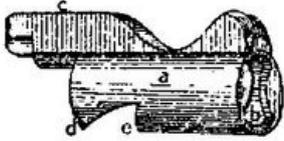
Le fusil se divise en six parties principales:

- 1^o Le canon et sa boîte de culasse;
- 2^o La culasse mobile;
- 3^o Le mécanisme à répétition;
- 4^o La monture en deux pièces;
- 5^o Les garnitures;
- 6^o L'épée-baïonnette.



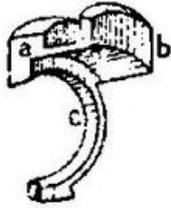


Culasse mobile.



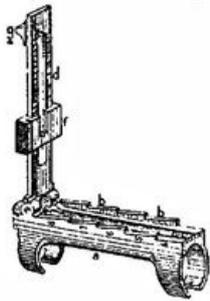
Le Chien.

- a. Corps Cylindrique.
- b. Logement du manchon.
- c. Renfort.
- d. Cran de départ.
- e. Cran de l'abattu.



Tampon-masque.

- a. Tampon.
- b. Masque.
- c. Collet.



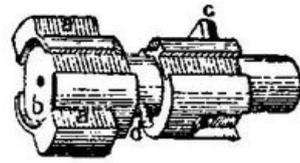
- a. Pied de hausse à griffes.
 - b. Gradins.
 - c. Ressort de hausse.
 - d. Planche.
 - f. Curseur.
 - g. Talon de la planche.
- Hausse.



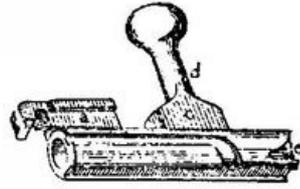
Fourreau

- a. Corps de fourreau.
- b. Bracelet-pontet.

- a. Tenons.
- b. Cuvette.
- c. Boulons.
- Les rainures.
- d. Arrêteoir du tampon-masque.

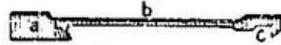


Tête mobile.



Cylindre.

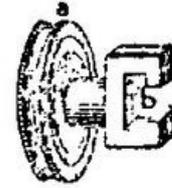
- a. Renfort antérieur.
- b. Logement du bouton.
- c. Renfort du levier.
- d. Levier.
- e. Rainure de départ.



- Extracteur.
- a. Talon.
 - b. Branche.
 - c. Griffe.



- Percuteur.
- a. Pointe.
 - b. Méplat.
 - c. Tige.
 - d. T.



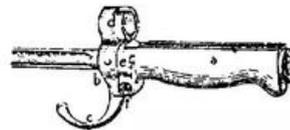
Manchon

- a. Cordons.
- b. Logement du T.



- a. Sommet du guidon.
- b. Guidon.
- c. Grand tenon.
- d. Petit tenon.

Extrémité du canon.

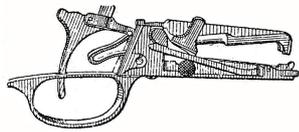


Épée-baïonnette.

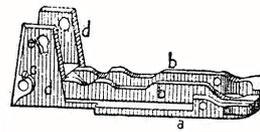
- a. Poignée.
- b. Croisière.
- c. Quillon.
- d. Douille.
- e. Virole.
- f. Poussoir.

Pièces du fusil 1886, M. 93.

119. On remarque sur le canon: le guidon, le petit tenon, le grand tenon, la hausse qui comprend huit pièces (le pied de hausse à griffes avec ses gradins, ressort de hausse, planche avec ses crans de mire, le curseur, le ressort du curseur, la vis-arrêteoir du curseur et la goupille).

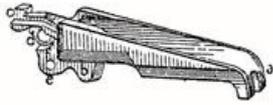


Mécanisme de répétition.

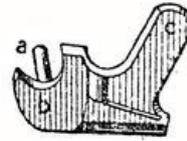


Corps de Mécanisme.

a. *Plaque.* b. *Nervures.* c. *Vis du ressort de gâchette.* d. *Oreilles.* e. *Trou pour l'axe du levier de manœuvre.*



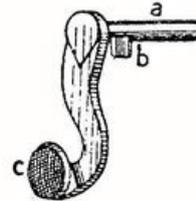
Auget.



Butoir d'auget.

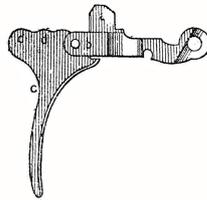
a. *Pivot.*
b. *Griffe.*
c. *Queue.*

a. *Bec.* b. *Talon.* c. *Butoir de relèvement.* d. *Trou de l'axe du levier de manœuvre.* e. *Trou du pivot du butoir d'auget.* f. *Évidement pour la griffe du butoir.*



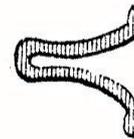
Levier de Manœuvre.

a. *Axe.* b. *Came.*
c. *Bouton quadrillé.*



Mécanisme de détente.

a. *Tête de gâchette.* b. *Ailettes.*
c. *Détente.* d. d. *Les 2 bossettes.*



Ressort de gâchette.



Ressort du levier de manœuvre.

a. *Balle.* b. *Disque.*
c. *Pastille de cire.*
d. *Charge de poudre.*
e. *Couvre-amorce.*
f. *Évents.* g. *Enclume.*



Arrêt de cartouches.

a. *Levier.* b. *Plan incliné.* c. *Bec.*
d. *Griffe.* e. *Ressort.*



Pièces du fusil 1886, M. 93.

La boîte de culasse est vissée sur le canon.

L'âme cylindrique du Canon est du calibre de 8 millimètres et a quatre rayures en hélice, tournant de droite à gauche au pas de 24 centimètres; la profondeur de la rayure est de 15 centièmes de millimètre.

Démontage et remontage.

120. Dans quel ordre s'opère le démontage du fusil?

Le démontage se fait dans l'ordre suivant:

- 1° L'épée-baïonnette (lame, poignée, croisière, quillon, douille, poussoir et fourreau);
- 2° La bretelle;
- 3° La culasse mobile (vis d'assemblage du cylindre, tête mobile, extracteur, manchon, chien, percuteur, ressort à boudin, cylindre, tampon-masque);
- 4° La vis postérieure de pontet;
- 5° La vis de mécanisme;
- 6° Le mécanisme de répétition (le corps de mécanisme, vis de mécanisme, auget, butoir d'auget, levier de manœuvre et son ressort, arrêt de cartouches et mécanisme de détente);
- 7° L'embouchoir;

8° La grenadière;

9° Le fût—il contient le magasin qui renferme le ressort et le piston (incliner le fût pour dégager le tenon d'attache);

10° Le canon.

Le remontage se fait dans l'ordre inverse.

121. Quelles sont les pièces du fusil que le soldat ne doit jamais démonter?

Le soldat ne démonte jamais l'extracteur, le tampon-masque, la vis de culasse ni la crosse; le mécanisme de répétition n'est démonté que par ordre et en présence d'un sous-officier.

Entretien de l'arme.

122. Quelles sont les observations générales relatives à l'entretien de l'arme?

L'entretien de l'arme est le principal devoir du soldat. En effet, le fantassin qui n'aurait pas un fusil fonctionnant parfaitement ne serait plus un soldat utile dans le combat, et il serait lui-même sans défense.

Le fusil ne doit jamais être lavé à l'eau; on n'emploie ni émeri, ni brique sèche, ni grès.

On huile toutes les pièces qui éprouvent un frottement.

123. Quels sont les objets employés pour l'entretien du fusil?

En garnison, on se sert: du nécessaire d'escouade comprenant: 1° une baguette à écouvillon, 2° une baguette à chiffon, 3° deux tournevis-chassoirs; d'une fiole d'huile au râtelier, d'une boîte de graisse, d'une pièce grasse, d'une brosse d'armes, de curettes en bois tendre, de brique pilée et délayée dans la graisse, et de quelques chiffons de linge et de drap.

Trois petites baguettes vissées bout à bout forment une grande baguette qui sert à détacher les étuis de la chambre en cas de difficultés d'extraction.

En campagne, la voiture à vivres et à bagages emporte 16 baguettes de laiton par compagnie.

124. Comment se fait le nettoyage des pièces en acier non bronzées?

On les frotte légèrement avec un morceau de drap sec et propre.

S'il y a de la rouille, on l'imbibe d'huile, ensuite on l'enlève avec un linge huilé. En cas de nécessité, employer de la brique pilée délayée dans la graisse, mais jamais pour l'intérieur du canon.

Graisser ensuite légèrement les pièces et mettre une goutte d'huile sur les filets des vis.

125. Comment se fait le nettoyage des pièces en acier et des pièces bronzées?

On les nettoie avec la brosse et des chiffons gras, mais on n'emploie que du linge ou du drap exempt de poussière; on peut au besoin mouiller légèrement le chiffon, bien essuyer et graisser.

La rouille se combat avec un morceau de drap légèrement gras.

126. Comment entretient-on le bois?

L'essuyer avec un linge sec, puis après la pluie avec un chiffon huilé.

127. Comment nettoie-t-on son fusil après les exercices et le tir?

Ouvrir le tonnerre, retirer la culasse mobile en arrière jusqu'à l'arrêt, passer la baguette de nettoyage dans le canon pour bien essuyer l'intérieur, puis graisser avec l'écouvillon ou un chiffon gras.

Essuyer et graisser sur place les parties extérieures de l'arme, y compris la culasse mobile.

128. Comment se fait le nettoyage si l'arme a été mouillée (ou exposée à une forte poussière)?

Dans ce cas, on enlève la culasse et le mécanisme de répétition et on procède au démontage et au nettoyage des pièces pour lesquelles cela est nécessaire.

129. Quelles sont les pièces qui doivent être huilées?

Mettre une goutte d'huile à toutes les pièces qui éprouvent un frottement ou un mouvement de rotation et aux vis:

Boîte de culasse.—La tranche postérieure de l'échancre et la rampe de dégagement.

Hausse.—La charnière.

Culasse mobile.—Son canal, la pointe du percuteur, la griffe de l'extracteur, les rampes du cylindre et du chien, les crans du chien et les logements du tampon-masque.

Mécanisme.—Les axes, le bec et le talon d'auget, son butoir, la griffe d'arrêt de cartouches, la tête de gâchette, les bossettes de la détente et le piston de magasin.

II—TIR. Instruction du tireur.

130. Qu'est-ce que la trajectoire?

C'est la courbe que décrit la balle pendant son trajet dans l'air.

131. Qu'est-ce que la ligne de tir?

C'est l'axe du canon indéfiniment prolongé dans la position du pointage.

132. Qu'est-ce que la ligne de mire?

La ligne de mire est celle qui est déterminée par le milieu de la ligne qui joint les bords supérieurs du cran de mire et par le sommet du guidon.

133. Qu'est-ce que la portée?

La portée est la distance du point de départ de la balle à son point de chute.

La portée maxima du fusil est actuellement de 3.200 mètres.

134. Qu'est-ce que tirer un coup de fusil sur un point déterminé?

C'est réunir en une seule opération les trois opérations ci-après: *Pointer l'arme.*—*La maintenir en direction.*—*Agir sur la détente.*

135. Qu'est-ce que pointer?

C'est diriger la ligne de mire sur le but à atteindre.

136. Comment maintient-on bien l'arme en direction?



Mise en joue.

En prenant régulièrement et avec calme la position du tireur et de joue, en conservant l'œil toujours lié à la ligne de mire et en diminuant l'amplitude des oscillations de l'arme, de manière à maintenir la ligne de mire sur le point à viser.

137. Comment doit-on agir sur la détente?

Étant en joue, serrer l'arme à la poignée, agir sur la détente avec l'extrémité antérieure de la deuxième phalange du doigt pour amener la seconde bossette de la détente contre le dessous de la boîte de culasse, marquer un temps d'arrêt, retenir sa respiration, et à l'instant où la ligne de mire passe par le point visé, laisser partir le coup, en fermant *lentement* le doigt d'un mouvement

continu et *sans saccade*.

138. À quoi sert la hausse?

Elle sert à donner au fusil l'inclinaison voulue pour atteindre le but visé.

L'inclinaison est d'autant plus grande que la distance est plus éloignée.

139. Comment manie-t-on le curseur?

On couche la planche en avant ou en arrière pour manier le curseur entre le pouce et l'index.

140. Qu'est-ce que la vitesse du tir?

C'est le nombre de balles qu'un homme tire dans une minute.

141. Qu'est-ce que l'effet utile?

C'est le nombre de balles qu'un tireur met dans le but en une minute.

142. Quelles sont les règles d'emploi de la hausse?

Il y a trois règles d'emploi de la hausse qui sont:

1^o De 0 à 250 mètres, viser par le cran de mire du pied de la planche (planche rabattue en avant);

2^o De 250 à 800 mètres, viser par le cran de mire de l'arrière de la planche (rabattre la planche sur son pied, placer le curseur sur le gradin correspondant à la distance indiquée);

3^o De 800 à 2.400 mètres, viser par le cran de mire du curseur, le bord supérieur du curseur à hauteur du trait marquant la distance.

Des traits et des chiffres gravés sur les côtés de la planche indiquent les distances de 100 en 100 mètres (sur le côté droit les centaines impaires, sur le côté gauche les centaines paires); des petits traits intermédiaires donnent les distances de 50 en 50 mètres.

Prendre la hausse correspondant à la distance indiquée.

Dans le cas d'une distance comprise entre deux graduations consécutives, prendre la hausse supérieure.

Aux distances de combat rapproché, prendre la hausse de 400 mètres, qui répond, dans presque tous les cas, aux nécessités du moment.



Tireur utilisant l'angle d'un mur comme abri et appui.

143. Le soldat isolé doit-il tirer?

Il doit tirer le moins possible. En principe, quand il en a reçu l'ordre, quand il doit pourvoir à sa propre défense, ou quand d'urgence il doit signaler la présence de l'ennemi.

Il a son fusil toujours approvisionné et chargé au moment de tirer.

144. Comment doit se placer et que doit faire le soldat isolé appelé à tirer?

Il cherche avant tout à voir, puis à se couvrir ou à s'abriter, enfin à trouver un appui pour son arme. Avec calme il apprécie la distance et juge s'il doit tirer; il estime simplement si le but est

plus presque 250 mètres, entre 250 et 400, entre 400 et 500 mètres ou à 600 mètres.

145. Quelles sont les plus grandes distances auxquelles l'isolé peut tirer?

Le soldat isolé ne doit pas tirer à plus de:

400 mètres sur un isolé (fantassin ou cavalier);

600 mètres sur un groupe d'au moins 4 hommes.

Ne pas tirer à des distances supérieures; il est avantageux d'attendre que le but soit plus rapproché.



Tireur abrité des vues de l'ennemi.

146. Quelles règles de tir doit observer le soldat isolé?

1° Prendre la hausse de la distance évaluée;

2° Le point à viser est le bord inférieur de la partie visible du but.

Si le but se déplace transversalement, on vise le bord du côté de la marche.

Par un vent soufflant de côté, on vise le bord d'où vient le vent;

3° Tirer lentement coup par coup;

4° Observer l'effet de son tir;

5° Faire usage de la répétition dans les circonstances pressantes.

Tirs exécutés à l'instruction.

147. Quels sont les tirs exécutés à l'instruction?

1° Des tirs réels à distance réduite (ou des tirs réduits si les tirs réels ne peuvent avoir lieu);

2° Des tirs d'instruction jusqu'à 400 mètres;

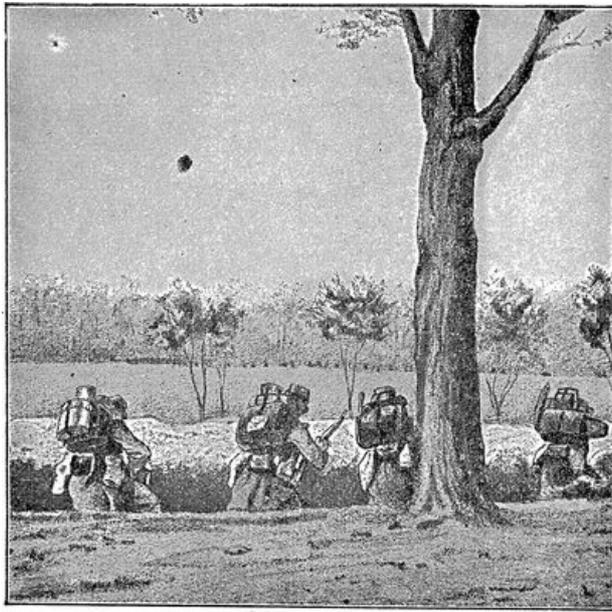
3° Des tirs d'application se rapprochant du tir de guerre;

4° Des tirs individuels de combat, à distance inconnue.

Le soldat choisit lui-même la hausse et la position à prendre;

5° Des tirs de groupe de 400 à 1.200 mètres (avec cartouches à blanc et d'autres avec cartouches à balle);

6° Des manœuvres avec tir réel.



Les tireurs utilisent les fossés de la route comme abris.

148. Tir.—Comment se pose le tireur faisant partie d'une troupe dirigée par un chef, dans le tir du groupe?

Il doit trouver sa place dans l'espace dont il peut disposer sans gêner ses voisins et sans être gêné par eux; il prend la position prescrite, ou, si elle n'est pas fixée, celle qui lui permet le mieux d'utiliser le tir.

149. Quels sont les principes du tir du groupe?

Dans le tir du groupe, le feu est ouvert, arrêté et repris au commandement du chef.

Les tirailleurs prennent la hausse indiquée et la vérifient souvent; ils ont les yeux fixés sur l'objectif, écoutent les commandements et les transmettent au besoin. Chaque tireur tire comme s'il était isolé.

La vitesse du tir ne doit pas dépasser 8 à 9 coups par minute (ou 11 à 12 à répétition). (Simple indication.)

150. Quels sont les deux principes de la discipline du feu par groupe?

1° S'appliquer à distinguer l'objectif et le viser consciencieusement avec la hausse prescrite;

2° Ne pas tirer une seule cartouche, ni faire usage de la répétition sans l'ordre du chef.

151. Quelle attention le soldat doit-il apporter dans les tirs?

Le soldat doit donner toute son attention aux tirs, car il importe absolument que le fantassin soit un bon tireur.

Le fusil et la balle sont des objets sans vie, ils ne produiront aucun effet si le tireur est un incapable.



Classement des tireurs dans la compagnie—Récompenses et concours.

152. Comment se fait le classement des tireurs dans la compagnie?

Lorsque la saison des tirs est terminée, le capitaine établit dans sa compagnie le classement des tireurs, en se basant sur les résultats obtenus dans toutes les parties de l'instruction technique et tactique du tireur.

Le capitaine nomme tireurs de 1^{re} classe tous les bons tireurs.

Il donne le cor de chasse en drap aux très bons tireurs (le nombre de cors de chasse ne peut dépasser le cinquième du nombre des caporaux et soldats).

Les soldats qui n'ont pas été admis aux tirs d'application ne sont pas classés.

Les soldats sont classés dans les catégories suivantes: tireurs de 1^{re} classe ayant le cor de chasse;—tireurs de 1^{re} classe;—assez bons tireurs;—tireurs médiocres;—mauvais tireurs.

153. Comment se fait le concours du corps entre les caporaux et soldats?

Le concours se fait entre les caporaux et soldats du régiment qui ont obtenu les meilleurs résultats dans les tirs de l'année.



Prix.—Un nombre d'insignes de tir en argent et de cors de chasse brodés, calculé à raison d'un insigne de tir et de trois cors de chasse par compagnie. La présence de la section hors rang dans le concours augmente d'un le nombre des cors de chasse.

Un des insignes de tir est doré (1^{er} prix).

Ces prix sont décernés aux tireurs concurrents qui ont obtenu les meilleurs résultats, quelles que soient leurs compagnies.

Les tireurs qui reçoivent un insigne ont en outre droit à l'un des cors de chasse brodés.

154. Comment se portent l'insigne de tir et le cor de chasse brodé?

L'insigne de tir et le cor de chasse brodé sont la propriété du tireur; il les porte pendant toute la durée du service actif, ainsi que pendant les périodes de rappel à l'activité.

Les sous-officiers, caporaux et soldats qui ont obtenu deux années de suite le cor de chasse brodé reçoivent, en échange, un cor de chasse brodé surmonté d'une grenade de même métal.

Le port de l'insigne de tir est obligatoire en grande tenue, en tenue de sortie et en tenue de campagne.

Il est fixé à droite, du côté opposé aux décorations, à hauteur du deuxième bouton, l'épingle passée dans deux atoles cousues sur le vêtement.

III—MUNITIONS. Cartouches de tir.

155. Quelles sont les cartouches allouées pour les tirs de l'armée?

On alloue à chaque militaire 190 cartouches par an. L'ensemble des cartouches d'une compagnie est à la disposition du capitaine, pour les employer au mieux de l'instruction.

On alloue en outre 50 cartouches par homme participant aux manœuvres avec tir réel.

On accorde 200 cartouches à blanc modèle 1897 pour les exercices et les manœuvres.

156. Munitions en campagne.—Quelles sont, en temps de guerre, les cartouches à la disposition de chaque soldat?

Chaque homme porte dans ses cartouchières	88 cartouches	120 cartouches.
La voiture de munitions lui en transporte	32 —	
La voiture de munitions en porte en outre 16.384, soit par homme	72 —	
Le parc du corps d'armée en porte:		
Au 1 ^{er} échelon et au 2 ^e échelon, une quantité approximative de 110 par homme	110 —	
	—	
Total		302 cartouches.

Portent 120 cartouches avec eux:

1° Les caporaux et les chasseurs *de tous les bataillons de chasseurs à pieds*;

2° Les caporaux et les soldats de tous les corps d'infanterie des *6^e, 7^e et 20^e corps d'armée*.

157. Lorsque, sur la ligne de feu, le tirailleur n'a plus ou presque plus de cartouches, comment se fait le ravitaillement?

Des hommes pris dans les compagnies de réserve, qui sont en arrière, sont commandés pour ce service. Ils reçoivent des cartouches des voitures de munitions et des sections de munitions, puis, munis de bissacs, ils les portent aux tirailleurs sur la ligne. (Ils conservent leur équipement et leur fusil et demeurent sur la ligne de feu.)

CHAPITRE VIII HABILLEMENT—PAQUETAGE—TENUE

Habillement et entretien.

158. Quels sont les effets d'habillement qui sont confiés aux soldat?

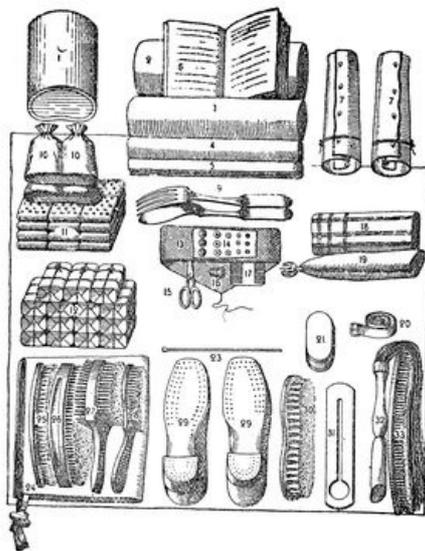
Le soldat est pourvu:

1° D'effets de toile: 2 bourgerons et 2 pantalons de treillis (pour l'intérieur, les corvées et certains exercices);

2° D'une collection n° 3 (d'instruction ou d'exercice), comprenant: 1 képi, 1 veste, 1 capote, 1 pantalon, 1 bonnet de police et une paire d'épaulettes (les corps qui n'ont pas la collection de guerre ont deux collections n° 3);

3° D'une collection n° 2 (d'extérieur, revues et dimanches), comprenant: 1 képi, 1 veste, 1 capote, 1 pantalon, 1 tunique et 1 paire d'épaulettes;

4° D'une collection de guerre ou collection n° 1, comprenant: 1 képi, 1 capote et 1 pantalon. Cette dernière collection, qui comprend en outre une paire de brodequins, reste déposée au magasin de la compagnie[14].



Placement des effets pour une revue de détail.

1. Boîte individuelle de conserve.
2. Chemise.
3. Caleçon.
4. Serviette.
5. Cravate.
6. Livret individuel.
7. Jambières en cuir.
9. Cuillère et fourchette.
10. Sachets de petits vivres, pour 2 jours.
11. Pains de guerre (600 gr. pour 2 jours, 12 tablettes).
12. Cartouches ou plomb destiné à faire un poids équivalent.
13. Trousse en cuir, contenant la bobine.
14. Boutons de rechange.
15. Ciseaux.

16. Dé.
17. Peigne.
18. Mouchoir.
19. Calotte de coton.
20. Courroie de capote.
21. Boîte à graisse.
23. Baguette de fusil.
24. Sac de petite monture.
25. Brosse à habits.
26. Brosse à lustrer.
27. Brosse double.
28. Brosse d'armes.
29. Brodequins.
30. Brosse à laver.
31. Patience.
32. Martinet.
33. Brosse à boutons.

Ces effets forment les effets d'habillement proprement dits.

159. Quels sont les effets dits de grand équipement?

Le soldat a les effets de grand équipement suivants: 1 havresac, des bretelles de suspension, 1 ceinturon, 3 cartouchières, 1 bretelle de fusil et 1 courroie de bidon.

160. Quels sont les effets dits de petit équipement?

On appelle effets de petit équipement les effets suivants:

1° Tous les effets de linge, les calottes de coton, les cravates, les bretelles, les chaussettes, etc.;

2° Les chaussures et les lacets;

3° Les étuis-musettes, les brosses, les boîtes à ingrédients, les petits bidons, les quarts, les gamelles, les trousseaux, les menus objets, etc.

161. Comment sont fournis et remplacés les effets des différentes catégories ci-dessus?

Tous les effets des catégories ci-dessus sont fournis par le magasin de la compagnie, qui s'approvisionne au magasin du corps. Tout effet est remplacé après usure constatée dans les inspections que le capitaine passe ou qu'il fait passer.

162. Comment place-t-on les effets pour une revue de détail?

Les effets sont étalés sur le lit suivant le tableau ci-contre.

163. Comment sont marqués les effets?

Les effets sont tous matriculés, même les effets personnels dont le soldat se sert pendant son service militaire.

164. Qui répare les effets du soldat?

Toutes les petites réparations sont faites au jour le jour par l'homme, qui doit entretenir ses effets en bon état de conservation et de propreté.

Il répare son linge dès qu'il rentre du blanchissage.

165. Quels sont les menus objets dont le soldat doit toujours être pourvu pour l'entretien de ses effets et de ses armes?

Il doit toujours avoir du fil de différentes nuances, des boutons, des aiguilles, de la cire, de l'encaustique, de la graisse d'armes, des curettes en bois, du tripoli, du dégras, des clous à souliers, du suif, etc.

166. Le soldat est-il responsable de tous ses effets?

Oui, le soldat est responsable de tous les effets qui lui sont confiés. Ils sont inscrits sur le fascicule pour l'inscription des effets, qui se place pendant le service actif dans le livret individuel, au moyen de la lettre indiquant leur classement et le numéro du mois de distribution. Les effets distribués sont neufs (N), bons (B) ou d'instruction (I).

Un effet distribué bon en avril 1911 s'inscrira: B 4 dans la colonne de l'année. L'homme doit s'assurer souvent de la régularité des inscriptions, puisqu'il est responsable.

167. Que deviennent les effets d'un soldat qui s'absente?

Les effets que l'homme laisse en allant en permission, en congé ou à l'hôpital, sont placés dans son havresac que l'on dépose au magasin. L'état en est établi, signé par le sergent-major et par l'homme; si l'homme ne peut assister à l'inventaire, le caporal et un soldat le remplacent.

168. Comment s'alimente la masse d'habillement de la compagnie?

Elle s'alimente, pour l'infanterie, par une prime de 0^f 254 par journée d'homme présent^[15].

169. Quelles dépenses incombent à cette masse d'habillement?

Les fonds particuliers de la masse d'habillement de la compagnie fournissent d'abord tous les effets d'habillement^[16], de grand et de petit équipement; ils pourvoient, en outre, aux dépenses suivantes:

1^o Frais et matériaux pour les réparations à l'habillement, à la chaussure et à la coiffure;

2^o Diverses dégradations résultant de la faute et de la négligence des hommes (l'homme est alors souvent punissable);

3^o Achat et entretien du petit matériel des chambres, cuisines et réfectoires (cruches, ustensiles et linge de cuisine, vaisselle, etc.);

4^o Blanchissage. Objets nécessaires à l'hygiène et à la propreté corporelle;

5^o Instruments et ingrédients du perruquier.

Sortie en ville—Tenues—Cheveux—Barbe.

170. Quelles sont les attentions qu'on doit avoir dans ses sorties?

Il est interdit aux militaires de fumer la pipe dans les rues, de mettre les mains dans les poches ou de lire en circulant en ville, de se donner en spectacle dans les luttes et fêtes foraines. On peut leur accorder une autorisation pour figurer honorablement dans diverses réunions.

La tenue doit être uniforme et réglementaire pour tous.

La tenue de sortie doit être irréprochable. Les effets, excluant toute fantaisie, doivent être très propres et toujours boutonnés, la coiffure placée droite, les épaulettes et la cravate bien ajustées, la chaussure en bon état. Le ceinturon doit serrer suffisamment la taille, mais sans que les effets fassent des plis. Le sabre-baïonnette doit tomber à deux doigts en arrière de la couture du pantalon.

Le deuil de famille se porte par un crêpe en brassard au bras gauche.

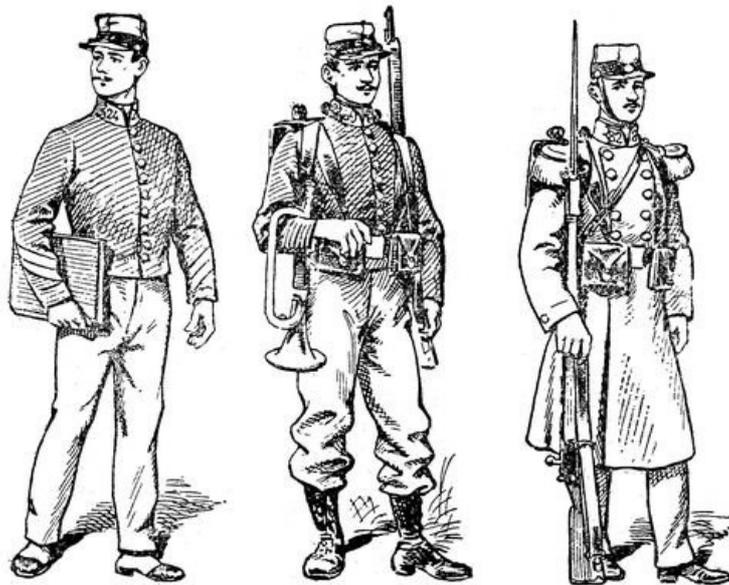
171. Quelles sont les différentes tenues?

Les tenues sont au nombre de quatre:

La *tenue de travail*, réglée par le commandant de l'unité ou l'officier qui commande le travail ou l'exercice;

La *tenue de sortie*, fixée par le commandant d'armes, qui fixe également l'heure à partir de laquelle elle doit être prise;

La *grande tenue* et la *tenue de campagne*, définies par les instructions ministérielles.



Tenue du matin.

Tenue d'exercice.

Tenue de garde.

172. Comment se portent les cheveux et la barbe?

Les militaires portent les cheveux courts, surtout par derrière, la moustache avec ou sans la mouche, ou la barbe entière. Pendant les périodes d'exercice, les militaires réservistes ou territoriaux sont autorisés à conserver leur port de barbe habituel.

Tenues de travail.

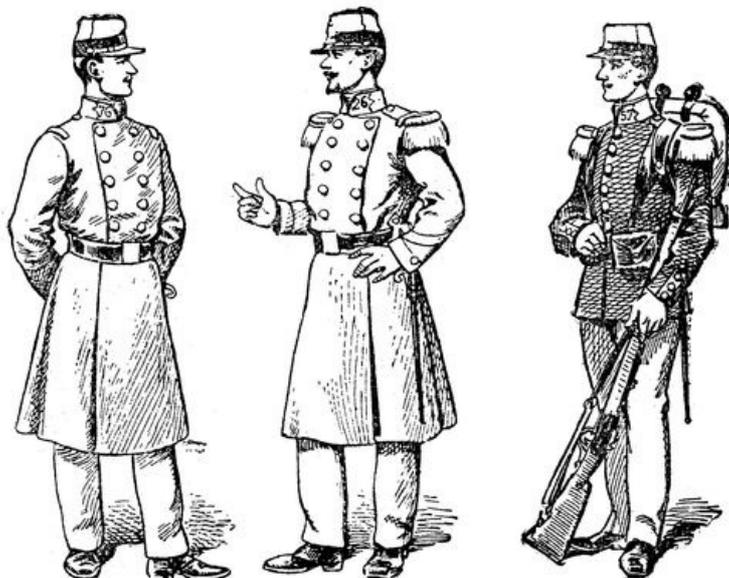
Les tenues de travail peuvent être en veste, en capote ou en effets de toile suivant le cas.

À la caserne, et surtout pour les repas, on est en effets n° 3 ou en toile.

Port du sac.

173. Quand porte-t-on le sac?

Le sac est pris dans le courant du deuxième mois de l'instruction, il est ensuite pris pour tous les exercices, les tirs et les marches (à l'exception des exercices de l'instruction individuelle et des exercices préparatoires de tir).



Tenue de sortie.

Grande tenue.

Grande tenue de service.

Le chargement du sac et des cartouchières est progressivement augmenté de façon à ce que les recrues soient susceptibles de porter le chargement complet lorsqu'ils sont mobilisables.

À partir de cette date, les marches, les tirs d'application et les principaux exercices sont exécutés avec le chargement complet.

174. Quel est le chargement du sac pour les exercices journaliers?

Le chargement en tenue d'exercice comporte ordinairement:

1° *Intérieur du sac*: 1 chemise, 1 calotte de coton, 1 mouchoir de poche, 1 caleçon, 1 ceinture de flanelle.

La part individuelle de brosses et d'accessoires, à raison de 2 jeux complets par escouade. (Le caporal fixe la part de chacun.)

2° *Extérieur du sac*: Courroies roulées.

3° *Chargement des hanches*: Dans les cartouchières, 11 paquets de 8 cartouches, soit 4 paquets par cartouchière de devant et 3 dans celle de derrière. Dans les exercices, ces cartouches sont remplacées par un poids équivalent (sable, plomb, fonte ou briques).

4° Un outil.

Toutefois, le chargement du sac et des cartouchières est réglé par le directeur de l'exercice.



Tenue de campagne.

Tenue de campagne.

175. Dans quel ordre revêt-on ses effets d'équipement?

On met: 1° le ceinturon comprenant ses cartouchières et ses bretelles de suspension sans boucler la plaque; 2° l'étui-musette appuyé sur l'épaule droite (la banderolle de l'étui-musette est ajustée de telle façon que le bord supérieur de l'étui se trouve à environ deux doigts au-dessous de la croisière de l'épée-baïonnette); 3° le petit bidon, la courroie sur l'épaule gauche; 4° boucler le ceinturon en maintenant au-dessous la banderolle de l'étui-musette et la partie antérieure de la courroie du petit bidon; 5° le havresac.

176. Quelle est la tenue de campagne et son chargement?

Pour les corps qui ont les voitures à vivres et à bagages, les hommes sont déchargés de:

1 jour de vivres de réserve porté sur la voiture,

la veste ou tunique portée sur la voiture,

et des tiers de baguettes à fusil, des boîtes à graisse individuelles, des ficelles de nettoyage et des nécessaires d'armes remplacés par 16 baguettes de laiton par compagnie (4 par section).

La tenue de campagne comprend:

1° *Sur l'homme*:

1 képi ou béret, 1 capote ou manteau à capuchon pour les alpins et cyclistes, 1 pantalon, 1 paire de bretelles, 1 paire de brodequins, 1 cravate, 1 chemise, 1 caleçon, 1 ceinture de flanelle ou ceinture de laine (pour les régiments étrangers, les bataillons d'infanterie légère d'Afrique, les alpins et les cyclistes), 1 havresac, 1 ceinturon avec porte-épée, 3 cartouchières, 1 bretelle de suspension, 1 fusil avec sa bretelle, 1 épée-baïonnette, 1 petit bidon de 1 litre (de 2 litres en Afrique), 1 étui musette, 1 mouchoir, 1 quart, 1 cuillère et 1 paquet de pansement, 1 jersey et des bandes molletières (pour les alpins et cyclistes), 1 bâton ferré pour les alpins, 1 outil porté soit sur le sac, soit au ceinturon.

2° *Dans l'intérieur du havresac*:

1 chemise, 1 calotte de coton (réservistes et territoriaux), 1 mouchoir de poche, une trousse garnie (ciseaux, bobine avec 6 aiguilles, fil noir, gris, garance et jaune, dé et peigne) avec 1 paire de lacets de rechange, 1 courroie de sautoir (quand elle n'est pas employée), 1 morceau de savon, 1 paire de sous-pieds de rechange (pour guêtres et jambières), 1 bonnet de police, 1 sachet à vivres de réserve, 1 jour de vivres de réserve[17], 1 livret individuel dans la poche de la patelette.

Ces objets sont placés dans l'ordre suivant:

La chemise est pliée de façon à couvrir toute la surface intérieure du sac; elle forme matelas sur le dos.

Au bas du sac, 6 pains de guerre, 1 boîte individuelle de conserve de viande assaisonnée, 1 boîte de potage salé, 1 sachet contenant 1 ration de sucre et café.

Au-dessus des vivres de réserve, le mouchoir, la trousse garnie, le savon, la courroie de sautoir, la paire de sous-pieds de rechange, le bonnet de police ou la calotte de coton pour ceux qui n'ont ni le béret ni le bonnet de police.

Si le corps n'a pas de voitures à vivres et à bagages, la veste serait pliée la doublure en dedans à plat sous la patelette.

NOTA.—Le couteau à conserve (1 par 3 hommes) est porté dans le sac.

Les pitons à œil pour l'attache des fusils dans les wagons (1 par 4 fusils) et les vrilles (1 par 20 fusils) par les sous-officiers ou caporaux désignés à cet effet.

Les clefs à crampons à glace (clefs à pointe et à taraud) par les détenteurs gradés attachés aux équipages, (les conducteurs et ordonnances).

3° À l'extérieur du sac:

La chaussure de repos (dans un 2^e étui-musette sur le haut du sac).

1 gamelle individuelle (au-dessus de l'étui à chaussures) légèrement inclinée en arrière le couvercle en-dessus[18].

Les ustensiles de campement qui sont:

Gamelles de campement	2 par escouade.
Marmites de campement	4 —
Seaux en toile	2 —
Moulin à café	1 pour 2 escouades.
Sacs à distribution	2 par escouade.

Ils sont placés:

La gamelle de campement la concavité tournée vers le sac;

La marmite de campement le couvercle en dessus de l'anse maintenue abaissée par la grande courroie du sac;

Le seau en toile à plat, le fond maintenu par la grande courroie qui passe sous les cordes en croix du fond du seau;

Le moulin à café dans la gamelle individuelle dont le couvercle est placé en dessous[19];

Le sac à distribution[20] plié et placé sur le dessus du sac;

Lanterne de cantonnement, 1 par escouade, portée par les caporaux sur la face postérieure du havresac;

2 jeux de brosses par escouade (brosse à habit, double à chaussures, 1 brosse boutons, brosse d'armes);

Placer la brosse qu'un homme a dans les chaussures de repos;

Hachette, 1 par 8 hommes.

4° Dans les cartouchières:

11 paquets de 8 cartouches; soit 4 paquets par cartouchière de devant et 3 à celle de derrière.

Exceptionnellement les hommes des 6^e, 7^e et 20^e corps d'armée, tous les bataillons de chasseurs à pied et les troupes d'Afrique portent 120 cartouches sur chaque homme.

Le personnel des sections de mitrailleuses a 56 cartouches, ceux qui ont la carabine de gendarmerie modèle 1890 en ont 54.

5° Chaque homme a en outre:

1 paquet individuel de pansement placé dans la poche intérieure de la capote fermée par une couture à points espacés;

1 plaque d'identité avec cordon au cou;

Dans l'étui-musette: 1 quart, 1 cuillère, le pain et la partie des vivres du jour non consommée, puis une boisson préparée dans le petit bidon.

Remarques générales et observations.

Dans certains cas on est pourvu de couvertures de campement et de tentes-abris. Ces effets sont tous portés sur le havresac, roulés en fer à cheval.

Les registres de campagne sont portés par les sous-officiers comptables sous la patelette du sac.

Sont armés du revolver avec 18 cartouches, le conducteur du caisson de munition, le pourvoyeur de munitions, les ordonnances appelés à faire un service à cheval et ceux des médecins.

Ont le sabre série Z, le conducteur de voiture médicale et de mulets de cantines médicales, les infirmiers régimentaires et les musiciens.

Les vélocipédistes ont la carabine de cavalerie modèle 1890 avec 18 cartouches. Ceux des chasseurs alpins ont le mousqueton modèle 1892 avec sabre-baïonnette (18 cartouches).

Les conducteurs d'animaux et les ordonnances des officiers qui n'ont qu'un cheval dans les bataillons de chasseurs alpins ont le mousqueton modèle 1892 avec sabre-baïonnette (36 cartouches).

Port des outils portatifs.

Les outils portatifs^[21], avec leur étui, au nombre de 185 par compagnie, sont arrimés de la façon suivante:

Pelle-bêche.—Est placée sur le côté gauche du sac, la concavité placée contre le sac, le manche en haut et maintenue par la courroie de sautoir qui est reliée à la courroie gauche du sac; la courroie du bas du sac engagée dans le ou les passants de l'étui.

Pour se servir de la pelle-bêche, la retirer de son étui qui reste fixé au sac.

Pelle-pioche.—La pelle-pioche (fer et manche séparés) est arrimée au côté gauche du havresac, la concavité placée contre le sac, le fer de pioche dirigé vers la partie supérieure. La courroie de côté du havresac est engagée entre le corps et la petite courroie de l'étui, au-dessous du passant fixe de cet étui.

Le fer de pioche et la partie supérieure du manche sont maintenus par la courroie de sautoir qui est reliée à la courroie gauche du sac.

Pour se servir de la pelle-pioche, retirer le fer de son étui, puis le manche (suivant que l'on veut se servir de l'outil avec ou sans le manche) et laisser l'étui relié au havresac par la petite courroie de côté.

Hache à main.—Elle est portée emmanchée, le manche placé horizontalement contre l'arrêt supérieur du sac, le fer enveloppé dans son étui, et prenant appui contre la face gauche du sac, le tranchant de la hache à main en bas. Elle est maintenue par les trois courroies, celles de droite et de gauche enroulées autour du manche, de manière à faire un tour complet pour l'empêcher de glisser.

Quand on veut se servir de l'outil, fixer l'étui au havresac en engageant la courroie de gauche dans son passant.

Scie articulée.—La scie articulée est portée extérieurement sur la patelette du havresac, la grande courroie engagée dans le passant de son étui, le bord inférieur de l'étui affleurant l'arête inférieure du sac.

Pour retirer la scie, ouvrir l'étui qui reste fixé au havresac.

Cisaille à main.—La cisaille à main est placée à la partie supérieure du havresac, contre le paquetage, l'ouverture en dehors et tournée vers le bas; elle est fixée par la petite courroie supérieure gauche et la grande courroie qui s'engage dans les deux passants de son étui.

Quand on se sert de la cisaille, laisser l'étui fixé au havresac.

Serpe.—La serpe est portée appliquée à plat contre le côté gauche du sac, le dos de la lame contre le dos de l'homme, la poignée en haut, le passant de l'étui pris par la petite courroie latérale du sac, le manche maintenu par la courroie de sautoir.

Lorsqu'on veut se servir de la serpe, la retirer de son étui qui reste fixé au havresac.

Hachette de campement.—Le mode de placement sur le havresac de la hachette de campement, qui ne comporte pas d'étui, est analogue à celui de la hache portative.

Les outils portatifs sont portés au ceinturon ainsi qu'il suit:

La pelle-bêche du côté droit, le fer dans son étui; on engage le ceinturon dans le ou les passants de l'étui, la concavité du fer tournée en dedans.

La pelle-pioche, placée dans son étui (fer et manche séparés), est portée au ceinturon, du côté droit, la concavité tournée vers le corps, le fer de pioche dirigé vers le sol.

Le ceinturon est engagé dans l'intervalle formé par le corps et la petite courroie de l'étui, au-dessus du passant fixe de cet étui.

La hache à main du côté droit, dans son étui, en engageant le ceinturon dans le passant de l'étui, le manche de l'outil en bas.

Cet outil peut aussi être porté au ceinturon sans étui; le manche est alors engagé du côté droit, entre le corps et le ceinturon, le fer reposant sur le bord supérieur du ceinturon. La hachette de campement est portée au ceinturon de la même manière.

Placée dans son étui, la scie articulée se suspend au ceinturon comme une cartouchière.

La cisaille est portée du côté droit, l'ouverture en dehors, le ceinturon engagée dans le grand passant de manière que la partie la plus longue de l'étui soit dirigée vers le bas.

La serpe n'est jamais portée au ceinturon.

Vivres divers.

Vivres du jour.—La partie de la ration des «vivres du jour» non consommée est portée:

La viande froide dans la gamelle, le pain et les petits vivres dans l'étui-musette (les vivres de réserve sont renfermés dans le deuxième sachet à vivres; les légumes secs et le sel dans un compartiment, le sucre et le café dans l'autre).

Vivres de chemin de fer.—Au départ de la garnison, les «vivres de chemin de fer» sont placés de la manière suivante:

Les repas froids dans la gamelle individuelle; le pain, les conserves de viande assaisonnées dans l'étui-musette.

Si le voyage doit durer plusieurs jours, une partie de ces vivres peut être logée dans une des voitures de l'unité.

Vivres de débarquement.—Pour les troupes transportées en chemins de fer ou en bateaux, ils sont transportés jusqu'à la gare d'embarquement ou jusqu'au bateau dans les voitures de l'unité où il y a de la place disponible. Si la place fait défaut, le transport est effectué par des voitures de corvée ou des voitures requises. Il en est de même depuis la gare de débarquement jusqu'aux cantonnements.

Pour le trajet en chemin de fer, on les place dans le fourgon de queue du train, s'ils n'ont pu être placés dans les voitures de l'unité.

Pour les troupes faisant mouvement par voie de terre, ils sont transportés, à défaut de place disponible dans les voitures de l'unité, par des voitures requises dans les garnisons.

Paquetage avec la capote ou le manteau à capuchon roulé.—La capote (ou le manteau à capuchon pour les troupes alpines), pour être placée sur le sac, est roulée en boudin sur une longueur telle qu'elle encadre exactement le dessus et les côtés du sac, en prenant soin toutefois que les extrémités du rouleau soient maintenues à une certaine distance du bas des côtés du sac, environ deux doigts; elle est fixée en fer à cheval sur la partie supérieure du sac par les deux petites courroies et par la grande courroie de charge et au bas des côtés par les courroies de côté à ce destinées.

L'étui à chaussures est placé *sous* la capote (ou le manteau à capuchon). Le placement de la gamelle individuelle, des outils portatifs et des ustensiles de campement reste le même que celui précédemment indiqué.

Vélocipédistes.

Les militaires de l'armée active qui désirent être affectés comme vélocipédistes dans les formations de guerre en font la demande à leur chef de corps, au cours de leur dernière année de service actif.

Chargement de campagne allégé.

173. On prépare en ce moment un havresac nouveau modèle et, en l'attendant, on enlève au havresac modèle 1893 le cadre en bois.

On utilise la voiture à vivres et à bagages de l'unité, qui transporte également les objets ci-après: tente individuelle, demi-couverture de campement, manteau, veste, etc...

Suivre pour cela les ordres donnés.

Conseils relatifs à l'Instruction militaire.

La *préparation à la guerre* est le seul but de l'instruction militaire.

L'instruction militaire ne se donne pas dans les théories, ni dans les chambres, ni dans les conférences, elle ne s'acquiert que par des exercices et des manœuvres sur le terrain, souvent répétés et minutieusement exécutés. Cependant, il a semblé bon à l'auteur de ce livre d'en dire quelques mots aux soldats.

Le soldat, pendant son temps de service actif, doit apprendre d'une façon complète et parfaite tout ce qui fait partie de l'instruction militaire de façon à devenir le défenseur vrai et réel que le pays compte qu'il sera. Pour cela il doit travailler à son instruction et arriver à être parfait et à savoir tout ce qu'il doit savoir. La France aura alors une armée forte et solide qui sera victorieuse si jamais la guerre vient à éclater.

L'instruction militaire comprend:

L'école du soldat qui est ce que le soldat doit savoir pour manœuvrer et pour combattre. *L'instruction individuelle* en est la base, le soldat doit la posséder à fond et parfaitement;

L'école de section, qui comprend des évolutions et des exercices de tirailleurs et de combat, s'exécute sur la place d'exercices et en terrain varié. Le soldat doit y être attentif et avoir du coup d'œil;

L'école de compagnie et de bataillon comprenant les évolutions et les exercices de combat des unités, dans le bataillon et le régiment;

Dans les exercices de combat, il n'y a pas de règles fixes, car, selon le cas du moment, c'est la réflexion, l'initiative et l'application des méthodes employées dans les guerres récentes, puis la volonté absolue de bien faire, qui déterminent la tâche à remplir pour arriver à être les supérieurs et à être victorieux;



Extension verticale des bras.

Les *exercices de tir* qui doivent être bien appris et bien faits par tous les fantassins; dans le combat il faut bien tirer. C'est le chemin du succès;

Les *exercices des mitrailleuses* doivent aussi être bien faits; ceux qui sont chargés de ces armes de vitesse et de précision, ont le devoir de devenir de bons chargeurs et des tireurs parfaits. L'armée entière en profitera souvent;

Les *travaux de campagne* faits pour la bonne conduite des attaques et du combat et pour la réussite de la guerre de siège doivent être bien exécutés, c'est une sécurité nécessaire.

L'instruction militaire comprend encore l'exécution minutieuse du *service en campagne* qui doit

être parfaite dans les services de sûreté, de protection des colonnes, des avant-postes avec leurs sentinelles, des marches avec avant-gardes et arrière gardes, des reconnaissances, des cantonnements ou bivouacs. Dans les dernières guerres, les services de nuit avec attaques ont parfaitement réussis;

Le *maniement du fusil* comme arme de combat à l'arme blanche, doit se faire avec attention, avec énergie et avec minutie; l'*escrime à la baïonnette* occupe une première place dans le combat. C'est toujours l'arme blanche bien dirigée qui a eu raison de l'ennemi dans les dernières guerres et qui a toujours su enlever les positions et faire reculer l'ennemi;

Les *exercices de nuit* et les *attaques nocturnes* sont précieux. L'offensive avec des marches de nuit et des attaques brusquées sera toujours un succès, lorsqu'elle sera poursuivie par des troupes de cœur ayant le moral solide et étant bien décidées à être victorieuses.

Voilà à peu près tout ce que renferme l'instruction militaire, joignons-y toute l'instruction théorique contenue dans ce livre et nous aurons tout ce qui fait un soldat français.

Dans tous les exercices les soldats doivent apporter leur amour-propre et leur cœur. Ils auront droit à la reconnaissance du pays entier.

Ce n'est pas tout d'être soldat pendant un temps déterminé et voulu par la loi du pays, il faut y faire son métier, y apprendre tout ce que l'homme doit savoir pour être un réel défenseur de sa Patrie et de son foyer. Tout soldat doit devenir un militaire consciencieux, un manœuvrier adroit, un tireur émérite et sûr, un tacticien habile au service en campagne, un bon marcheur, un combattant solide et bien dressé à l'escrime à la baïonnette dans les attaques de jour et de nuit.

Un tel soldat discipliné, ayant confiance en ses chefs et en ses camarades, bien dressé sera toujours vainqueur dans l'offensive foudroyante, qu'il soit dans l'armée active, ou dans la réserve où il gardera toujours son savoir militaire.

Renseignements sur l'armée bulgare.—Nous pouvons affirmer que l'armée bulgare qui a partout imité nos manœuvres françaises, qui a suivi une instruction semblable à la nôtre, qui s'est servi de mêmes canons que les nôtres a eu une grande originalité de combat, qu'elle a employé constamment l'arme blanche de jour et plus encore de nuit et qu'elle a été victorieuse des armées turques dressées par des *Allemands*. Elle s'est servi d'une instruction théorique faite d'après ce livre l'*Instruction théorique du soldat par lui-même*^[22].

Les positions turques les plus fortes ont presque toujours été emportées par des attaques nocturnes, poussées avec une véritable furie, par des sections, des compagnies, des régiments et des brigades entières.

Que tous les soldats français travaillent avec ardeur, qu'ils imitent les exemples des Bulgares contre ceux qui ne respecteraient pas la France et qui viendraient l'attaquer et nous serons vainqueurs! Souvenons-nous de; cette parole du ministre de la guerre de France dite en 1913 «Nous ne voulons pas seulement nous défendre, mais nous voulons être victorieux dans la prochaine guerre.»



3^o DEVOIRS ET CONNAISSANCES NÉCESSAIRES EN CAMPAGNE

CHAPITRE IX SERVICE EN CAMPAGNE

I—NOTIONS SUR LE SERVICE DE SÛRETÉ EN MARCHÉ.

1. Comment se protège une troupe en marche?

Les colonnes en marche sont protégées par une avant-garde, par des flancs-gardes et par une arrière-garde.

2. Comment se fractionne une avant-garde?

Une avant-garde est d'autant plus forte que la troupe est plus importante; elle se fractionne ainsi: les éclaireurs, la pointe, la tête et le gros de l'avant-garde.

3. À quelle distance une avant-garde doit-elle marcher en avant de la colonne?

À une distance d'autant plus grande qu'elle est plus forte, mais, en principe, assez en avant pour éviter à la colonne soit de tomber dans une embuscade, soit de pouvoir être atteinte par les feux de l'adversaire.

4. Quels sont les devoirs généraux des éclaireurs?

Ils marchent l'arme chargée, en un groupe dirigé par un officier. Ils sont les premiers yeux de la colonne, aussi doivent-ils tout observer avec attention et réflexion. L'observation en marche n'est qu'une succession d'observations en station. Par suite, les éclaireurs sont détachés à tour de rôle sur les *points d'observation*, situés sur la route ou ses abords. Ils s'y arrêtent, en se dissimulant, pour observer, et ne rejoignent leur chef qu'après que d'autres éclaireurs ont été détachés en avant.

Ils ne se laissent jamais dépasser par des personnes se dirigeant du côté de l'ennemi, ou venant en sens inverse; elles sont conduites au chef de la pointe.

Ils rendent compte en arrière de tout événement important et de toute observation.

5. Que font les éclaireurs en présence d'obstacles, de hauteurs, de défilés, de ponts, de murs, de maisons, de bois, etc.?

1° *Obstacles*: Ils franchissent les obstacles, les examinent, les dépassent et s'arrêtent au delà pour observer (la pointe et la tête rétablissent le passage);

2° *Hauteurs*: L'un d'eux gravit rapidement la pente pour observer le versant opposé; lorsque les éclaireurs sont arrivés en haut de la montée, ils explorent rapidement des yeux, surtout, les lisières de bois, de villages et les crêtes à l'horizon;

3° *Défilé*: Ils le franchissent rapidement et prennent position au delà pendant que la pointe le traverse;

4° *Pont*: Ils en examinent les abords, puis le dessous et les voûtes, pour s'assurer qu'aucun travail de destruction n'a été préparé;

5° *Routes encaissées*: Des éclaireurs renforcés par quelques hommes de la pointe gagnent le sommet des talus et des pentes;

6° *Murs, haies*: Ils vérifient par-dessus le mur si l'enclos n'est pas occupé;

7° *Maisons*: Ils observent à distance, puis l'un d'eux s'avance, écoute, visite la maison, ses abords et interroge les habitants; au besoin, l'on s'empare de l'un d'eux, qui est conduit au chef de la pointe;

Colonne avec avant-garde en marche



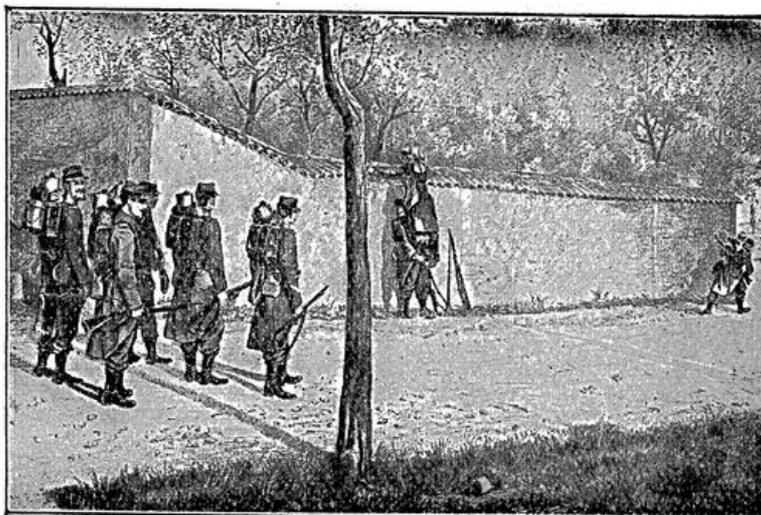
Légende

- E.* Éclaireurs.
- e.* Éclaireurs vérifiant le pont.
- P.* La pointe.
- T.* Tête de l'avant-garde.
- p. t.* Patrouille de la tête.
- G.* Gros de l'avant-garde.
- p. g.* Patrouille envoyée assez loin par le gros.
- C. P.* Corps principal.
- F. G.* Flanc-garde.

8^o *Bois, bosquets*: Ils examinent minutieusement la lisière, la reconnaissent, puis traversent le petit bois, pendant qu'un éclaireur le contourne à droite et un à gauche.

6. Que font les éclaireurs et les divers échelons de l'avant-garde pendant les haltes de la colonne?

Les éclaireurs s'établissent en halte gardée, en ne s'arrêtant, assez au loin, que sur un point favorable à l'observation du terrain. Les divers échelons se reposent, mais en se couvrant par un rideau de sentinelles en avant et, au besoin, sur les flancs, ayant des vues assez étendues pour éviter toute surprise.



Les éclaireurs vérifient les abords de la route.

7. Que font les éclaireurs en face de l'ennemi?

Ils préviennent le chef de la pointe. S'il n'y a que quelques patrouilles ennemies, ils les refoulent vigoureusement; si l'ennemi est en force, ils occupent un emplacement favorable et s'y maintiennent en position d'attente.

8. Quel est le rôle des autres fractions chargées de la sécurité de la colonne?

La *pointe* reconnaît les abords de la route et refoule les patrouilles.

La *tête d'avant-garde* (avec les sapeurs et les explosifs) fait les travaux nécessaires au passage, puis elle renforce la pointe. Elle envoie des éclaireurs pour observer le versant opposé des hauteurs voisines.

Le *gros de l'avant-garde* refoule l'ennemi; si celui-ci est en force, il résiste pendant que la colonne prend ses dispositions pour le combat.

L'avant-garde renseigne toujours.

Les *flancs-gardes* sont destinées à protéger les flancs ou le flanc découvert d'une colonne. Elles sont soit des troupes fixes installées en un point favorable pendant l'écoulement de la colonne, soit des patrouilles mobiles. Elles sont accompagnées, si possible, de cavaliers ou de cyclistes.

L'*arrière-garde* surveille en arrière et résiste aux attaques et aux surprises.

Éclaireurs montés.—En campagne, des éclaireurs montés d'infanterie concourent au service de protection immédiate de l'infanterie en station, en marche et au combat.

Ils partagent le service des soldats éclaireurs des compagnies qu'ils soulagent, car, grâce à leur monture, ils peuvent aller plus vite, plus loin et avec moins de fatigue.

II—POLICE PENDANT LES MARCHES.

9. Que faut-il pour arriver à bien faire les marches longues et difficiles?

Il faut du courage et de l'amour-propre, avec cela le soldat français a toujours franchi facilement les étapes les plus longues et les passages les plus pénibles.

Pour remporter la victoire, il ne faut pas seulement des fusils, il faut surtout marcher en avant avec du courage et de l'audace.

10. Quelles précautions faut-il prendre avant le départ?

Autant que possible, les soldats doivent manger avant le départ; les bidons sont remplis d'eau mélangée de café ou d'eau-de-vie.

Les paquetages doivent être bien ajustés.

11. Quelles sont les principales règles à observer en marche?

La marche s'exécute au pas de route, l'arme à volonté; on prend le pas cadencé avant et après chaque halte et pour traverser les localités.

L'allure doit être régulière. La vitesse est variable selon les circonstances, ordinairement elle est de 4 kilomètres à l'heure, haltes horaires comprises (soit le kilomètre en douze minutes environ). Les petites colonnes peuvent marcher plus vite.

En principe, après chaque période de cinquante minutes de marche, il est fait une halte horaire de dix minutes. (Cette prescription peut être modifiée dans certains cas.)

Les marches doivent se faire avec le plus grand ordre, chacun restant exactement à sa place.

On ne s'arrête momentanément qu'après l'autorisation de son chef de section, et dans ce cas on laisse son fusil à son camarade, puis on rejoint le plus promptement possible.

Il est défendu de siffler et de faire aucun cri de «halte ou de marche» pendant la marche.

12. Faut-il conserver le silence au pas de route?

Oui, en manœuvre et près de l'ennemi; mais dans les marches ordinaires, loin de l'ennemi, si cette latitude est accordée, il est bon d'avoir de la gaieté et de chanter quelques bons refrains qui font oublier les kilomètres.

13. Que faut-il faire pendant les haltes?

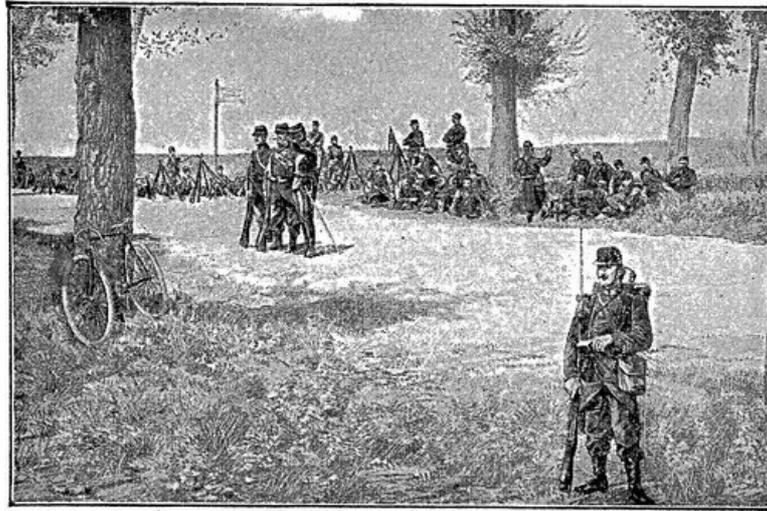
Bien se reposer, mais à sa place au bord de la route, sans dépasser la ligne des faisceaux, le côté gauche de la route et la chaussée doivent rester libres.

Il faut éviter de dormir pendant les haltes de courte durée la nuit.

14. Quel est le devoir des camarades vis-à-vis d'un soldat qui paraît fatigué?

Lorsqu'un camarade paraît fatigué, *on l'aide*: l'un de ses voisins prend son fusil, d'autres son sac, on lui donne à boire, on lui offre une douceur si possible et on l'encourage avec amabilité.

Si la fatigue ou le malaise s'aggrave ou se prolonge, on prévient le chef de section.



Petit poste au carrefour.

III—NOTIONS SUR LE SERVICE DE SÛRETÉ EN STATION.
Service aux avant-postes.
Patrouilles. Reconnaissances.

15. Qu'entend-on par avant-postes?

Les avant-postes sont chargés d'assurer la protection immédiate des troupes en station. Ils sont placés en avant des cantonnements ou des bivouacs (au moins à 2.400 ou 3.000 mètres). Ils couvrent tout le terrain, renseignent les troupes en arrière, veillent à leur sécurité, puis les protègent pendant qu'elles se préparent au combat.

Le service aux avant-postes est de vingt-quatre heures; pendant ce temps, il faut faire appel à son énergie, à son intelligence et à toute son âme. Une seule minute de négligence ou de faiblesse peut compromettre la sécurité ou le succès de l'armée.

16. Quelles sont les principales fractions des avant-postes?

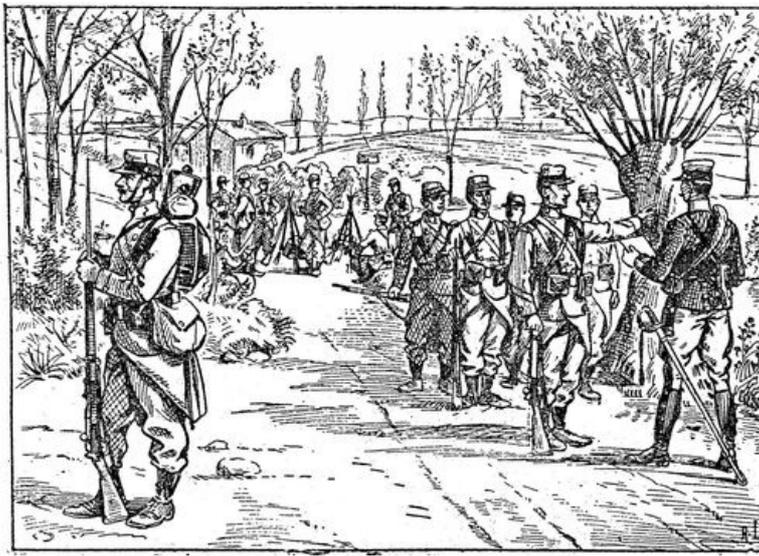
La réserve, les grand'gardes, les petits postes et les sentinelles.



Chasseurs à pied gardant le pont—Départ d'une patrouille.

La **réserve**, placée en arrière des grand'gardes, est une force destinée à les soutenir. Elle a une garde de police; le reste bivouaque ou cantonne.

La **grand'garde** (ordinairement une compagnie) est établie sur une position défensive; elle a pour mission de résister aux attaques de l'ennemi; elle fournit en avant les petits postes et fait des rondes et des patrouilles. Elle a une sentinelle devant les armes pour observer les signaux des petits postes. La grand'garde bivouaque.



Un petit poste—La patrouille rend compte à sa rentrée.

17. Quel est le service général au petit poste?

Les petits postes (au plus une section, souvent moins) s'établissent à proximité des chemins et se dérobent aux vues de l'ennemi. Ils se mettent à l'abri des surprises de la cavalerie ennemie en se couvrant d'un léger obstacle: clôture, fossé, abatis, etc. Le jour, les hommes non de service peuvent se reposer, mais sans quitter l'équipement; la nuit, tout le monde veille.

On n'y fait pas de feux, les malades et les cuisiniers restent à la grand'garde où sont préparés les repas.

Une partie des hommes fournit les sentinelles, d'autres, les mieux doués, les plus aptes et les meilleurs tireurs, font les patrouilles.

18. *Sentinelles*.—Quelles sont les sentinelles fournies par les petits postes?

Ils fournissent une sentinelle devant les armes et plusieurs sentinelles doubles.

On numérote les hommes affectés au service des sentinelles, en autant de groupes de trois ou quatre files qu'il y a de sentinelles à fournir, de manière que les mêmes hommes soient toujours affectés aux mêmes sentinelles.

En campagne, les sentinelles ne rendent pas d'honneurs.

19. Quel est le service particulier de la sentinelle devant les armes?

Elle observe les signaux faits par les sentinelles doubles; elle les répète et prévient le petit poste.

Pendant la nuit, elle arrête et reconnaît tout ce qui se présente, et elle fait suivre le cri de: «Avance au ralliement!» du cri de: «Chef de poste, venez reconnaître!»

La relève de cette sentinelle est faite par un gradé.

20. Comment sont relevées les sentinelles doubles?

Les sentinelles doubles sont relevées toutes les deux heures, mais toujours par moitié (un homme chaque heure); les hommes de relève se rendent directement à leur emplacement ou y sont conduits par un gradé; ils reçoivent du camarade les consignes.

21. Qu'est-ce que la sentinelle relevée doit dire avec sa consigne?

Elle doit dire exactement ce qu'elle a vu et entendu, et donner tous les renseignements qu'elle a recueillis sur les emplacements de l'ennemi, sur ses mouvements et sur le terrain.

22. Comment les deux hommes de la sentinelle double se répartissent-ils le travail d'observation?

L'un est fixe et observe, l'autre peut se déplacer pour parcourir les abords immédiats du terrain qui échappent à la surveillance de la sentinelle fixe, et pour communiquer par la vue, le geste ou la parole avec les sentinelles voisines.

Sans trop s'éloigner, il marche silencieusement, l'arme basse, de position en position, en rampant lorsqu'il est en vue.

23. Quels sont les signaux que les sentinelles ont à faire?

Elles ont un signal pour appeler le chef du petit poste et un autre pour annoncer la présence de l'ennemi dans le secteur.

On peut aussi leur donner un signal convenu à employer pour reconnaître les rondes et les patrouilles.

24. Quelle est la consigne générale des sentinelles doubles?

Les sentinelles doivent être attentives de l'œil et de l'oreille, ne pas s'envelopper la tête, ne pas se couvrir les oreilles, ni s'asseoir, ni se coucher. Elles ont le sac, leur arme est toujours approvisionnée: elles connaissent le mot de ralliement et le signal convenu pour reconnaître les rondes. La nuit, elles mettent baïonnette au canon.

25. Quelle est la consigne de la sentinelle au sujet de l'observation de l'ennemi?

La sentinelle doit connaître exactement le secteur qu'elle a à observer, elle le fouille du regard; elle écoute bien, perçoit et analyse tous les bruits; elle observe spécialement les maisons, leurs abords, les haies, les chemins creux, les rivières, les taillis, les chemins.

Elle ne se dérobe à la vue de l'ennemi que lorsqu'elle voit parfaitement en avant; elle dissimule alors sa présence par des couverts quelconques.

Elle doit connaître l'emplacement des sentinelles voisines et le chemin qui conduit au petit poste.

La nuit, elle surveille et garde surtout les chemins et les sentiers, car l'ennemi les suivra.

26. Quelle précaution doivent prendre les sentinelles au sujet de la direction à observer?

Les sentinelles doivent toujours s'orienter et choisir un point de repère fixe et parfaitement apparent dans la direction de l'ennemi pour éviter toute erreur, surtout pendant la nuit.

27. Qui les sentinelles doubles arrêtent-elles?

Elles arrêtent les parlementaires, les déserteurs ennemis et toutes les personnes étrangères à l'armée qui demandent à traverser les lignes; elles les maintiennent à distance, les obligent à déposer leurs armes s'il y a lieu, puis elles appellent le chef du petit poste.

Celui-ci conduira les personnes arrêtées au poste d'examen^[23].

Si, malgré l'avertissement de la sentinelle, on cherche à passer, elle doit faire feu.

28. Par qui les sentinelles laissent-elles franchir leurs lignes?

Les sentinelles ne laissent passer, et pendant le jour seulement, que les officiers, les patrouilles et les troupes pour lesquelles elles ont reçu des consignes particulières ou qui appartiennent à la fraction de service aux avant-postes.

Toute autre troupe ou personne est arrêtée comme dans le service de nuit.

Si un camarade de France était assez lâche pour désertir, la sentinelle qui l'aperçoit l'arrête sur la ligne; s'il n'obéit pas, elle fait feu et vise bien. Justice lui sera ainsi rendue.

29. Que fait une sentinelle qui, la nuit, aperçoit ou entend quelqu'un qui s'avance?

Celui des deux hommes composant la sentinelle qui entend quelqu'un s'approcher, se met en garde et commande: «Halte-là!» L'autre homme se rapproche:

Premier cas.—Si on ne s'arrête pas de suite, l'homme crie une seconde fois: «Halte-là!»; si on continue à s'avancer, les deux hommes font feu^[24].

Second cas.—Si on s'arrête, l'homme crie: «Qui vive?» À la réponse: «France, ronde ou patrouille», il crie: «Avance au ralliement!»

Lorsqu'on a fixé un signal pour remplacer les interpellations à la voix, si on ne répond pas immédiatement par l'autre signal convenu, la sentinelle fait les commandements ordinaires à la voix.

Si le chef d'une troupe ne s'avance pas seul, s'il ne donne pas le signal ou le mot de ralliement, les deux hommes font feu et, s'il y a nécessité, ils se replient sur le petit poste.

Dans le cas contraire, l'un d'eux va prévenir le chef de poste, qui vient reconnaître.

30. Rondes.—Fait-on des rondes de jour?

Oui, pour s'assurer de la régularité du service; les sentinelles les reconnaissent sans avoir à les interpellé.

Attaque de l'ennemi.

31. Que fait la sentinelle qui aperçoit au loin une troupe ennemie?

La sentinelle double qui voit l'ennemi prévient le chef du petit poste, puis elle se dissimule et continue à observer.



En patrouille.

32. Que se passe-t-il si l'ennemi continue à s'avancer?

Dans ce cas, le chef du petit poste, qui était venu voir avec une patrouille sur la ligne des sentinelles, renforce la ligne avec tout son monde et résiste en défendant le terrain pied à pied.

S'il faut reculer, on se retire en démasquant le front de la grand'garde et on menace les flancs de l'ennemi.

33. Dans quel cas les sentinelles doivent-elles tirer?

1° Si l'ennemi marche résolument sur les sentinelles, elles ouvrent le feu;

2° Si une sentinelle est surprise, elle tire plusieurs coups précipités: c'est peut-être le salut du petit poste.

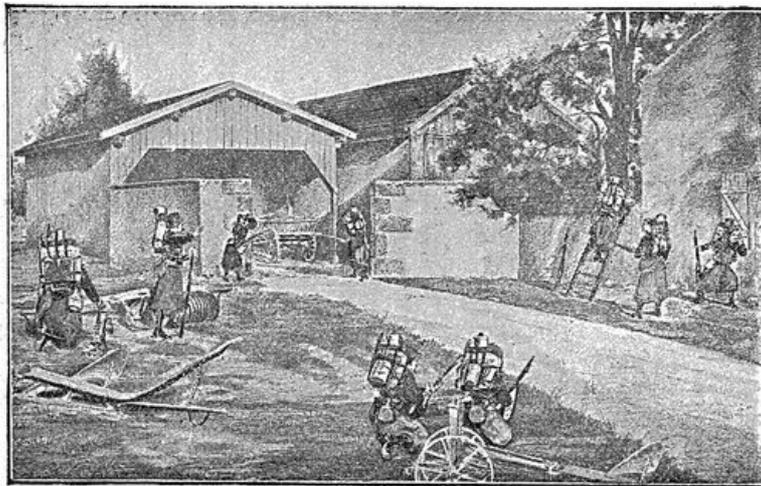
Patrouilles.

34. Qu'est-ce qu'une patrouille?

C'est une petite troupe de trois, quatre hommes ou plus, qui a mission de compléter le service de vigilance des sentinelles, ou bien qui est envoyée à la découverte pour explorer un point désigné.

Les hommes en patrouille marchent habituellement sans sac; ils ne causent pas, ne fument pas; ils ont l'arme approvisionnée. Ils ne marchent pas groupés, mais assez rapprochés pour se voir et se prêter un mutuel appui.

Les patrouilles qui se rencontrent se reconnaissent.



Zouaves fouillant une ferme.

35. Qui commande une patrouille?

Un caporal, un sous-officier ou au besoin un officier.

36. Comment doit marcher une patrouille?

Les hommes ne marchent pas groupés, pour n'être pas coupés ou enlevés tous à la fois si on tombe dans une embuscade, mais on doit toujours pouvoir prêter appui aux camarades.

Il est nécessaire que chaque homme de la patrouille connaisse le but de la mission à remplir, l'itinéraire, le lieu de rassemblement, le mot de ralliement et les signaux, puis successivement tous les renseignements recueillis.

37. Quelles sont les précautions que chaque homme doit observer étant en patrouille?

En patrouille, il faut s'orienter, marcher sans bruit, lentement, de position en position, bien écouter, obéir au chef de patrouille et le voir toujours.

L'homme en patrouille explore les ravins, les couverts; il se faufile le long des murs, des haies;

il voit derrière le mur élevé, il suit les chemins creux, mais de distance en distance il monte sur toutes les petites hauteurs voisines; il s'y poste pour examiner les environs et le versant opposé.

38. Quelle est une excellente précaution pour le retour?

Au retour, les patrouilles s'arrêtent souvent pour s'assurer qu'elles ne sont pas suivies.

39. Où passent les patrouilles la nuit?

Par les nuits noires et le brouillard, elles ne doivent pas quitter les chemins ou le bord de ces chemins et sentiers pour ne pas s'égarer; mais elles doivent beaucoup écouter.

40. Quelle est la conduite d'une patrouille en présence de l'ennemi?

À la vue de l'ennemi, la patrouille se poste, se dissimule et examine: si l'ennemi est inférieur en force, elle l'attire dans une embuscade; s'il est supérieur, elle prévient les petits postes et continue à observer; si la patrouille est attaquée, elle se replie en combattant, fait un circuit et rend compte.

En principe, elle doit éviter le combat et ne pas se laisser couper. Cependant, si la sécurité du poste l'exige, elle a le devoir de combattre vigoureusement.

41. Que doit être le compte rendu d'un soldat éclaireur ou en patrouille?

Le soldat doit faire son compte rendu simplement dans son langage habituel.

Il doit dire ce qu'il a vu par lui-même, puis ce qu'il a appris par renseignements.

Il doit donner des détails sur les chemins, le terrain, les cultures, les hauteurs, les cours d'eau, sur les habitations, leurs ressources, sur le caractère et l'humeur des habitants.

S'il a vu l'ennemi, il renseigne sur ses emplacements, son uniforme, sa force, son nombre, etc.

42. Que fait la patrouille en présence d'un bois?

S'il est petit, elle le tourne avant d'y pénétrer; s'il est étendu, elle en reconnaît la lisière, puis les abords des chemins intérieurs; elle fouille le fourré et explore les clairières.

Mais elle a eu soin de garder son point de sortie.

43. Quelle est la conduite d'une patrouille en présence de lieux habités?

Avant d'entrer dans un village, elle pénètre dans la première maison, mais après avoir auparavant observé cette maison et avoir écouté attentivement; la patrouille s'empare d'un des habitants, l'interroge, le garde et pénètre ensuite dans le village.

Reconnaisances.

44. Que sont les reconnaissances et quel est leur rôle?

Ce sont des troupes qui s'assurent que l'ennemi ne prépare ni attaque ni embuscade. La reconnaissance s'avance assez loin, cherche à passer inaperçue, se couvre, prend position d'attente, ne perd pas le contact de l'ennemi, épie tous ses mouvements et envoie des patrouilles pour se renseigner.

Les reconnaissances sont aussi chargées d'étudier les positions, les villages, les bois, etc., pour le meilleur parti à en tirer. Elles sont toujours commandées par un officier et comprennent généralement les trois armes.

En reconnaissance, le soldat se conduit comme en patrouille, il doit user de ruse pour voir.

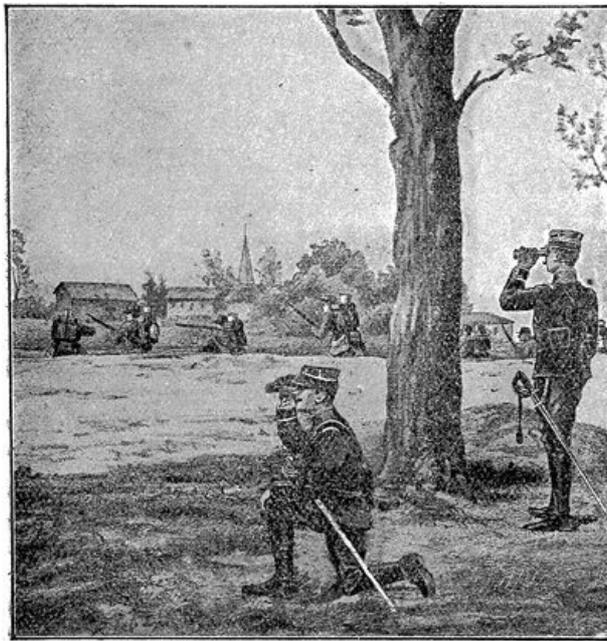
Souvent une reconnaissance devra attaquer pour arriver à avoir les renseignements qu'elle doit fournir; dès qu'elle est renseignée, elle rompt le combat et rentre.

45. Qui transmet les ordres ou les renseignements?

Des soldats, plantons ou vélocipédistes sont chargés du transport de ces papiers.

Au départ, ils reçoivent des ordres précis sur leur mission, sur leur itinéraire et sur le destinataire. Si, par hasard, ils sont pris par l'ennemi, ils font disparaître l'ordre, au besoin on l'avale, on reste muet avec l'ennemi, sans aucune crainte.

Au retour, si l'ordre a été bien remis, on rend compte: «Ordre transmis au commandant X...».



Reconnaissance attaquant le hameau pour obtenir des renseignements sur la force de l'ennemi.

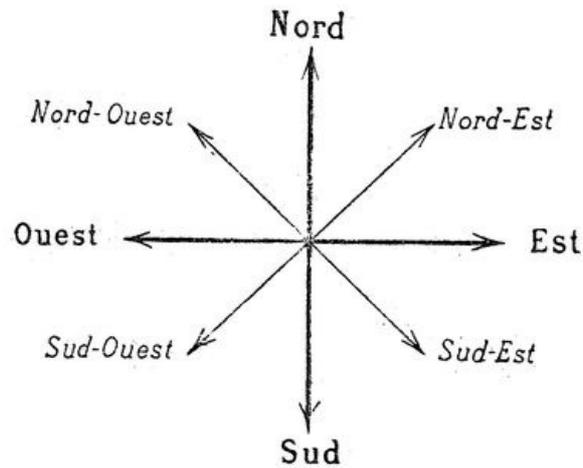
IV—ORIENTATION ET INDICES. Orientation.

46. À quoi sert l'orientation?

L'orientation sert à se diriger au moyen des quatre points cardinaux qui sont: le nord, le sud, l'est et l'ouest.

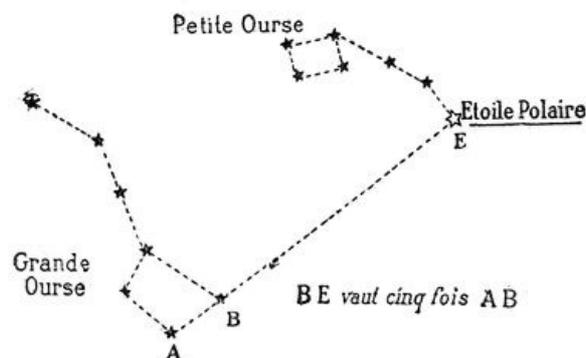
47. Où se trouve le soleil aux différentes heures de la journée?

Le soleil se trouve à l'est à 6 heures du matin, au sud-est à 9 heures du matin, au sud à midi, au sud-ouest à 15 heures ou 3 heures du soir et à l'ouest à 18 heures ou 6 heures du soir.



48. Comment peut-on s'orienter avec l'étoile polaire?

La nuit, en regardant l'étoile polaire et en lui faisant face, on a, en toutes saisons, le nord devant soi.



49. Quelles indications sur l'orientation peut donner la lune lorsqu'elle est visible?

Il suffit de se renseigner sur un calendrier où en est la période de la lunaison en cours et de savoir que la lune se trouve:

En pleine lune ☉ : à l'est à 6 heures du soir, au sud à minuit, à l'ouest à 6 heures du matin;

En premier quartier ☽ : au sud à 6 heures du soir, à l'ouest à minuit;

En dernier quartier ☾ : à l'est à minuit, au sud à 6 heures du matin.

50. Comment s'oriente-t-on avec une boussole?

La boussole a une extrémité de son aiguille qui est bleue; or, la boussole étant horizontale, la pointe bleue se dirige toujours vers le nord, malgré le mouvement de rotation de l'instrument.

51. Quelles sont les remarques à utiliser pour l'orientation?

De jour, par les temps couverts, et la nuit, il est bon d'interroger les habitants pour savoir de quel côté le soleil se lève et de quel côté il se couche.—Consulter les girouettes.

Dans nos régions, les murs, les rochers, les arbres, les bornes sont plus humides ou plus garnis de mousse du côté nord-ouest (*côté habituel de la pluie et du vent*). Les vieux poteaux, les croix funéraires s'inclinent vers le sud-est.

Les anciennes églises ont généralement l'autel à l'est.

Indices.

52. Population.—Dans le voisinage de l'ennemi, les habitants sont inquiets; ils sont insolents en pays ennemi.

Poussière.—La poussière soulevée par une colonne d'infanterie est basse, par la cavalerie elle est haute et légère, par l'artillerie plus épaisse.

On peut en déduire en outre la direction de marche et la longueur des colonnes.

Reflets.—Les reflets du soleil sur les armes et les objets brillants indiquent une troupe en mouvement. Nombreux reflets: la troupe s'avance ordinairement.

Reflets incertains, inégaux, passagers: la colonne se retire.

Feux de bivouac.—De jour, l'intensité de la fumée; de nuit, l'éclat, le nombre des feux, leur lueur au ciel, indiquent l'emplacement et l'importance des bivouacs.

Bruits divers.—Le roulement des voitures, le claquement des fouets, le hennissement des chevaux, les aboiements prolongés des chiens indiquent en général un passage de troupes.

Traces.—Dans un chemin ou à travers champs, les traces des pas des hommes et des chevaux, les empreintes des roues de voitures peuvent renseigner sur la direction prise par les colonnes et les troupes, et même sur leur importance et leur formation.

Emplacements quittés.—Les emplacements où une troupe a bivouaqué ou bien où elle a fait une grand'halte permettent de reconnaître la force et la composition des troupes.

Évaluation des troupes en vue.

53. À distance, les troupes d'infanterie se détachent sur le terrain sous l'apparence d'une ligne sombre, mince, coupée d'intervalles réguliers. Pour la cavalerie, cette ligne paraît plus épaisse et dentelée; pour l'artillerie, elle est plus irrégulière.

54. Infanterie.—En marche sur une route, une compagnie d'infanterie de guerre occupe une longueur de 100 à 110 mètres, un bataillon 450 mètres.

Le front de combat d'une compagnie (France et étranger) varie de 76 à 150 mètres.

En Allemagne, la compagnie n'a que trois pelotons et chaque bataillon a un drapeau.

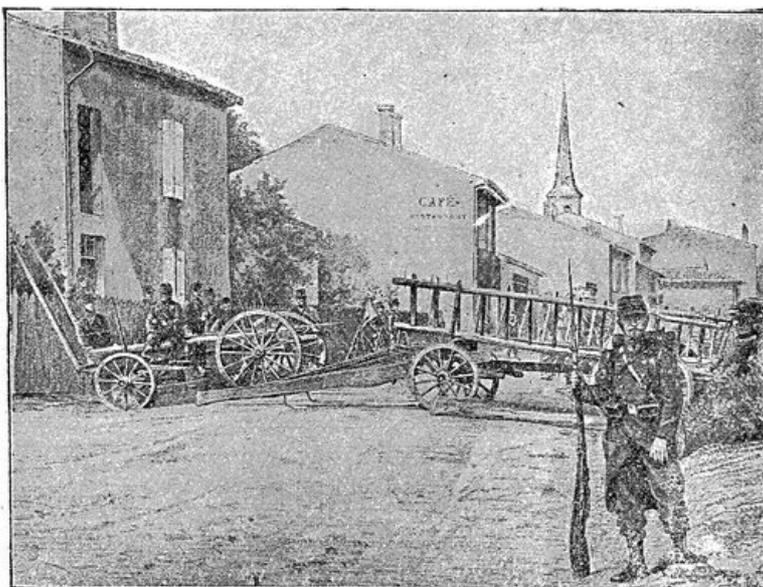
Cavalerie.—Un régiment de cavalerie a 4 escadrons à 4 pelotons; un escadron au complet, 175 cavaliers. La longueur d'un escadron sur route est de 150 mètres environ.

Artillerie.—Une batterie de campagne en France a 4 pièces; en Allemagne et en Italie, 6 pièces; en Autriche, 8.

Sa longueur est de 350 à 400 mètres, son front de combat de 100 mètres.

Un groupe est la réunion de 2 ou 3 batteries.

La longueur d'une section de munitions est de 500 mètres.



Poste terminus au cantonnement.—Route barricadée.

V—INSTALLATION AU CANTONNEMENT ET AU BIVOUAC.

55. Qu'est-ce qu'un cantonnement?

C'est l'installation des troupes dans les lieux habités. Elles sont plus ou moins serrées selon l'effectif à cantonner.

56. Qu'entend-on par cantonnement d'alerte?

Très près de l'ennemi, on n'occupe que les rez-de-chaussée, les portes sont ouvertes, les rues sont éclairées, on ne se déshabille pas: c'est le cantonnement d'alerte.

57. Qui prépare le cantonnement?

Il est reconnu et préparé par le campement (1 officier pour le régiment avec des cyclistes—1 adjudant par bataillon—et par compagnie 1 fourrier, 1 caporal et 2 soldats).

58. Quels sont les premiers devoirs du soldat à son arrivée au cantonnement?

S'installer rapidement dans son cantonnement, fournir les corvées régulières, organiser les latrines^[25], les cuisines et les barricades nécessaires pour éviter les accidents dans l'intérieur des maisons.

Aucun homme non commandé pour le service ne peut s'éloigner de son logement avant d'avoir procédé aux soins de propreté corporelle, nettoyé ses armes, ses effets, ses objets de toute nature et revêtu la tenue prescrite.



Le poste de police au cantonnement.

59. Quels sont les points sur lesquels les soldats doivent spécialement porter leur attention?

Ils doivent veiller à la conservation des cartouches et des vivres du sac, prendre leurs repas à l'heure indiquée et conserver pour le repas suivant ce qui est prescrit, laver leur linge sale, éviter de fumer dans les locaux où se trouvent des fourrages et des matières inflammables, et ne se servir que de lanternes bien closes.

Prendre partout les précautions nécessaires pour éviter toute chance d'incendie.

Il faut vivre en bonne intelligence avec ses hôtes, être poli avec eux, respecter leurs biens et n'exiger que ce qui est dû. Le soldat s'en trouvera bien.

Il faut être aussi consciencieux et exact qu'en garnison lorsqu'on est commandé pour les corvées, les services et les gardes.

60. Le soir, a-t-on des attentions spéciales à avoir?

Oui, il faut reconnaître le lieu de rassemblement de la compagnie, faire son paquetage complet, placer son sac et son fusil à sa portée, rentrer au cantonnement à l'heure prescrite, se coucher sans bruit avec son escouade, exactement à l'emplacement donné, bien se reposer et dormir tranquille jusqu'au réveil, des camarades veillant aux avant-postes.

61. Qu'est-ce que la fraction de jour et le piquet?

Chaque jour, une compagnie est désignée pour fournir la garde de police et les autres gardes intérieures; la partie qui reste disponible forme le piquet; ces militaires ne sortent pas de leur cantonnement et restent toujours habillés et équipés.

62. Comment, en dehors des avant-postes, un cantonnement se garde-t-il lui-même?

Les fractions cantonnées aux issues des villages les gardent par des sentinelles; on barricade les passages. La consigne de ces sentinelles est d'arrêter toute tentative de surprise de l'ennemi, surtout de la cavalerie, d'intercepter toute communication des habitants avec l'extérieur et d'empêcher l'espionnage; elles envoient au poste de police les estafettes ou vélocipédistes. Le poste de police remplit la mission de poste d'examen.

63. Qu'est-ce qu'un bivouac et un camp?

Les troupes installées en plein air ou sous des abris provisoires sont au *bivouac*.

Les troupes installées sous la tente ou dans des baraques forment un *camp*.

Le service général dans les camps et dans les bivouacs est le même qu'au cantonnement; il en est de même du service de sécurité.

VI—ALIMENTATION EN CAMPAGNE.

64. Comment se fait le service de l'alimentation en campagne?

En campagne, on vit sur place en utilisant les ressources du pays ou on vit chez l'habitant (surtout pour les reconnaissances de cavalerie, estafettes, cyclistes, isolés), ou bien on touche la ration normale, la ration forte ou les vivres de réserve.

Pour la nourriture chez l'habitant, on se conforme aux habitudes des localités. L'habitant reçoit par repas un bon de demi-journée de nourriture ou bien on remet son ordre de réquisition à la municipalité.

65. Qu'entend-t-on par ration forte et par ration normale?

En campagne, le soldat reçoit la ration forte pendant la période des opérations actives ou des grands froids, et la ration normale pendant les stationnements et les opérations qui n'imposent pas de grandes fatigues.

66. Qu'est-ce que les vivres de réserve^[26]?

Ce sont des vivres que l'on porte dans le sac et sur la voiture à vivres et à bagages et qu'on conserve pour assurer la nourriture dans des cas exceptionnels, un autre mode d'alimentation n'étant alors pas possible.

Ils sont constitués pour deux jours (ration forte). On ne doit toucher à ces vivres de réserve que sur un ordre spécial du commandement. Dès qu'ils sont consommés, ils sont remplacés par les soins de l'officier d'approvisionnement. Ils comprennent:

Viande de conserve assaisonnée (2 boîtes individuelles)	2 —	300 —	=	600 gr.
Potage salé (2 boîtes)	2 —	50 —	=	100 gr.
Sucre	2 —	80 —	=	160 gr.
Café en tablettes	2 —	36 —	=	72 gr.

Ceux portés par le havresac sont placés dans des sachets de toile.

67. Comment fonctionne l'ordinaire en campagne?

En campagne, l'ordinaire ne fonctionne plus de la même façon, car en général la plupart des denrées sont fournies gratuitement aux troupes. On continue à préparer les repas en commun, autant que possible par escouade; le plus souvent même il y a avantage à faire la cuisine par section. La prime fixe d'alimentation est de 20 centimes à l'intérieur et de 24 et 26 centimes en Algérie et Tunisie.

Dans les unités qui sont pourvues de voitures-cuisines ou cuisines roulantes, la cuisine se fait pour toute la compagnie.

68. Qui fait les distributions aux compagnies en campagne?

En campagne, l'officier d'approvisionnement du régiment fait les distributions journalières au moyen du train régimentaire, qui a deux jours de vivres, et des voitures qui portent la viande fraîche; ce train régimentaire se réapprovisionne aux convois administratifs, qui portent quatre jours de vivres et qui ont en outre avec eux un troupeau.



Les cuisines en plein air au cantonnement.

Composition des rations de vivres.

DENRÉES	RATION de vivres de réserve	RATION forte	RATION normale
Pain.			
Pain ordinaire	»	0 ^k 750	0 ^k 750
ou Pain biscuité	»	0 700	0 700
ou Pain de guerre	0 ^k 300 ^[28]	0 600 ^[29]	0 600
Vivres-viande.			
Viande fraîche	»	0 500	0 400
ou Viande de conserve assaisonnée	0 300	0 300	0 200
	Légumes secs ou riz	»	0 100
	Sel	»	0 020
	Sucre	0 080	0 032
	Petits vivres.		
	en tablettes	0 036	»
	Café torréfié en grain ou en tablettes	»	0 024
Vivres	de		
	ou Café vert	»	0 0285
			0 019

campagne.	(Lard chaque fois que l'on distribue de la viande fraîche)	»	0 030	0 030
	Potage salé (distribué, en principe, en même temps que la viande de conserve),	0 050	0 050	0 050
	Eau-de-vie	0 ^l 0625	»	»
	Vin	»	0 ^l 25	0 ^l 25
	À tout homme ou bivouaqué ou à titre exceptionnel	»	0 50	0 50
	ou Eau-de-vie	»	0 0625	0 0625

VII—DEVOIRS DES SOLDATS AU COMBAT.

69. Quel est le but suprême du combat?

Le combat a pour but de briser par la force la volonté de l'adversaire.

À cet effet, une troupe d'infanterie doit toujours utiliser dans les meilleures conditions ses deux moyens d'action: le feu et le mouvement en avant, pour obliger l'ennemi à céder le terrain et à battre en retraite, but suprême de tous les efforts et de tous les dévouements.

«Le mouvement en avant, seul, est décisif et irrésistible»; l'*offensive*, où il trouve son plein développement, s'impose donc dans la généralité des cas, elle déconcerte l'ennemi et lui enlève sa liberté d'action.



70. Quel est le devoir du soldat au combat?

Dans le combat, il faut que le tirailleur, plein d'entrain, endurant et instruit de ses devoirs, apporte à la lutte l'ardeur, l'énergie et l'intelligence qui permettent au chef de tout oser.

Les deux tirailleurs d'une même file sont *camarades de combat*; ils restent l'un à côté de l'autre s'aidant mutuellement. Lorsqu'un tirailleur est mis hors de combat, son camarade prend ses cartouches et continue la lutte en se joignant, s'il y a lieu, au groupe le plus voisin.

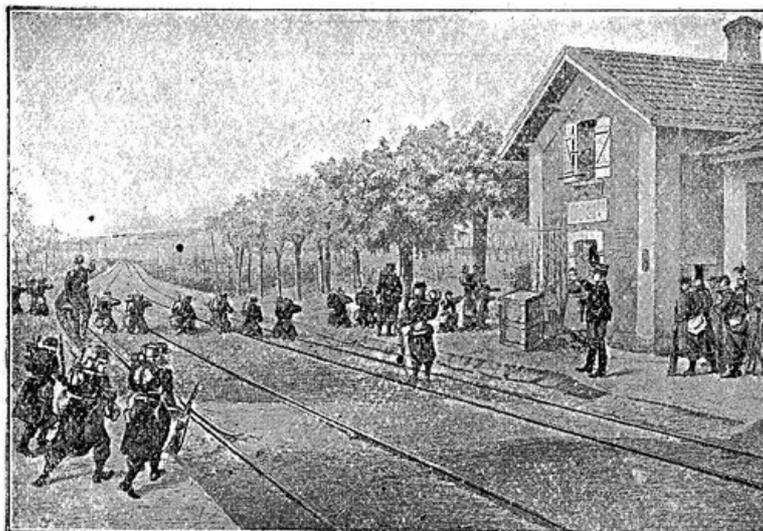
Dans le combat, plus que partout ailleurs, le soldat, faisant appel à son courage, doit une obéissance passive et complète.

Tout en faisant acte d'initiative intelligente, le soldat doit toujours être à sa place dans la formation prise.

Lorsqu'on est en réserve, il ne faut pas s'impatienter, mais attendre le moment prochain de se porter en avant.

Discipline du feu.—Le fusil doit toujours être approvisionné; il ne faut pas gaspiller ses munitions, ne tirer que lorsqu'on en a reçu l'ordre, cesser de tirer dès le signal donné, se masquer sur place pour réapprovisionner, prendre bien la hausse indiquée, viser le but désigné, atteindre l'ennemi, car il n'est pas une cible inerte, lui aussi a un fusil.

Le tireur au combat fait toujours du tir individuel, qu'il soit homme isolé ou qu'il fasse partie d'un groupe sous les ordres d'un chef. Les résultats obtenus ne dépendent donc que de la valeur réelle du tir de chaque homme.



Défense d'une station de chemin de fer.

Le tirailleur isolé choisit lui-même le but et la hausse.

Dans le combat rapproché, la hausse de 400 mètres répond à tous les besoins.

Si un soldat est mis hors de combat, son camarade prend toutes ses cartouches et se joint à un autre groupe voisin.

Mouvement en avant.—On se porte en avant par bonds soit individuellement avec le camarade de combat, soit par fractions constituées, selon l'ordre du chef.

On utilise le terrain pour se porter en avant et pour tirer, mais jamais on ne se cache, les espaces découverts sont franchis rapidement; ne pas se montrer inutilement; être attentif à tout, renseigner ses chefs sur ce que l'on voit.

Dans toute marche, s'avancer rapidement, puis au moment de l'attaque marcher avec ardeur, résolument, la baïonnette en avant, se battre à l'arme blanche avec la baïonnette qui est au canon du fusil; elle fera fuir l'ennemi déjà épouvanté par notre audace.

Des réserves viennent encore en arrière pour nous soutenir.



L'infanterie résiste à la cavalerie par son feu et son sang-froid.

Toujours marcher au canon et à la fusillade, c'est de la bonne tactique.

Il ne faut jamais songer à marcher en arrière, la retraite est la pire des déroutes.

Une solidarité complète et la camaraderie du champ de bataille doivent exister entre toutes les troupes et les différentes armes.

Laissons les blessés sur le terrain, le personnel des ambulances vient derrière pour les ramasser et les soigner.

Soyons loyaux dans le combat et cléments pour le prisonnier et pour un ennemi blessé; ils doivent être respectés.



La défense utilise un mur.—Tireurs abrités.

71. Quelle conduite doit tenir le fantassin aux prises avec de la cavalerie?

L'infanterie ne doit pas se laisser surprendre par la cavalerie; alors le fantassin avec sa baïonnette n'a rien à craindre d'elle, mais il faut se poster immobile, lui faire face et agir d'abord par ses feux.

72. Quelle est la conduite de l'infanterie exposée aux feux de l'artillerie?

L'infanterie sous le feu de l'artillerie cherche à progresser en avant en utilisant tous les couverts du terrain; elle se déplace rapidement et prend des formations minces et espacées à fronts étroits.

Lorsqu'elle se trouve sous le feu d'une rafale, les hommes se couchent en se resserrant l'un contre l'autre la tête baissée, le dos du sac en haut (en carapace), puis ils repartent aussitôt après la rafale. L'infanterie, pour progresser, doit profiter du moment où elle est appuyée par l'artillerie amie.

Pour attaquer une batterie, une partie des tireurs combat l'infanterie soutien de l'artillerie, l'autre partie tire sur les servants, sur les chevaux, puis se lance à l'assaut.

VIII—LA LIAISON DANS LES OPÉRATIONS MILITAIRES.

La *liaison* assure la convergence de tous les efforts vers le but à atteindre, en établissant un échange constant de communications entre le commandement et ses subordonnés, et entre les chefs d'unités voisines.

Nature des signaux.

Les signaux constituent un moyen de correspondance à *vue*, dont on se sert quand les circonstances ne permettent pas d'employer d'autres procédés de communication.

Pendant le jour, les signaux sont exécutés à bras; la nuit, avec le feu d'une lanterne.

Ils servent à transmettre les signes de l'alphabet Morse (traits ou points).

A) Signaux alphabétiques Morse

(Doivent être connus des gradés et des soldats agents de liaison et de transmission)

Le système de correspondance employé est l'alphabet Morse.

Les signaux sont représentés:

De jour: le point, par l'apparition^[30] d'un seul bras ou d'un seul objet; le trait, par l'apparition^[30] de deux bras ou de deux objets.

De nuit: le point par une émission lumineuse (demi-seconde); le trait, par une émission lumineuse longue (deux secondes).

Intervalles entre chacun des signaux d'une même lettre: environ une demi-seconde.

Intervalle entre deux lettres d'un mot, entre deux chiffres, avant ou après un signe de ponctuation: environ quatre secondes.

ALPHABET

A - — — —	I - - -	S - - - -
B — — — - - -	J - — — — — — — — —	T — — —
C — — — - — — — -	K — — — - — — —	U - - - — — —
CH — — — — — — — — — —	L - — — — - - -	V - - - - — — —
D — — — - - -	M — — — — — —	W - — — — — — —
E -	N — — — -	X — — — - - - — — —
F - - - — — — -	P - — — — — — — -	Y — — — - — — — — —
G — — — — — -	Q — — — — — — - — — —	Z — — — — — - - -
H - - - - -	R - — — — -	

CHIFFRES

1 - — — — — — — — — — —	5 - - - - - -	8 — — — — — — — — — -
2 - - - — — — — — — — —	6 — — — - - - -	9 — — — — — — — — — —
3 - - - - — — — — — — —	7 — — — — — - - - -	-
4 - - - - - — — — —		0 — — — — — — — — — —

PONCTUATION

POINT - **- - - - -** VIRGULE - **— — — — — — — — — — — — — — — —**

B) Signaux de service

Station ouverte: *de jour (faire apparaître le bras ou un objet maintenu immobile); de nuit (feu fixe).*

Appels: *série de traits et de points alternés. Continuer jusqu'à ce que le correspondant réponde: «Invitation à transmettre».*

Invitation à transmettre: B R (**— — — - - - - — — — -**)

Erreur: *Faire une série de points (7 au moins).*

Attente: A S (**- — — — - - -**)

Compris: I R (**- - - — — — -**)

Fin d'un mot[31]: *Donner le point.*

Fin de transmission: A R (**- — — — - — — — -**)
 Changer la face du fanion: Employer le fanion: *Élever un fanion et tourner plusieurs fois la main en changeant la face du fanion.*

Couper la transmission: *Trait prolongé.*

Mauvais feu en vue: *Couper la transmission, puis faire une série de points qui indiquent au correspondant de régler la direction de son feu, de vérifier si la lanterne est en bon état, si sa lampe brûle régulièrement. À mesure que la communication se rétablit, envoyer des séries de points de plus en plus précipités si le feu devient mauvais, de plus en plus lents dans le cas contraire jusqu'au moment où la communication peut reprendre. Envoyer alors le signal «Invitation à transmettre».*

C) Signaux conventionnels

(Connus du plus grand nombre d'hommes possible)

Munitions	lettre	M - -	répétée plusieurs fois.
Ennemi	—	E -	—
Infanterie	—	I - -	—
Cavalerie	—	C - - - -	—
Allonger tir artillerie	—	T -	—

73. Qu'est-ce que la fortification du champ de bataille?

La fortification n'est qu'un *moyen*, ordonné par le chef, pour garantir momentanément sa troupe des coups de l'ennemi. Le *but* est toujours de rejoindre au plus tôt l'adversaire pour le chasser de la position qu'il occupe.

Les travaux, les abatis et les organisations défensives sont faits avec les outils ci-après[32]:

1° Outils portatifs d'une compagnie (pelle-pioche Seurre), au nombre de 185:

Pelles-bêches (5 par escouade)	80	
Pelles-pioches Seurre (5 par escouade)	80	
Haches à main (2 par section)	8	
Serpes	12	185
Cisailles (1 outil par escouade)	4	
Scie articulée	1	

Outils portatifs pour compagnie de chasseurs alpins:

4 haches portatives;
4 pics à tête portatifs;
8 serpes;
4 scies articulées;
4 bêches portatives;
4 pioches portatives.

et en supplément:

76 bêches portatives;
80 pelles-pioches;
8 haches portatives;
4 serpes;
4 cisailles.

Poids des outils emmanchés, avec étui:

Pelle-bêche	0 ^{kg}	830
Pelle-pioche	1	015
Hache à main	1	570
Serpe	1	»
Cisailles	0	850
Scie articulée	0	600

2° Chaque régiment d'infanterie est doté de deux voitures légères d'outils (1 par bataillon de chasseurs à pied) contenant chacune:

195 outils de terrassiers	130 pelles rondes emmanchées; 65 pioches emmanchées (modèle du génie).
19 outils de destruction	15 haches ordinaires emmanchées; 2 scies passe-partout montées; 2 pinces.
1 caisse d'outils d'ouvriers d'art chargée; 30 manches de pelle (de rechange); 20 manches de pioche-pic ou hache (de rechange).	

Les bataillons alpins reçoivent une dotation spéciale en outils portatifs et en outils de grand modèle; ces derniers sont chargés sur des mulets de bât.

Dans un régiment d'infanterie, l'une des voitures d'outils porte 108 pétards modèle 1886, l'autre 46 détonateurs.

74. Le soldat peut-il agir de sa propre initiative pour se couvrir?

Oui, le soldat doit faire preuve d'initiative individuelle, lorsque l'ordre est donné de se couvrir sur place. Les quelques figures suivantes (qu'il faut étudier) serviront de guides et suffiront à montrer au soldat ce qu'il peut faire avec son outil soit seul, soit à deux avec son camarade de combat.

Il ne faut jamais hésiter, soit à renoncer à la protection que procure la fortification, soit à l'abandon des installations déjà créées pour en recommencer de nouvelles ailleurs lorsque les conditions du combat l'exigent.



Construction et utilisation d'une tranchée par deux camarades de combat

75. Exemples d'aménagements individuels établis derrière des arbres, arbustes ou branchages

1° Tronc, fagot ou branchages ne dépassant pas 30 centimètres au-dessus du sol.

Utilisation du couvert sans aménagement

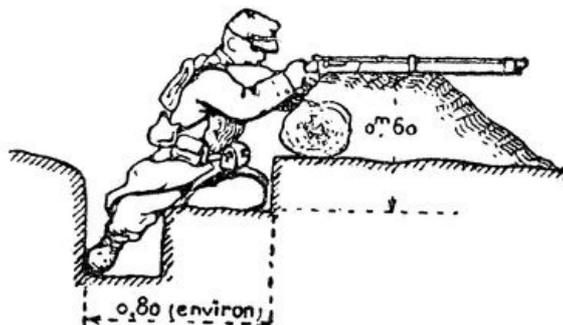


1^{re} période

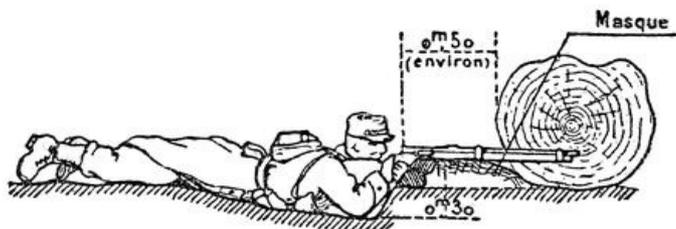


Amélioration progressive du couvert:

2^e période

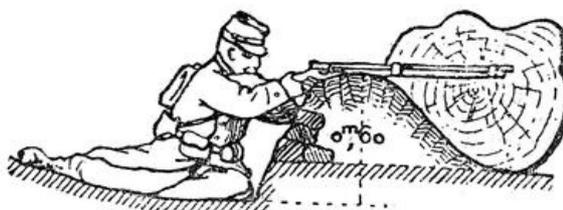


2° Tronc, fagot ou branchages dépassant 30 centimètres au-dessus du sol.



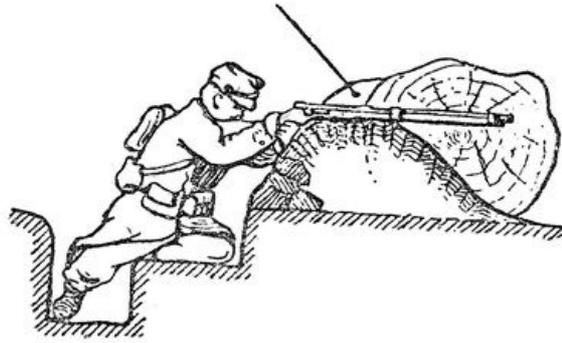
1^{re} période. Organiser un masque de terre à droite et contre le couvert

Amélioration progressive du couvert:



2^e période

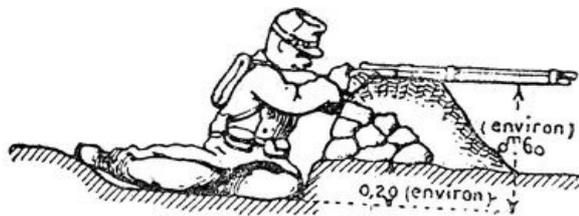
3^e période



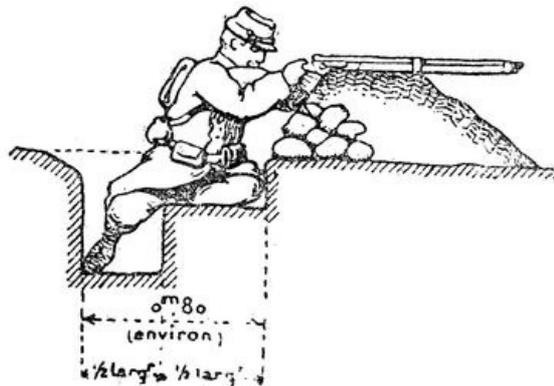
76. Exemples d'aménagements individuels derrière des pierres

1^o Amas de pierres ne dépassant pas 30 centimètres au-dessus du sol.

1^{re} période



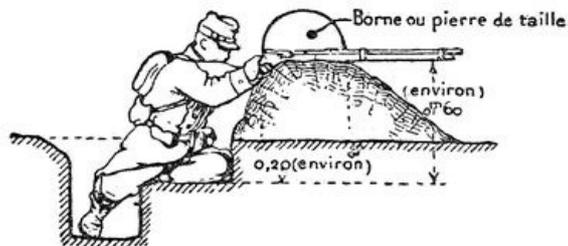
2^e période



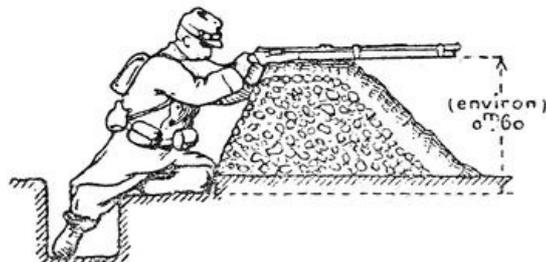
2^o Pierres isolées, bornes ou tas de pierres ayant plus de 30 centimètres de hauteur.

Aménagement pour tirer à droite du couvert. (Passer l'aménagement progressif)

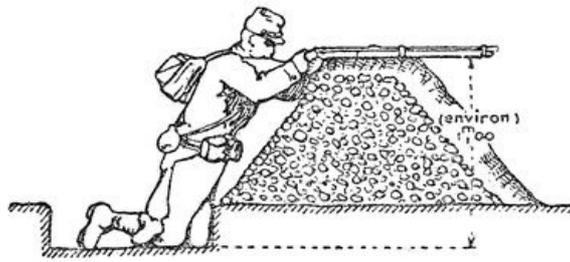
par



1^{re} période



Aménagement pour tirer par-dessus le couvert



Observation générale à toute manœuvre.

Dans toute manœuvre et dans toute opération, un des premiers devoirs des gradés et de tout soldat isolé ou à une aile est de rester en communication constante avec le chef en arrière, puis de se mettre en relation, par un contact réel, avec les fractions placées à droite et à gauche.

Les soldats doivent toujours songer à mettre en pratique ces prescriptions lorsqu'il y a lieu, et être rompus à la communication et à la transmission des ordres.

Malgré leur dispersion, les hommes et les troupes, coopérant à une même manœuvre, doivent faire un tout absolument articulé. Les transmissions et les contacts doivent se faire avec rapidité et exactement.

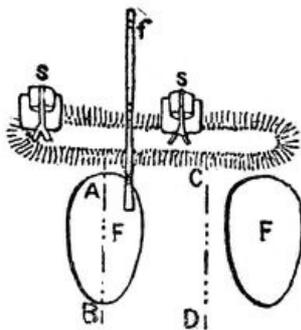
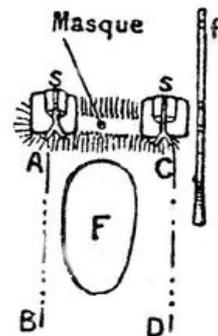
77. Exemple d'exécution d'une tranchée par deux camarades de combat

- Légende.*
- s* Sacs.
 - f* Fusil du camarade de combat prêt à tirer.
 - A B Emplacement d'un des camarades de combat.
 - C D *Idem.*
 - F F' F'' Fouilles.

Conduite du travail

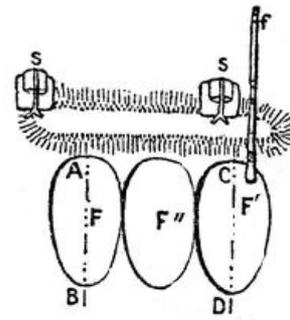


1^{re} Période.—Le tireur A B, étendu derrière son sac, creuse avec sa bêche à sa droite en F et rejette les terres entre son sac et celui de son camarade C D, qui, couché, est prêt à tirer.



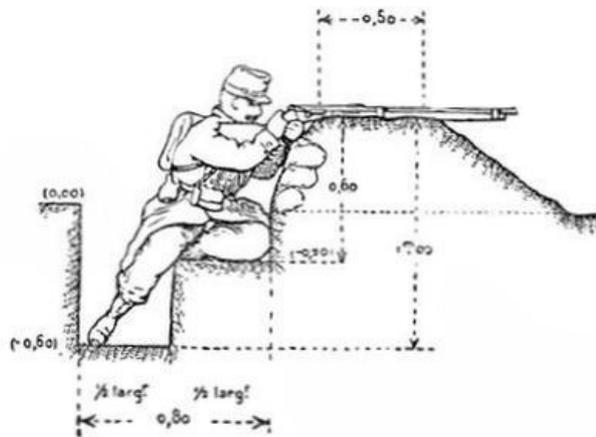
2^e Période.—Le tireur A B se couche dans son excavation F et reste prêt à tirer pendant que son camarade C D creuse à son tour à sa droite en F et prolonge la masque de terre commencé.

3^e Période.—Le tireur A B travaille à nouveau, creuse le sol en F'' entre F et F' et épaissit le masque de terre. Pendant ce temps, le camarade C D est prêt à tirer dans son excavation F', ayant rapproché son sac de son côté.

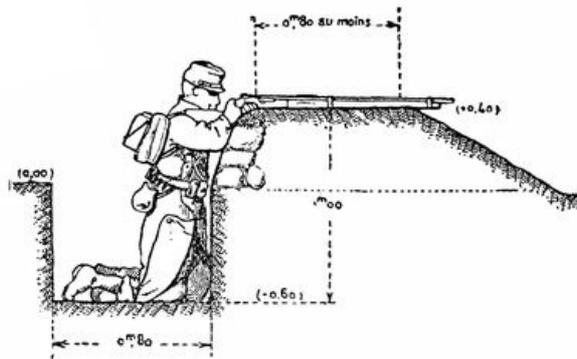


4^e période et suivantes.—Les deux camarades de combat travaillent et tirent alternativement; ils se redressent peu à peu à mesure que l'abri, donné par le masque de terre et le trou de la fouille, augmente de hauteur.

78. Modèles de tranchées faites par un groupe de soldats



Tranchée pour tireur assis



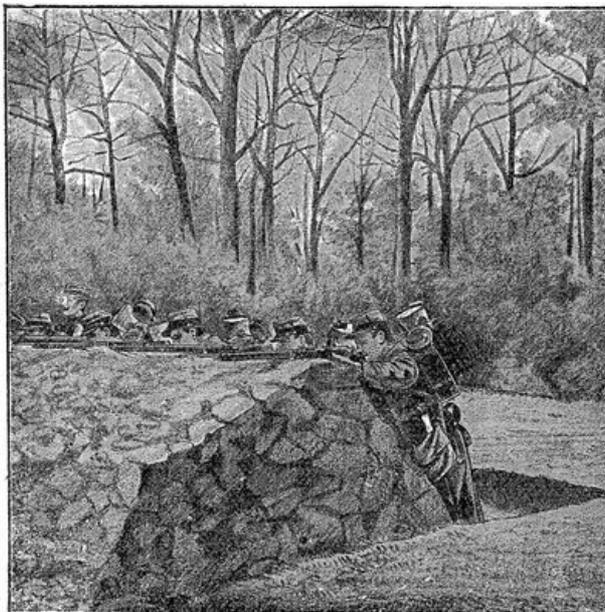
Tranchée pour tireur à genoux.

Observation pour le tirailleur.—Les camarades de combat doivent toujours rester l'un près de l'autre.

Au combat, il faut toujours viser, employer la hausse convenable et ne pas gaspiller ses cartouches.

La poudre sans fumée, qui permet d'atteindre l'ennemi sans se laisser voir, assure au tirailleur qui sait utiliser le terrain des effets de démoralisation très puissants sur son adversaire.

Défenses accessoires.—Elles ont pour but: 1^o de barrer certains passages à l'ennemi; 2^o de retarder sa marche, pendant qu'il est sous le feu, par des obstacles, tels que réseaux de fil de fer, abatis d'arbres et de branches reliées entre elles, barricades, inondations, rupture de ponts, etc.



Terrain fortifié—Utilisation de la tranchée.

X—SERVICES DIVERS. Convois.

79. À quoi servent les convois en campagne?

Ils ont pour objet le transport des cartouches, des outils, de l'argent, des subsistances, des effets d'habillement et d'armement, des malades, des prisonniers, etc.

80. Quelles sont les voitures employées à ces transports?

Un régiment d'infanterie de campagne, c'est-à-dire de trois bataillons, a: 14 voitures à vivres et à bagages; 12 voitures à munitions; 13 voitures-cuisines roulantes[33]; 1 voiture-forge; 3 voitures à viande; 3 médicales; 2 voitures légères d'outils; 13 fourgons à vivres.

L'ensemble des voitures d'un corps de troupe d'infanterie se subdivise en train de combat et train régimentaire.

Le train de combat suit immédiatement le corps et comprend les:

Voitures à munitions;

Voitures à vivres et bagages;

Cuisines roulantes[33] (avec voitures à viande);

Voitures médicales;

Caissons à munitions des sections de mitrailleuses (type mixte);

Mulets porteurs de munitions des sections de mitrailleuses (type alpin);

Voitures légères d'outils.

NOTA.—Les autres voitures forment le train régimentaire qui marche plus en arrière (13 fourgons à vivres et 1 forge).

81. Quels sont les chargements des voitures à vivres et à bagages et des voitures de munitions?

1^o *Voiture à vivres et à bagages.*—On y place: les vestes ou vareuses contenues dans 16 enveloppes, 1 jour de vivres de réserve pour officiers et troupe, 1 jour d'avoine de réserve et l'avoine du jour, 1 jour d'eau-de-vie, les caisses à bagages (ou ballots) d'officiers et adjudants, 1 cantine à vivres pour officiers, 16 baguettes en laiton, trousse pour tailleurs et cordonniers, boîtes à livrets et comptabilité, musette de pansage et ferrures de réserve, l'arme et le sac du conducteur, les sacs de l'infirmier, du cycliste, téléphoniste.

2^o *Voitures à munitions.*—Elle porte 32 cartouches par homme de la compagnie, plus 16.384 cartouches et 200 musettes à bretelles pour le transport des cartouches sur la ligne de feu.

Service de santé.

82. Comment est assuré le service de santé en campagne et sur le champ de bataille?

Il est assuré d'abord par les médecins des corps, assistés des infirmiers (1 par compagnie) et des brancardiers (4 par compagnie): ils établissent des postes de secours sur le champ de bataille[34]. Viennent ensuite les ambulances, les hôpitaux de campagne et les transports d'évacuation. Les aumôniers des cultes marchent avec les ambulances.

Convention de Genève.

83. Les établissements où sont soignés les militaires, les voitures d'ambulance et le personnel du service de santé sont neutralisés. Le personnel a le brassard blanc à croix rouge, les voitures et établissements un drapeau blanc à croix rouge et le drapeau national.

Services divers.

84. La trésorerie, les postes et les télégraphes fonctionnent aux armées par les soins des agents ordinaires de ces services qui sont mobilisés et organisés en sections.

La direction générale des chemins de fer est sous l'autorité de l'État-major général de l'armée.

CHAPITRE X

TRANSPORT DES TROUPES PAR LES VOIES FERRÉES

85. Quelle est l'importance pour les troupes des exercices d'embarquement en chemin de fer?

En cas de mobilisation, presque toutes les troupes auront à faire usage des chemins de fer pour être transportées sur les points de concentration des armées; il faudra à ce moment beaucoup d'ordre et de rapidité, c'est pourquoi l'instruction donnée à ce sujet est importante.

86. Comment voyagent les troupes en temps de guerre ou de manœuvre?

Les troupes voyagent ordinairement dans des trains spéciaux comprenant un effectif variable de 1.000 à 1.200 hommes environ, avec les chevaux et les voitures du détachement.

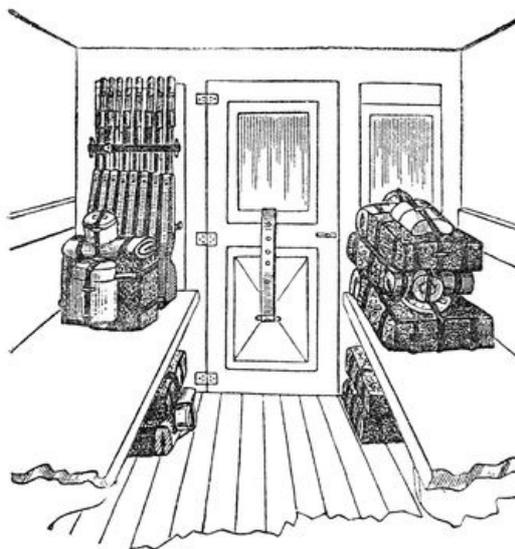
87. Quelles sont les voitures dans lesquelles sont embarqués les hommes et quelles sont les contenances déterminées?

On emploie pour le transport des hommes soit des voitures à voyageurs, soit des wagons à marchandises aménagés avec des bancs mobiles spécialement préparés pour cet usage.

Dans les voitures à voyageurs, on place 8 hommes par compartiment au lieu de 10, les deux places restantes étant destinées au rangement des armes, des sacs et des effets.

Les wagons aménagés comprennent 32, 36 ou 40 hommes suivant la longueur du wagon.

En cas de nécessité, on peut faire usage de tous les wagons disponibles, de quelque nature qu'ils soient, aménagés ou non.



Wagon à voyageurs.

88. Comment fractionne-t-on la troupe?

Avant d'arriver sur l'emplacement du train, on fractionne la troupe par wagon, selon la contenance de chaque voiture. Tout le monde rentre dans le rang et on conserve les places des hommes de l'escouade qui rejoindront (tambours, clairons, ordonnances, équipe d'embarquement, etc.).

La troupe est ensuite conduite par quatre devant les wagons, où le sous-officier chef de wagon fait le fractionnement par compartiment et désigne les chefs de compartiments.

89. Comment se fait l'embarquement dans les voitures à voyageurs?

Le fractionnement se fait par 8 hommes par compartiment (2 files de 4 hommes); le chef de compartiment et l'autre chef de file montent sans sac et sans fusil; ils reçoivent d'abord les huit fusils, qui sont placés dans les filets s'il en existe; sinon, contre la paroi opposée à l'entrée; on les maintient avec une courroie de sac liée à deux pitons qu'on visse dans la paroi contre les deux fusils extrêmes et à 5 centimètres au-dessous de l'embouchoir.

Les sacs sont ensuite passés un par un et placés 3 sur la banquette en face des fusils, 1 contre les crosses des 8 fusils et 4 sous les bancs.

Les hommes entrent alors, sur l'ordre du chef de compartiment.

90. Comment se fait l'embarquement dans les wagons aménagés?

Ces wagons peuvent être considérés d'après le dispositif des bancs comme ayant quatre compartiments; le fractionnement par groupe ou par compartiment se fait ainsi:

8 hommes pour les wagons de 32 hommes (2 files de 4 hommes);

9 hommes pour les wagons de 36 hommes (1 file de 4 et 1 de 5 hommes);

10 hommes pour les wagons de 40 hommes (2 files de 5 hommes).

On opère comme ci-dessus pour le passage des sacs et des fusils; ceux-ci sont fixés avec une courroie et avec des pitons contre la paroi du fond (petits côtés du wagon), les crosses étant sur le plancher.

Les sacs sont empilés contre la même paroi à côté et contre les fusils.

91. Quand commence l'embarquement des hommes?

Au signal donné par la sonnerie «En avant».

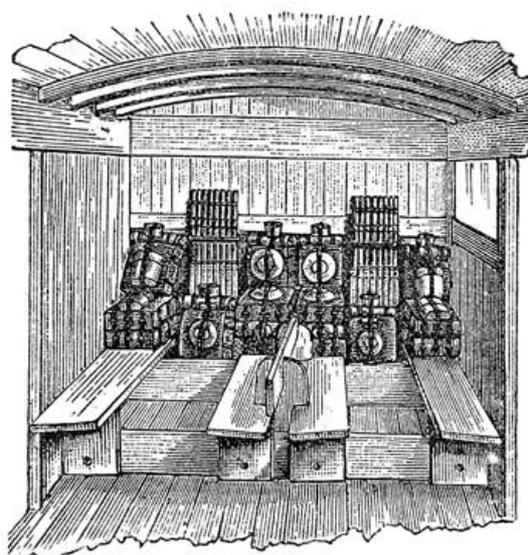
92. Quelles sont les mesures de police et de sécurité qu'il faut observer?

Il est interdit:

1° De passer la tête ou les bras hors des portes, portières ou volets d'aération;

2° De procéder pendant la marche à l'ouverture des portes, portières et volets d'aération ou à la fermeture desdits volets;

3° De passer d'une voiture dans une autre;



Wagon aménagé.

4° De pousser des cris, de chanter et de siffler;

5° De descendre des voitures aux stations avant les sonneries qui doivent en donner le signal;

6° De fumer dans les wagons à chevaux;

7° De jeter hors des wagons des objets quelconques et notamment des bouteilles pouvant blesser les agents service sur la voie.

Les chef de wagon responsables sont tenus de faire respecter ces prescriptions.

93. Comment sont faites les haltes?

Les haltes de dix à quinze minutes sont annoncées par la sonnerie «Halte-là». Les hommes peuvent descendre et ils doivent remonter dès la sonnerie «En avant» faite trois minutes avant la marche du train.

Les sentinelles de la garde de police indiquent les endroits où il ne faut pas aller.

94. Quelles prescriptions doivent observer tous les hommes pour reconnaître leur wagon et pour éviter toute erreur?

Il importe que chaque homme connaisse le numéro de son wagon et de son compartiment. D'ailleurs, les numéros des compagnies sont inscrits à la craie sur les voitures.

95. Comment les hommes sont-ils nourris pendant les transports en chemin de fer?

Pendant les transports de concentration, les hommes reçoivent:

1° De l'administration militaire, avant le départ et pour toute la durée du trajet: 375 grammes de pain, 100 grammes de conserves de viande assaisonnée par période de douze heures ou inférieure à douze heures (les boîtes sont de 300 grammes);

2° De l'ordinaire, un repas toutes les vingt-quatre heures composé de viande froide, de charcuterie, de fromage ou d'autres denrées^[35];

3° Un quart de café chaud, distribué dans les stations-haltes-repas par période de douze heures.

En outre, dans ces stations-haltes-repas, les hommes peuvent remplir leurs bidons d'une boisson préparée en mélangeant 25 centilitres d'eau-de-vie dans 10 litres d'eau.

96. Comment les distributions sont-elles faites dans les stations-haltes-repas?

On sonne «la soupe», les fourriers descendent avec deux hommes par wagon et ils reçoivent de l'officier d'administration le café, la boisson préparée et, s'il y a lieu, les vivres destinés à la compagnie; la répartition aux hommes est faite dans les wagons; les hommes ne peuvent descendre qu'après cette répartition.

97. Quels sont en outre les vivres qui accompagnent les hommes?

1° Les petits vivres du sac, auxquels il ne faut pas toucher pendant le trajet;

2° Deux jours de pain de débarquement pour l'arrivée. Ce pain est placé dans un fourgon du train.

98. Comment se fait l'embarquement des chevaux et des voitures?

Chaque détachement embarque avec lui dans des wagons ou sur des trucs ses chevaux et ses voitures. Ce travail est fait par les équipes d'embarquement des compagnies (1 caporal et 16 hommes par compagnie, une compagnie par bataillon fournit 1 sergent), qui sont dressées à ce service.

99. Comment se fait le débarquement d'un train militaire?

À la dernière halte avant l'arrivée, les hommes sont prévenus de se tenir prêts à descendre; ils rectifient leur tenue. Les gardes d'écurie brident les chevaux.

À la station d'arrivée, on sonne «la marche du régiment», et le débarquement se fait par les moyens inverses à l'embarquement, mais sans bruit et avec le plus de rapidité possible.

100. Quelles attentions doit-on avoir au moment de descendre?

Il faut:

1° Abaisser les glaces des portières;

2° En descendant, tenir à la main son fourreau de sabre;

3° Éviter d'appuyer son arme contre les voitures du train, qui peuvent à tout moment être ébranlées par un mouvement de la locomotive.

CHAPITRE XI LA MOBILISATION

101. Qu'est-ce que la mobilisation?

La mobilisation est le passage du pied de paix au pied de guerre.

102. Qu'entend-on par troupes de couverture?

Ce sont celles qui, pendant le temps nécessaire à la mobilisation et à la concentration de nos armées, sont prêtes dès la première heure, couvrent notre mobilisation, luttent avec ardeur et énergie, résistent à l'ennemi et s'opposent à toute incursion sur le territoire national. C'est une des plus nobles missions.

103. Que fait le soldat à l'annonce de la mobilisation?

Dès qu'elle est ordonnée, le soldat reçoit du magasin de la compagnie des effets de la collection de guerre, préparés d'avance et étiquetés à son nom. Il prend la tenue de campagne et prépare son chargement qui a été réduit au strict nécessaire pour diminuer le poids.

Puis il fait avec ordre et ponctualité les nombreuses corvées qui se présentent à ce moment.

104. Que deviennent les effets non emportés en campagne?

Tous les effets non emportés en campagne par la compagnie sont versés au magasin du corps pour servir à différentes formations et au dépôt du régiment. Chaque homme fait un petit ballot de ses effets personnels qui ne doivent pas être emportés.

105. Comment se forma la compagnie sur le pied de guerre?

L'effectif d'une compagnie est porté à 250 hommes.

Les escouades se dédoublent: la 1^{re} forme les 1^{re} et 2^e escouades, la 3^e forme les 3^e et 4^e, etc., soit seize escouades (quatre par section).

La compagnie et les escouades sont complétées en cadre et en hommes par les réservistes affectés à la compagnie, qui rejoignent suivant les ordres du fascicule de leurs livrets. Dès leur arrivée, ils sont habillés et équipés: leurs effets et leurs armes sont préparés dans les magasins.

Le régiment de campagne est formé de 3 bataillons (12 compagnies).

4° DEVOIRS DU SOLDAT DANS SES FOYERS APRÈS SA LIBÉRATION DU SERVICE ACTIF

CHAPITRE XII

La loi du service militaire est du 21 mars 1905 modifiée le 7 août 1913. Elle prescrit ce qui suit pour les soldats dans leurs foyers, après le service actif:

Affectation.

1. Dans ses foyers, le militaire est affecté à un corps ou à un service. Cela lui est indiqué en détail sur le fascicule de mobilisation qui est placé à son livret individuel.

2. Les militaires dans leurs foyers sont sous l'autorité du commandant du bureau du recrutement de la subdivision de leur domicile, c'est à lui qu'ils adressent leurs demandes, par l'intermédiaire de la gendarmerie, qui transmet.

Les principales demandes qu'un militaire dans ses foyers peut avoir à faire sont au sujet des périodes d'instruction, de prolongation, de sursis, de devancement d'appel, de dispense de période d'instruction, des changements de domicile ou de résidence, de maladies qui nécessitent la réforme.

3. L'homme, en quittant le régiment, se retire en principe dans sa subdivision d'origine: où il a passé le conseil de révision.

L'autorité militaire doit toujours connaître le lieu où se trouve le militaire dans ses foyers.

Changements de résidence et de domicile.

4. On change de résidence lorsque l'on quitte *momentanément* le lieu que l'on habite pour aller occuper, pendant quelque temps, un autre lieu.

On change de domicile lorsque l'on quitte, *sans l'idée de retour*, le lieu que l'on habite pour aller définitivement ailleurs.

On est tenu de faire sa déclaration de changement de résidence ou de domicile au commandant de la brigade de gendarmerie de sa nouvelle résidence dans le délai d'un mois, étant porteur de son livret individuel.

Sont passibles de punitions disciplinaires, les militaires dans leurs foyers qui ont omis de faire à la gendarmerie ces changements de résidence ou de domicile.

Si l'on fait un voyage de plus de deux mois d'absence de chez soi, il faut aussi aviser la gendarmerie.

Obligations et périodes d'exercices.

5. 1^o Les réservistes de l'armée active doivent accomplir (pendant leurs onze années de service dans la réserve) deux périodes: 1^o une de vingt-trois jours; 2^o une de dix-sept jours.

2^o Les territoriaux (pendant leurs sept années de service), une période d'exercices de neuf jours.

3^o Les militaires de la réserve de la territoriale (pendant sept ans) sont assujettis à une revue d'appel (une journée au maximum).

En principe, les réservistes de l'infanterie sont convoqués pour le premier appel (vingt-trois jours), à l'époque des manœuvres d'automne; ceux du deuxième appel (dix-sept jours), dans des camps d'instruction, au printemps.

Sont appelés les années de millésime pair ceux affectés au premier régiment de chaque brigade et aux bataillons de chasseurs de numéros pairs; et sont appelés les années de millésime impair, ceux affectés au deuxième régiment de chaque brigade et aux bataillons de chasseurs de numéros impairs.

Maladie et réforme.

6. Le militaire dans ses foyers qui, par suite d'une maladie ou d'un accident, devient impropre soit au service militaire armé, soit au service auxiliaire, doit immédiatement, dès que le fait s'est produit, en informer l'autorité militaire.

À cet effet, l'homme en fait la déclaration au commandant de la brigade de gendarmerie, qui la transmet, avec une enquête sommaire, appuyée d'un certificat médical, au commandant du bureau de recrutement.

Le commandant de recrutement envoie au militaire une convocation indiquant le jour, l'heure et le lieu où il devra se présenter devant la commission de réforme. Cette convocation donne droit au tarif militaire sur les chemins de fer pour aller au lieu de convocation et pour le retour, si le titulaire est réformé.

Père de quatre et six enfants.

7. Les réservistes qui sont pères de quatre enfants vivants passent de droit et définitivement dans l'armée territoriale. Ils ne sont plus astreints qu'aux périodes de leur nouvelle classe de mobilisation.

Les pères de six enfants vivants passent de droit dans la réserve de l'armée territoriale.

Le militaire qui se trouve dans un de ces deux cas fait une demande qu'il remet à la gendarmerie, en y joignant: 1^o les actes de naissance des enfants; 2^o un certificat de vie des enfants (le tout sur papier libre). Toutefois, ces hommes passés prématurément dans l'armée territoriale ou dans la réserve de l'armée territoriale sont maintenus dans l'armée jusqu'à

l'expiration des vingt-cinq années exigées par la loi.

Convocation. Départ. Heure d'arrivée.

8. Les convocations sont faites au moyen d'un ordre d'appel individuel qui comporte un récépissé que l'intéressé retourne gratis, par la poste, au commandant de recrutement.

Pour fixer le jour et l'heure de l'arrivée à destination, on admet que l'homme convoqué quitte sa résidence le *premier jour* de la période à la *première heure*, et on tient compte des journées de route auxquelles lui donnent droit les distances à parcourir et les facilités de communication dont il dispose.

Les règles pour la fixation de l'heure d'arrivée sont les suivantes:

1^o Hommes obligés d'utiliser la voie de terre pour rejoindre leur corps

9. Les heures d'arrivée sont basées sur la distance du domicile (ou de la résidence déclarée) jusqu'au corps d'affectation:

On doit arriver le premier jour,

à 8 heures	du matin	pour les trajets de	0 à	12 kilom.
à 10 —	—	—	12 à	20 —
à midi			20 à	24 —

Le deuxième jour,

à 8 heures	du matin	pour les trajets de	24 à	36 kilom.
à 10 —	—	—	36 à	44 —
à midi			44 à	48 —

2^o Hommes ayant à leur disposition la voie ferrée pour rejoindre leur corps

10. Ces hommes *doivent prendre*, en principe, *le premier train de la journée* susceptible de les amener à destination.

Ils obtiennent le quart du tarif sur les chemins de fer, sur la présentation de leur ordre d'appel.

Sont toutefois autorisés à prendre:

a) Des trains entre 8 heures et midi, les hommes ayant à effectuer à pied, pour se rendre de leur domicile ou de leur résidence déclarée à la gare de départ, un trajet compris entre 8 et 20 kilomètres;

b) Des trains entre midi et 6 heures du soir, si ce trajet est compris entre 20 et 24 kilomètres;

c) Le premier train du deuxième jour, si ce trajet est supérieur à 24 kilomètres.

On doit se présenter à son corps dès l'arrivée dans son lieu de garnison.

L'homme à son départ doit être muni de son livret individuel et de son ordre d'appel.

NOTA.—L'ordre d'appel peut être utilisé dans un délai de trois jours avant la date fixée pour l'arrivée au corps; il peut également servir deux jours après la date du retour, mais avec une autorisation spéciale du chef de corps.

11. Le militaire doit n'emporter que les effets nécessaires à son voyage et ne prendre comme bagage que le linge qui lui est nécessaire pour le temps de sa période, s'il veut faire usage de son linge personnel.

Comme chaussures, si le militaire a la possibilité de le faire, il est bon qu'il se munisse d'une bonne paire de brodequins larges, déjà brisés, se rapprochant du modèle réglementaire. Ce sera pour lui une garantie pendant les marches.

Sinon, il reçoit à son arrivée au corps du linge et des chaussures.

Il est bon que le réserviste ou le territorial arrive à son corps avec les cheveux coupés court. Il est libre de porter sa barbe comme il le fait ordinairement.

12. Le militaire qui vient accomplir une période d'exercices ***doit arriver à son corps avec la dignité qui convient à un homme qui accomplit un des plus importants de ses devoirs de citoyen.***

Il faut donc qu'il se présente ***exactement à l'heure indiquée***, étant propre, convenablement vêtu et surtout ***n'étant pas pris de boisson.***

Le devoir est de travailler consciencieusement pendant les périodes, pour se maintenir à la hauteur de la tâche qu'on peut avoir à remplir le jour, peut-être prochain, où les réserves seraient rappelées pour soutenir l'honneur du drapeau et pour défendre le territoire de la France.

13. Il importe de reprendre, pendant ces quelques jours, la vie militaire en entier, sans chercher à se soustraire à aucun service, de prendre les repas à l'ordinaire avec tous les soldats, au nom de l'égalité qui existe au régiment où chacun travaille pour le même but, pour le même idéal: ***la défense du pays et la grandeur de la Patrie.***

Secours aux familles.

14. Les familles des hommes de la réserve et de la territoriale qui, au moment de leur convocation, remplissent effectivement les devoirs de soutien indispensable de famille, peuvent recevoir une allocation fournie par l'État pendant la durée de la période. Cette allocation, fixée à 1^f 25, sera majorée de 50 centimes pour chaque enfant de moins de seize ans à la charge de l'homme convoqué.

L'homme devra faire, dès qu'il est avisé de sa convocation, une demande écrite au maire, en y joignant:

1^o Un relevé des contributions payées par le réclamant ou ses ascendants, certifié par le percepteur;

2^o Un état certifié par le maire indiquant le nombre et la position des membres de la famille vivant sous le même toit ou séparément, le revenu et les ressources de chacun d'eux.

Indemnités relatives aux convocations.

15. *Pour l'aller*, les convoqués ont droit à l'indemnité kilométrique en chemin de fer, partout où existe ce mode de transport et quelle que soit la distance à parcourir.

Lorsque leur arrivée normale (d'après les règles données plus haut) a lieu après *midi*, ils ont droit en outre à l'indemnité journalière spéciale de 1^f 25 par journée de route.

Les réservistes qui arrivent le premier jour, avant *midi*, c'est le cas général, ont droit à la solde le jour de l'arrivée et ils sont nourris par l'ordinaire dès l'arrivée.

Pour le retour, ils ont droit à l'indemnité kilométrique en chemin de fer, comme pour l'aller. Ils ont droit à l'indemnité journalière spéciale de 1^f 25, pour toute journée ou fraction de journée d'une durée de plus de six heures à passer en voyage. L'indemnité n'est pas due pour le jour du départ, si ce jour-là l'homme a pu prendre ses deux repas au corps.

Périodes des hommes à l'étranger.

16. Les hommes fixés à l'étranger et qui y ont une situation régulière, peuvent, sur l'avis du consul de France, être dispensés des manœuvres ou exercices; ils sont considérés comme ajournés jusqu'à leur rentrée en France.

Toutefois, ceux qui résident dans un pays limitrophe de la frontière, peuvent, sur leur demande, être convoqués pour accomplir une période; au commencement de l'année, les commandants de recrutement les avisent que leur classe est normalement convoquée dans l'année.

Dispenses de périodes.

17. 1^o Sont dispensés de la première période dans la réserve, les hommes qui ont accompli *intégralement* et jour pour jour quatre années au moins de service actif ou une période de séjour aux colonies, qui ont obtenu la médaille coloniale au titre de l'Algérie, de la Tunisie ou du Sahara, qui ont pris part à des colonnes mentionnées sur les états de service, qui ont séjourné en Chine ou à Casablanca et qui ont pris part à des opérations sur la frontière algéro-marocaine.

2^o Sont dispensés des deux périodes d'exercices de la réserve, ceux ayant accompli au moins cinq ans de service.

Sont dispensés de la période de neuf jours d'exercices des territoriaux:

Les sapeurs-pompiers des communes lorsqu'ils sont inscrits depuis au moins cinq ans sur les contrôles des corps de sapeurs-pompiers régulièrement organisés.

Ajournements. Devancements d'appel. Changements de série.

18. Aux termes de la loi, les militaires des réserves convoqués pour une période ou un exercice spécial ne peuvent obtenir *aucun ajournement*, sauf en cas de force majeure et dûment justifiée[36]. Les ajournés seront rappelés, pour une période *absolument similaire*, soit l'année

suivante, soit deux ans après; dans les corps qui ont des appels échelonnés, on peut les changer de série.

Des devancements d'appel peuvent être accordés:

1° Pour la même année, aux hommes appartenant à des corps dans lesquels ont lieu des convocations par séries ou par appels échelonnés;

2° À titre tout à fait exceptionnel, pour une des années précédentes, à la condition d'accomplir une période identique à celle pour laquelle les réservistes ou territoriaux auraient été convoqués, s'ils appartiennent à des corps qui ne font qu'un seul appel.

Demandes qui peuvent être faites.

19. Les hommes des corps dans lesquels ont lieu des appels échelonnés ou par séries, qui doivent être convoqués dans l'année, peuvent, après la pose des affiches, demander directement à leur chef de corps ou de service, à être appelés aux époques de l'année qui conviennent le mieux à leurs intérêts.

On peut encore faire cette demande au moment où on reçoit sa convocation (devancement d'appel ou changement de série).

Les réservistes d'infanterie astreints au premier appel (23 jours), qui estiment que la convocation normale pendant les manœuvres d'automne serait pour eux une cause de *préjudice réellement par trop grave*, doivent remettre à la gendarmerie, avant le 15 juin, une demande motivée et justifiée adressée à leur chef de corps en vue de ne pas être compris dans cette convocation.

Les demandes transmises après le 15 juin ne sont plus examinées, à moins de cas extraordinaires se produisant brusquement.

À titre exceptionnel, les chefs de corps peuvent faire un appel supplémentaire à la fin de l'année, dans lequel seront convoqués tous ceux qui, ayant des raisons graves et très sérieuses, ont été autorisés à ne pas faire leur période au moment où ils étaient convoqués.

Remise des demandes.

20. Pour les ajournements, les devancements d'appel et les changements de série, les intéressés remettent leur demande motivée et établie à l'adresse du chef de corps ou de service à la brigade de gendarmerie de leur résidence.

Changement de destination.

21. Il ne peut être accordé aucun changement de destination.

Fascicule de mobilisation.

22. Le fascicule de mobilisation est un ordre permanent placé entre les mains de chaque militaire dans ses foyers.

Les ordres qu'il renferme doivent être toujours présents à la mémoire du titulaire, qui devra les exécuter ponctuellement au jour de la mobilisation.

Tout militaire dans ses foyers doit toujours prévoir l'éventualité d'un départ, selon les prescriptions de son fascicule.

Le fascicule, en papier fort, comprend quatre pages seulement.

La première page donne: la classe de mobilisation, le corps d'armée, la subdivision et le numéro de l'homme au contrôle spécial du recrutement, ses noms, son grade et son domicile, puis le régiment, le bataillon, la compagnie (l'escadron ou la batterie) auxquels le militaire est affecté.

La deuxième page donne, en tête, un avis très important pour l'homme absent de son domicile au moment d'une mobilisation; cet avis lui indique le jour de la mobilisation auquel il doit se présenter avant 9 heures du matin, à la gare la plus voisine de sa résidence, pour rejoindre directement le lieu désigné.

Cet avis est un ordre.

La troisième page, c'est l'**ordre de route** pour le cas de mobilisation.

Le titulaire du fascicule **doit le connaître en tout temps**; à l'annonce de la mobilisation, il doit le relire avec attention et **se conformer minutieusement à toutes les indications qu'il**

donne relativement aux routes à suivre, aux gares à employer, au jour et à l'heure auxquels il doit se présenter à son lieu de mobilisation. Il faudra obéir aux prescriptions de cet ordre d'une façon complète: c'est une **nécessité absolue** et c'est en même temps un **acte de patriotisme**.

Le militaire doit emporter des vivres selon les indications de son fascicule.

La quatrième page du fascicule est un procès-verbal d'échange du fascicule, qui est signé par l'intéressé au moment où on lui remet un autre fascicule.

Sociétés de préparation militaire S. A. G.

Le Gouvernement favorise l'action si patriotique des sociétés de préparation militaire S. A. G. Ces sociétés font faire aux jeunes gens de la gymnastique et du tir et les rendent aptes à obtenir, avant le service, le brevet d'aptitude militaire.

Le ministre recommande aux militaires et surtout aux gradés, après leur service actif, d'encourager partout ces sociétés et d'en faire partie comme instructeurs; ce sera une bonne action dont ils pourront être récompensés.

Le jour de la mobilisation.

23. Le jour où la mobilisation sera ordonnée, ce sera le grand jour. Les cœurs, pleins d'espoir, devront battre avec fierté! Chaque Français se rendra à son poste, toutes les forces vives de la nation se consacreront à la défense du territoire.

La grande machine militaire devra fonctionner; le cœur, l'énergie et la volonté de tous en sont les principaux rouages.

Le réserviste et le territorial dans leurs foyers doivent toujours se préparer à une mobilisation probable et habituer leur famille à cette idée: le départ sera plus facile.

Tout homme devra alors suivre scrupuleusement les indications du *fascicule de son livret*, arriver à l'heure exacte à sa destination, être calme, résolu et confiant.

Cette rigoureuse *exactitude* sera un acte de *grand patriotisme!*

Nos ennemis constateront alors ce que peuvent les Français lorsqu'ils veulent.

Pour vaincre, il ne faut pas seulement des armes et des engins, mais il faut surtout des *hommes* et des *cœurs!*

Nota important.—Les *devoirs des militaires dans leurs foyers* ont besoin d'être traités d'une façon encore plus complète que ci-dessus, il faut donner tous les cas qui peuvent se présenter. C'est pourquoi l'auteur en a fait l'objet d'une brochure spéciale ayant pour titre:

Le Livre du Soldat dans ses foyers

Ce livre est nécessaire à tout soldat avant sa libération. Il l'emportera chez lui en le plaçant dans son livret individuel. Il y trouvera toujours ce qu'il a à faire dans les différents cas de sa vie militaire étant dans ses foyers.

En nombre **Prix: 25 centimes**

Par unité **30 centimes**

À la librairie militaire Berger-Levrault, à Nancy.

APPENDICE I

ORGANISATION ET COMPOSITION DE L'ARMÉE

La compagnie a 8 escouades; l'escouade est commandée par un caporal. Deux escouades forment une section commandée par un sergent; deux sections forment un peloton commandé par un lieutenant ou sous-lieutenant; deux pelotons forment une compagnie.

Le régiment a 3 bataillons (8 régiments à 4 bataillons); chaque bataillon a 4 compagnies; les compagnies du régiment sont numérotées de 1 à 12 ou de 1 à 16. La section hors rang comprend les sapeurs, des ouvriers, des secrétaires et la musique.

Le bataillon de chasseurs à pied est ordinairement à 4, 5 ou 6 compagnies, 1 groupe cycliste, chaque compagnie a 12 escouades.

Groupement des régiments.—2 régiments d'infanterie forment une brigade, 2 brigades font une division à laquelle est rattachée un régiment d'artillerie, un escadron de cavalerie divisionnaire et un détachement du génie. Deux divisions forment un corps d'armée.

La cavalerie forme 10 divisions de 3 ou 4 brigades, chaque division a 1 groupe d'artillerie à pied et 1 groupe cycliste de chasseurs à pied.

Un corps d'armée normal comprend:

Divers états-majors, 2 divisions d'infanterie (4 brigades, 8 régiments), la cavalerie nécessaire, 1 brigade d'artillerie qui détache des groupes avec les divisions d'infanterie, 1 bataillon du génie, 1 escadron du train des équipages, 1 parc d'artillerie de corps, 1 section de secrétaires d'état-major et du recrutement, 1 section de commis et ouvriers militaires d'administration, 1 section d'infirmiers.

Il y a en France 20 corps d'armée, y compris l'Algérie.

Les troupes métropolitaines comprennent:

Infanterie

173 régiments d'infanterie.
31 bataillons de chasseurs à pied.
4 régiments de zouaves.
12 régiments de tirailleurs indigènes.
Des régiments étrangers.
5 bataillons d'infanterie légère d'Afrique.

Cavalerie

12 régiments de cuirassiers.
32 régiments de dragons.
23 régiments de chasseurs.
14 régiments de hussards.
4 rég. de chasseurs d'Afrique.
6 régiments de spahis.
17 groupes de cavaliers de remonte en France.
Des escadron de spahis coloniaux.
4 compagnies de cavaliers de remonte. Algérie et Tunisie.

Artillerie

62 régiments d'art. de camp.
7 groupes de camp. d'Afrique.
3 rég. d'art. de montagne.
11 régiments d'artillerie à pied.
4 compagnies d'ouvriers d'art.
6 sections du type A.
5 — — B.
11 — — C.
64 — — D.

Train des équipages

20 escadrons.

Génie

8 régiments, dont le 8^e régiment celui des sapeurs-télégraphistes et le 5^e celui des sapeurs de chemin de fer.
1 groupe de sapeurs télégraphistes des places fortes.
1 compagnie de sapeurs-conducteurs.
Des unités rattachées aux corps de troupe du génie dans l'Afrique du Nord.

Troupes d'aéronautique

7 compagnies d'aéronautique.
Des sections d'aéronautique (fixées par le ministre).
1 compagnie de conducteurs.

Gendarmerie

27 légions.

Sections

21 sections de secrétaires d'état-major et du recrutement.
25 sections de commis et ouvriers militaires d'administration.

25 sections d'infirmiers militaires.

Divers

3 ateliers de condamnés aux travaux publics.
6 pénitenciers militaires.
1 dépôt des sections métropolitaines d'exclus.
7 sections spéciales métropolitaines.
4 sections en Afrique (régiments de tirailleurs algériens).
2 sections en Afrique (régiments étrangers).
1 section en Afrique (sur les confins marocains).
1 section en Indo-Chine (troupes coloniales).

Les troupes coloniales comprennent:

1^o L'infanterie coloniale européenne

1^{er} rég., Cherbourg; 2^e rég., Brest; 3^e rég., Rochefort; 4^e rég. Toulon; 5^e rég., Cherbourg; 6^e rég., Brest; 7^e rég., Rochefort; 8^e rég., Toulon; 9^e rég., Hanoï (Tonkin); 10^e rég., Haïphong; 11^e rég., Saïgon; 12^e rég., Saïgon; 13^e rég., Tananarive; 16^e rég., Hen-tsin; 19^e rég., à créer; 20^e rég., à créer; 21^e rég., Paris (Prince Eugène); 22^e rég., Hyères; 23^e rég., Paris (Lourcine); 24^e rég., Perpignan et Cette.

2^o L'infanterie coloniale indigène

1 bataillon (3 compagnies), à Dakar.
1 bataillon de l'Emyrne (4 compagnies), à Tananarive.
1 bataillon de Diégo-Suarez (4 compagnies), à Diégo-Suarez.
1 compagnie de Martinique, à Fort-de-France.
1 compagnie de Guyane, à Cayenne.
1 peloton de la compagnie de Martinique, à La Guadeloupe (Basse-Terre).
1 bataillon (2 compagnies), à Nouméa (Nouvelle-Calédonie).
1 dépôt des isolés des troupes coloniales, à Marseille.
1 régiment de tirailleurs annamites, à Saïgon.
1 régiment de tirailleurs tonkinois, à Hanoï.
1 — — — aux Sept Pagodes.
1^{er} — — — sénégalais, à Dakar.
2^e — — — — à Kali.
3^e — — — — à la Côte d'Ivoire.
4^e — — — — à Dakar.
1 bataillon de tirailleurs sénégalais, au Maroc
1 — — — — à Colomb-Béchar.
1 — — — — au territoire militaire du Niger.
1 — — — — à Tombouctou.
1 — — — — au fort Cappelani.
1 bataillon indigène n^o 1, à Libreville.
1 — — — n^o 2, à Brazzaville.
1 — — — n^o 3, à Bangui.
1^{er} régiment de tirailleurs malgaches, à Tananarive.
2^e — — — — à Tamatave.
3^e — — — — à Diégo-Suarez.
4^e — — — — à Majunga.

3^o L'artillerie coloniale

1^{er} rég., Lorient; 2^e rég., Cherbourg; 3^e rég., Marseille; 4^e rég., Tonkin; 5^e rég., Cochinchine; 6^e rég., Afrique occidentale; 7^e rég., Afrique orientale.
1 batterie à pied (Martinique), 1 batterie mixte de campagne et de montagne (Tien-Tsin).
6^e compagnie d'ouvriers (mixte), à Hanoï.
7^e — — — — à Saïgon.
10^e — — — — à Dakar.
8^e détachement d'ouvriers, à Kayes.
1 compagnie d'ouvriers, à Tananarive.
11^e — — — — à Diégo-Suarez.
1 détachement d'ouvriers, à Nouméa.

Les principales colonies françaises et les pays de protectorat sont:

En Afrique.—L'Algérie, la Tunisie, le Sénégal, le Soudan français, la Guinée française, la Côte d'Ivoire, le Dahomey, le Congo français et le Chari, Madagascar, la Réunion, les Comores et Obock.

En Asie.—L'Inde française (Pondichéry, Karikal, Yanaon, Mahé et Chandernagor); l'Indo-Chine

française, qui comprend la Cochinchine, le Cambodge, l'Annam et le Tonkin et le Laos français.

En Amérique.—Saint-Pierre et Miquelon, la Guadeloupe et ses dépendances, la Martinique et la Guyane.

Établissements français dans l'Inde. La Côte française des Somalis.

La France a un corps d'occupation en Chine (1 brigade avec des services), et, au Maroc, un corps chargé de l'organisation du protectorat.

APPENDICE II ENGAGEMENTS ET RENGAGEMENTS

Conditions et avantages accordés spécialement aux caporaux, brigadiers et soldats.

Rengagements.—Les militaires de toutes armes peuvent, avec le consentement du conseil de régiment, contracter des rengagements d'un an, dix-huit mois, deux ans, deux ans et demi et trois ans.

Les militaires des troupes coloniales, du régiment de sapeurs-pompiers et les sous-officiers des troupes métropolitaines peuvent, en outre, contracter des rengagements de quatre et cinq ans.

La faculté de contracter un rengagement est accordée à tout militaire en activité qui compte au moins une année de service dans les troupes métropolitaines ou six mois dans les troupes coloniales. Ce rengagement date du jour de l'expiration légale du service dans l'armée active. La même faculté est accordée aux militaires libérés qui ont quitté le service depuis moins de deux ans, s'ils désirent entrer dans les troupes métropolitaines; à tous les militaires libérés comptant moins de trente-six ans d'âge, s'ils désirent entrer dans les troupes coloniales. Toutefois, le militaire libéré ne peut rengager que pour trois ans au moins dans les troupes coloniales. Dans les troupes métropolitaines, le rengagement minimum qu'il peut contracter doit lui permettre de compléter au moins quatre ans de service.

Les rengagements sont renouvelables jusqu'à une durée totale de quinze années de service pour les sous-officiers ou anciens sous-officiers de l'armée métropolitaine, les militaires de tous grades de l'armée coloniale et du régiment de sapeurs-pompiers de Paris, de huit années pour les brigadiers dans les régiments de cavalerie et dans l'artillerie des divisions de cavalerie, et de *cinq années* pour les caporaux, brigadiers et soldats des troupes métropolitaines, la durée du dernier rengagement étant calculée en conséquence et pouvant compter des fractions d'année.

Les simples soldats ne peuvent contracter des rengagements d'un an que pour les troupes coloniales, le régiment de sapeurs-pompiers de Paris, les troupes à cheval (artillerie et cavalerie) et un certain nombre de corps des régions frontières désignés chaque année par le ministre. Ils peuvent contracter des rengagements de dix-huit mois, deux ans, deux ans et demi et trois ans, soit pour le corps dans lequel ils servent, soit pour tout autre corps faisant partie des troupes métropolitaines ou coloniales.

Les caporaux ou brigadiers et soldats affectés dans les divers corps et services à certains emplois énumérés aux tableaux H et I, peuvent être maintenus au corps en qualité de *commissionnés*.

Nombre de rengagés à admettre.—Dans les troupes métropolitaines, le nombre des sous-officiers de chaque corps de troupe restés sous les drapeaux au delà de la durée légale du service, en vertu d'une commission, d'un rengagement, est fixé aux trois quarts de l'effectif total des militaires de ce grade.

Le nombre des brigadiers dans les mêmes conditions est fixé à la moitié de l'effectif total dans la cavalerie et l'artillerie des divisions de cavalerie; celui des caporaux ou brigadiers est fixé au quart de l'effectif total dans les autres armes.

Pour les simples soldats rengagés d'un an, leur nombre dans l'ensemble d'un corps de troupe pourra atteindre, mais non dépasser huit pour cent (8%) de l'effectif de mobilisation des compagnies du temps de paix dans les troupes à pied et le train des équipages, et quinze pour cent (15%) de l'effectif de mobilisation des escadrons et batteries du temps de paix dans les troupes à cheval.

Dans le régiment de sapeurs-pompiers de Paris, le nombre des rengagés peut atteindre la totalité de l'effectif.

Avantages assurés aux engagés ou rengagés.

Haute paie.—Tout militaire lié au service pour une durée supérieure à la durée légale a droit, à partir du commencement de la troisième année de présence sous les drapeaux, à une haute paie

Observations relatives au tableau des hautes paies ci-après

Les brigadiers et cavaliers français commissionnés des compagnies de cavaliers de remonte ont droit à un supplément de haute paie de 25 centimes par jour (Décr. 6 juill. 1907).

Dans certains corps désignés par le ministre et sous les conditions qu'il détermine, il peut être alloué un supplément journalier de haute paie qui est fixé comme il suit:

1^o Régiments de cavalerie et batteries d'artillerie des divisions de cavalerie:

Brigadiers et soldats	après 3 ans	0'35
	— 4 ans	0 60
Sous-officiers.		0 40

2^o Autres corps:

Militaires de tous grades		0 ^f 10
---------------------------	--	-------------------

Nota.—Sous les réserves indiquées ci-après, le présent tarif est applicable à compter du jour de sa promulgation, à tous les militaires français servant au delà de la durée légale, sauf aux cavaliers de manège. Les militaires français liés au service en vertu d'un engagement de quatre ou cinq ans, contracté antérieurement au 21 mars 1905, n'ont droit à la haute paie qu'à partir de leur quatrième année de service. Les sous-officiers et assimilés liés au service en vertu d'un rengagement contracté avant le 21 mars 1905 conservent, transitoirement, jusqu'à l'expiration dudit rengagement, les hautes paies des anciens tarifs.

HAUTES PAIES D'ANCIENNETÉ

Militaires français des corps français et indigènes et militaires français servant au titre français dans les régiments étrangers

GRADE	ARME OU SERVICE	HAUTE PAIE JOURNALIÈRE			OBSERVATIONS
		Après 3 ans de service fr. c.	Après 6 ans de service fr. c.	Après 10 ans de service fr. c.	
Sous-officier et assimilé.	Cavalerie et artillerie des divisions de cavalerie.	1 20	À partir de la 6 ^e année, les hautes paies sont comprises dans la solde mensuelle.		Voir les observations et le nota à la page 154 ci-devant.
	Autres armes ou services	1 00			
Brigadier ou caporal.	Cavalerie et artillerie des divisions de cavalerie	0 93	0 98	1 03	
	Autres armes ou services	0 60	0 65	0 70	
Soldat.	Cavalerie et artillerie des divisions de cavalerie	0 85	0 90	0 95	
	Autres armes ou services	0 20	0 25	0 30	

Prime d'engagement ou de rengagement.—Tout militaire des troupes métropolitaines qui contracte un engagement ou rengagement, de manière à porter la durée de son service à quatre ou cinq années, a droit à une prime proportionnelle au temps qu'il s'engage à passer sous les drapeaux en sus des trois premières années.

PRIMES D'ENGAGEMENT ET DE RENGAGEMENT

Militaires français des corps de troupe français et indigènes et militaires français ou étrangers servant au titre français dans les régiments étrangers

Primes pour les engagements de quatre ou cinq ans, et pour tout rengagement portant la durée du service à quatre ans, quatre ans et demi ou cinq ans, à l'exclusion des rengagements en surnombre contractés dans les conditions de la loi du 17 juillet 1908

DÉSIGNATION	CATÉGORIES ^[37]				OBSERVATIONS
	1 ^{re} fr.	2 ^e fr.	3 ^e fr.	4 ^e ^[38] fr.	
<i>I—Engagements</i>					
Engagements	de 4 ans	100	150	200	250
	de 5 ans	200	300	400	500

II—Rengagements

Du commencement de la 4 ^e année jusqu'à la fin de la 5 ^e année de service, il est alloué, pour une année de rengagement	Sous-officiers.	360	420	»	»
Caporaux, brigadiers et soldats...	et	100	150	200	250

Dispense de période d'exercices de la réserve.—Les militaires ayant accompli au moins trois années de service ou une période de séjour aux colonies sont dispensés de l'une des deux périodes d'exercices de la réserve.

Ceux ayant accompli au moins quatre années de service sont dispensés des deux périodes d'exercices de la réserve.

Pour avoir droit à ces dispenses, un militaire doit avoir figuré à l'effectif d'un corps trois ou quatre ans jour pour jour.

Pensions.—Les militaires de toutes armes qui quittent les drapeaux après quinze ans de service effectif ont droit à une pension proportionnelle à la durée de leur service; après vingt-cinq ans de service, ils ont droit à une pension de retraite.

Emplois civils.—Les emplois désignés au tableau E, annexé à la loi, sont réservés, dans les proportions indiquées audit tableau, sous-officiers de toutes armes qui ont accompli au moins dix ans de service, dont quatre ans dans le grade de sous-officier, et qui ont obtenu, en raison de leur manière de servir, l'avis favorable du conseil de régiment, ainsi qu'un certificat d'aptitude professionnelle.

Les emplois désignés au tableau F, également annexé à la loi, sont réservés, dans les mêmes conditions, aux sous-officiers, brigadiers et caporaux de toutes armes qui ont accompli au moins quatre ans de service et aux simples soldats ayant accompli cinq ans de service dans la cavalerie et dans l'artillerie des divisions de cavalerie. Un certain nombre des emplois de ce dernier tableau sont réservés aux militaires de tous grades de l'armée coloniale ayant accompli quinze années de service, dont dix au moins dans l'armée coloniale; ces militaires ont également droit aux emplois du même tableau.

Les emplois désignés au tableau G, également annexé à la loi, sont réservés dans les mêmes conditions aux simples soldats de toutes armes ayant accompli au moins quatre ans de service.

Les nominations aux emplois ne peuvent avoir lieu plus de trois mois avant l'expiration légale du temps de service du candidat.

En cas d'insuffisance d'emplois, les candidats sont autorisés à attendre au corps leur nomination à l'emploi qu'ils ont sollicité ou accepté: pendant deux ans, s'il s'agit d'un emploi du tableau E; pendant un an, s'il s'agit d'un emploi du tableau F ou du tableau G.

Avantages matériels et moraux aux rengagés.

A) DISPOSITIONS SPÉCIALES AUX SOUS-OFFICIERS RENGAGÉS

1^o Dans tous les corps, on devra régler la répartition des locaux de manière à arriver, autant que possible, à affecter une chambre spéciale à chaque sous-officier rengagé;

2^o Chaque sous-officier rengagé devra recevoir un ameublement;

3^o Les sous-officiers rengagés sont autorisés à orner leur chambre. Les chefs de corps veilleront à ce que cette mesure ne donne lieu à aucun abus;

4^o Le port de l'éperon d'ordonnance avec le pantalon d'ordonnance est autorisé pour les sous-officiers rengagés en tenue de ville.

B) DISPOSITIONS SPÉCIALES AUX CAPORAUX ET BRIGADIERS RENGAGÉS

1^o Les caporaux et brigadiers rengagés recevront des effets en drap de sous-officier, mais leur

tenue comportera des galons de laine et la soutache d'ancienneté;

2° Il leur sera attribué un bahut ou petite armoire fermant à clef;

3° Les caporaux et brigadiers rengagés sont autorisés à vivre au mess ou à la cantine; cette disposition ne sera pas appliquée pendant les exercices à l'extérieur et les manœuvres d'automne;

4° Toutes les fois que des impossibilités résultant de l'exiguïté du casernement ne s'y opposeront pas, il devra être créé pour les caporaux et brigadiers rengagés une salle de réunion et de consommation avec bibliothèque;

5° Les caporaux et brigadiers rengagés jouiront de la permission permanente de 10 heures du soir;

6° Ils subiront, dans des chambres éloignées des locaux disciplinaires des hommes, les punitions de salle de police et de prison;

7° Les caporaux et brigadiers rengagés seront envoyés au bain-douche comme les sous-officiers, en dehors des heures fixées pour les autres hommes de troupe.

C) DISPOSITIONS SPÉCIALES AUX SOLDATS RENGAGÉS

1° Les soldats rengagés sont autorisés à avoir une petite caisse à bagages pour renfermer les effets qui leur appartiennent en propre;

2° Ils jouiront de la permission permanente de 10 heures du soir;

3° Les cavaliers et artilleurs rengagés pourront être dispensés d'un certain nombre de gardes d'écurie, dans la mesure permise par les circonstances et qui sera fixée par les chefs de corps;

4° En principe, les soldats rengagés ne devront pas prendre la garde le dimanche.

APPENDICE III

SECOURS

AVIS AUX MILITAIRES SOUS LES DRAPEAUX

(Circulaire ministérielle du 12 décembre 1912)

Le ministre de la Guerre reconnaît l'existence et les services de l'*Union d'œuvres pour l'assistance aux familles des militaires sous les drapeaux*, dont le siège est à Paris, 19, rue Matignon.

Les secours sont accordés:

- 1° Aux familles dans le besoin;
- 2° À la femme pendant la grossesse;
- 3° À la femme au moment de son accouchement.

Les militaires qui désirent faire bénéficier leur familles doivent déposer une demande au bureau de leur unité, de leur compagnie.

Les demandes devront être remises au ministère de la Guerre le 10 novembre.

Indépendamment de ces demandes annuelles, il pourra en être formulé d'autres dans le courant de l'année, en cas d'urgence.

Allocation aux familles des soldats qui étaient les vrais soutiens de famille

(Loi du 7 août 1913)

Les familles des militaires remplissant effectivement, avant leur départ pour le service, les devoirs de soutiens indispensables de famille, auront droit sur leur demande, en temps de paix, à une allocation journalière fournie par l'État pendant la présence de ces jeunes gens sous les drapeaux.

Cette allocation est fixée par jour à 1^f 25. Elle sera majorée de 50 centimes pour chaque enfant au-dessous de 16 ans.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
BATAILLES INSCRITES AU DRAPEAU DU RÉGIMENT	(2^e page de la couverture)
PRINCIPES ET RENSEIGNEMENTS	2 et 3
AVANT-PROPOS	5
1 ^o ÉDUCATION MORALE DU SOLDAT	
CHAPITRE I	
I. Les forces morales	10
II. La patrie	11
III. Le drapeau	12
IV. La discipline. Les ordres. L'esprit de corps. La camaraderie	13
V. Rôle de l'armée dans la nation. Le service militaire. Les supérieurs	16
VI. Devoirs envers les camarades	20
VII. Devoirs du soldat envers sa famille et envers lui-même	20
VIII. Conduite en ville et en cas de troubles	22
IX. Instruction primaire	25
2 ^o ÉDUCATION GÉNÉRALE DU SOLDAT POUR LE TEMPS DE PAIX	
CHAPITRE II	
Service intérieur	
Marques extérieures de respect	26
Appellations	28
Présentation à un supérieur	29
Récompenses: Nomination à la 1 ^{re} classe. Certificat de bonne conduite	30
Permission. Prolongations. Congés	31
Devoirs en voyage. Dans les gares	34
Punitions. Maintien au corps par mesure de discipline	35
Demandes. Recommandations. Réclamations	37
Devoirs du soldat à la caserne:	
Devoirs dans la chambrée	38
L'appel du soir	40
Visites d'officiers	40
Soldats malades	41
Service postal	42
CHAPITRE III	
Divers	
Livrets	44
Code de justice militaire	45
Correspondance militaire	45
Accidents dans le service	46
Sociétés de secours mutuels	46
CHAPITRE IV	
Ordinaire.—Solde.—Prestations.—Divers	
Ordinaire et prestations	48
Allocations gratuites	49
Distributions	49
Hygiène de la viande et des légumes	51
Salles de récréation ou cercles pour les caporaux et soldats	51
Solde	51
Tabac	52
Chauffage et éclairage	52
Couchage et casernement	52

CHAPITRE V

Hygiène militaire

Soins de propreté corporelle	53
Tenue des chambres	54
Boissons	55
Recommandation pour les marches, manœuvres et la vie au bivouac	55
Maladies contagieuses et diverses	56
Paquet individuel de pansement en campagne	57

CHAPITRE VI

Service des places

Principes généraux	58
Sentinelles. Troupes. Rondes. Patrouilles	59
Honneurs	62
Garde de police de la caserne	63
Service de planton. Service en cas de troubles. Main-forte due à l'autorité	64

CHAPITRE VII

Armement.—Tir.—Munitions

I—ARMEMENT

Fusil modèle 1886, M. 93	66
Nomenclature sommaire	66
Démontage et remontage	69
Entretien de l'arme	69

II—TIR

Instruction du tireur	71
Tirs exécutés à l'instruction	75
Classement des tireurs dans la compagnie. Récompenses et concours	78

III—MUNITIONS

Cartouches de tir	79
Munitions en campagne	79

CHAPITRE VIII

Habillement.—Paquetage. Tenue

Habillement et entretien	81
Sorties en ville. Tenues. Cheveux. Barbe	85
Tenues de travail	86
Port du sac	87
Tenue de campagne	89
Remarques générales et observations	91
Port des outils portatifs	92
Vivres divers	94
Vélocipédistes	95
Chargement de campagne allégé	96
Conseils relatifs à l'Instruction militaire	96

3^o NOTIONS ET CONNAISSANCES NÉCESSAIRES EN CAMPAGNE.

CHAPITRE IX

Service en campagne

I. Notions sur le service de sûreté en marche	100
II. Police pendant les marches	104
III. Notions sur le service de sûreté en station	106
IV. Service aux avant-postes	106
Sentinelles	109
Traversée des lignes	110
Rondes	112

Attaque de l'ennemi	112
Patrouilles	112
Reconnaitances	115
V. Orientation et indices	116
VI. Orientation	116
Indices	118
Évaluation des troupes en vue	119
VII. Installation au cantonnement et au bivouac	120
VIII. Alimentation en campagne	123
IX. Composition des rations de vivres	125
X. Devoirs des soldats au combat	126
XI. La liaison dans les opérations militaires	130
XII. Nature des signaux	130
XIII. Travaux de campagne et outils	132
XIV. Services divers	140
XV. Convois	140
Service de santé	142
Convention de Genève	142
Services divers	142

CHAPITRE X

Transport des troupes par les voies ferrées	143
---	---------------------

CHAPITRE XI

La Mobilisation	149
-----------------	---------------------

4° DEVOIRS DU SOLDAT DANS SES FOYERS APRÈS SA LIBÉRATION DU SERVICE ACTIF

CHAPITRE XII

Affectation	151
Changements de résidence et de domicile	152
Obligations et périodes d'exercices	152
Maladie et réforme	153
Père de quatre et six enfants	153
Convocation. Départ. Heure d'arrivée	154
Secours aux familles	156
Indemnités relatives aux convocations	156
Périodes des hommes à l'étranger	157
Dispenses de périodes	157
Ajournements. Devancements d'appel. Changements de série	158
Demandes qui peuvent être faites	158
Remise des demandes	159
Changement de destination	159
Fascicule de mobilisation	159
Sociétés de préparation militaire S. A. G	160
Le jour de la mobilisation	161

APPENDICE I

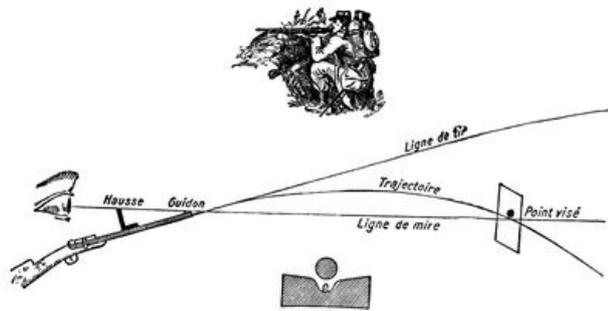
ORGANISATION ET COMPOSITION DE L'ARMÉE	150
--	---------------------

APPENDICE II

ENGAGEMENTS ET RENGAGEMENTS	153
-----------------------------	---------------------

APPENDICE III

AVIS AUX MILITAIRES SOUS LES DRAPEAUX	171
Allocations aux familles des soldats qui étaient de vrais soutiens de famille	171



Wagon aménagé.

ON TROUVE

à la librairie Berger-Levrault, à Paris et à Nancy:

Toutes les théories, tous les règlements, tous les livres d'instruction et d'histoire militaires, tous les imprimés et papiers militaires, les cartes topographiques de toutes les régions, etc. À citer spécialement:

- Le Livre du Gradé d'infanterie** (nécessaire aux gradés et aux élèves caporaux). Édition 1913-1914 1 fr. 75
- Le Règlement d'Éducation physique** approuvé par le Ministre de la Guerre le 21 janvier 1910. Édition à jour 1912 60 c.
- La Carte topographique des environs de toutes les garnisons.** Utile aux gradés et à tout soldat pour suivre les manœuvres autour de la garnison, et pour s'intéresser aux pays traversés pendant les marches. Une feuille entière pour les environs: 1 fr. 20. (La feuille est formée de 4 quarts à 30 c.)
- Le Livre du Soldat dans ses foyers.** Indispensable à tout soldat avant sa libération 25 c.
- Mon Livre. Manuel d'instruction et d'éducation du soldat,** par le commandant MONTAIGNE 40 c.
- Les Horreurs de l'Invasion 1870-1871.** Publication de la 11^e division d'infanterie. 1913 90 c.
- Par 50 exemplaires 40 c.
- Pour nos Soldats. Essai d'éducation morale,** par le capitaine ROMAIN. 200 pages 1 fr. 25
- Préparons-nous à la victoire,** par le major L. NASI. 1 fr. 50
- Les livres réglementaires** pour les cours régimentaires (préparation aux écoles militaires).
- Les Titres de petite permission.** Le cent 40 c.
- Le mille 3 fr.

Toute demande adressée par lettre ou par carte postale recevra satisfaction dans les vingt-quatre heures. (*Prière aux militaires de bien préciser leur adresse.*)

NANCY-PARIS, IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT

Notes

1: Il importe que les soldats lisent et connaissent l'historique du régiment, avec ses beaux faits d'armes.

2: Le soldat doit avoir une réelle confiance en sa famille et aux chefs des établissements divers de travaux, aux patrons et à la société, on l'aidera volontiers, à son retour dans la vie civile, à y

trouver une situation convenable selon ses capacités.

Il doit éviter toute relation avec des civils antimilitaristes et avec des sociétés d'anarchistes qui chercheraient à le mettre dans une mauvaise voie.

La famille, le travail sage et la bonne conduite, voilà le seul vrai chemin dans la vie. Suivons-le et ayons confiance!

3: À Paris, le permissionnaire se présente aux bureaux du général commandant la place (*en tenue très régulière*).

4: Voir, pour les soins de propreté, le chapitre *Hygiène*, page [53](#).

5: Indiquer le grade et le nom de celui qui écrit.

6: Indiquer le grade et l'emploi de celui à qui on écrit.

7: Indiquer sommairement le but de la lettre.

8: Exposer simplement l'objet de la demande ou la réponse. On emploie ordinairement du papier du format écolier 20/30.

9: Pour le génie, la prime est majorée de 0^f 01 (à cause de la taille).

10: Mettre au crayon le chiffre fixé; le sergent-major l'indiquera.

11: La peau exerce des fonctions similaires ou mieux complémentaires de celles du poumon, et elle joue encore, dans ses sécrétions, un rôle analogue à celui des reins.

12: Les deux principaux buts hygiéniques recherchés dans la tenue des chambres sont:

1^o D'éviter d'amener des poussières et de les soulever dans l'atmosphère intérieure, car elles sont le véhicule habituel du microbe de la tuberculose.

2^o De débarrasser les chambres de leur air vicié et confiné pour avoir toujours un air pur, respirable et revivifiant.

13: Chargement d'exercice, capote roulée en plus, si on ne l'a pas mise, comme tenue.

14: Certains corps désignés par le ministre n'ont pas la collection de guerre, les magasins des compagnies de ces corps n'ont qu'un approvisionnement de précaution en effets neufs.

Ces corps se constituent une seconde collection n^o 3, l'une pour la tenue de ville ordinaire, l'autre pour les exercices et corvées. Leur collection n^o 2 est ainsi ménagée pour pouvoir être prise pour faire campagne.

15: Elle est, en Afrique, pour les tirailleurs algériens 0^f 205, zouaves 0^f 235, infanterie légère 0^f 225, régiment étranger 0^f 245 (ces corps en France touchent 0^f 01 de plus).

16: Chaque compagnie entretient en plus une collection d'effets qui sert aux réservistes et territoriaux qui viennent accomplir une période d'instruction.

17: Les vivres de réserve sont remplacés, en temps de paix, par le pantalon de treillis et le bourgeron de toile, d'un poids à peu près équivalent.

18: Les isolés reçoivent un nécessaire individuel de campement en remplacement de la gamelle individuelle.

19: Les hommes porteurs du moulin à café placent dans leur musette les vivres qui doivent être portés dans la gamelle individuelle.

20: Le sac à distribution est plié en deux dans le sens de la largeur et en douze dans le sens de la longueur, à plat sur la partie supérieure du sac, et maintenu par la courroie de charge et les deux petites courroies supérieures.

21: Voir page [132](#).

22: En 1911 une commission d'officiers de l'armée bulgare a fait venir de France à Philippopoli les divers livres d'instruction militaire pour les hommes. On les étudia et on choisit l'*Instruction théorique du soldat par lui-même* pour en faire un semblable pour les hommes des troupes, avec l'autorisation du ministre de la Guerre de Bulgarie.

Ce fut M. Jouroukoff qui, dans la campagne, a commandé la 7^e compagnie du 17^e régiment d'infanterie (X^e division) qui rédigea l'ouvrage semblable à celui-ci.

23: Le poste d'examen est placé sur un point central du réseau des avant-postes, sa force est variable; il comprend un gradé parlant la langue du pays ou un interprète.

- 24:** Les sentinelles doivent être très attentives aux réponses faites; des rondes et patrouilles envoyées au loin peuvent rentrer plusieurs jours après leur départ, il faut éviter de tirer si ce n'est pas l'ennemi.
- 25:** Il faut faire les feuillées derrière les maisons, puis chaque jour les reboucher et creuser une nouvelle fosse.
- 26:** Pour l'alimentation pendant les transports par voie ferrée, voir le chapitre X, page [143](#).
- 27:** Deux jours représentent 12 galettes en moyenne de pain de guerre.
- 28:** 6 galettes en moyenne.
- 29:** 12 galettes en moyenne.
- 30:** Lorsque les circonstances permettent de transmettre sans gêne, debout ou à genou, les bras sont placés horizontalement à hauteur de l'épaule pour figurer le point ou le trait.
- 31:** Après chaque mot, le transmetteur s'arrête jusqu'à ce que le récepteur lui donne «le point»; celui-ci reconnaît la fin d'un mot à l'arrêt du transmetteur.
- 32:** Ces outils forment deux lots: l'un, dont le nombre varie, est destiné aux soldats du temps de paix; l'autre, qui est le reste, est au magasin de la compagnie; il est destiné aux réservistes à la mobilisation.
- 33:** Les voitures-cuisines roulantes ne sont pas encore absolument admises.
- 34:** Voir le paquet individuel de pansement, page [57](#).
- 35:** Les repas froids sont placés dans la gamelle; le pain, les conserves de viande et le sel dans l'étui-musette.
- 36:** Toute impossibilité d'ordre matériel ou moral, par conséquent tout préjudice grave et dûment justifié, doit être considéré comme rentrant dans le cas de force majeure prévu par la loi.
- 37:** Le ministre fait connaître annuellement la répartition des corps de troupe entre les diverses catégories.
- 38:** Les primes n^o 4 sont applicables aux engagements et rengagements contractés, après le 30 septembre 1908, dans les corps désignés par le ministre.

*** END OF THE PROJECT GUTENBERG EBOOK L'INSTRUCTION THÉORIQUE DU SOLDAT
PAR LUI-MÊME (1914) ***

Updated editions will replace the previous one—the old editions will be renamed.

Creating the works from print editions not protected by U.S. copyright law means that no one owns a United States copyright in these works, so the Foundation (and you!) can copy and distribute it in the United States without permission and without paying copyright royalties. Special rules, set forth in the General Terms of Use part of this license, apply to copying and distributing Project Gutenberg™ electronic works to protect the PROJECT GUTENBERG™ concept and trademark. Project Gutenberg is a registered trademark, and may not be used if you charge for an eBook, except by following the terms of the trademark license, including paying royalties for use of the Project Gutenberg trademark. If you do not charge anything for copies of this eBook, complying with the trademark license is very easy. You may use this eBook for nearly any purpose such as creation of derivative works, reports, performances and research. Project Gutenberg eBooks may be modified and printed and given away—you may do practically ANYTHING in the United States with eBooks not protected by U.S. copyright law. Redistribution is subject to the trademark license, especially commercial redistribution.

START: FULL LICENSE
THE FULL PROJECT GUTENBERG LICENSE
PLEASE READ THIS BEFORE YOU DISTRIBUTE OR USE THIS WORK

To protect the Project Gutenberg™ mission of promoting the free distribution of electronic works, by using or distributing this work (or any other work associated in any way with the phrase “Project Gutenberg”), you agree to comply with all the terms of the Full Project Gutenberg™ License available with this file or online at www.gutenberg.org/license.

Section 1. General Terms of Use and Redistributing Project Gutenberg™ electronic works

1.A. By reading or using any part of this Project Gutenberg™ electronic work, you indicate

that you have read, understand, agree to and accept all the terms of this license and intellectual property (trademark/copyright) agreement. If you do not agree to abide by all the terms of this agreement, you must cease using and return or destroy all copies of Project Gutenberg™ electronic works in your possession. If you paid a fee for obtaining a copy of or access to a Project Gutenberg™ electronic work and you do not agree to be bound by the terms of this agreement, you may obtain a refund from the person or entity to whom you paid the fee as set forth in paragraph 1.E.8.

1.B. “Project Gutenberg” is a registered trademark. It may only be used on or associated in any way with an electronic work by people who agree to be bound by the terms of this agreement. There are a few things that you can do with most Project Gutenberg™ electronic works even without complying with the full terms of this agreement. See paragraph 1.C below. There are a lot of things you can do with Project Gutenberg™ electronic works if you follow the terms of this agreement and help preserve free future access to Project Gutenberg™ electronic works. See paragraph 1.E below.

1.C. The Project Gutenberg Literary Archive Foundation (“the Foundation” or PGLAF), owns a compilation copyright in the collection of Project Gutenberg™ electronic works. Nearly all the individual works in the collection are in the public domain in the United States. If an individual work is unprotected by copyright law in the United States and you are located in the United States, we do not claim a right to prevent you from copying, distributing, performing, displaying or creating derivative works based on the work as long as all references to Project Gutenberg are removed. Of course, we hope that you will support the Project Gutenberg™ mission of promoting free access to electronic works by freely sharing Project Gutenberg™ works in compliance with the terms of this agreement for keeping the Project Gutenberg™ name associated with the work. You can easily comply with the terms of this agreement by keeping this work in the same format with its attached full Project Gutenberg™ License when you share it without charge with others.

1.D. The copyright laws of the place where you are located also govern what you can do with this work. Copyright laws in most countries are in a constant state of change. If you are outside the United States, check the laws of your country in addition to the terms of this agreement before downloading, copying, displaying, performing, distributing or creating derivative works based on this work or any other Project Gutenberg™ work. The Foundation makes no representations concerning the copyright status of any work in any country other than the United States.

1.E. Unless you have removed all references to Project Gutenberg:

1.E.1. The following sentence, with active links to, or other immediate access to, the full Project Gutenberg™ License must appear prominently whenever any copy of a Project Gutenberg™ work (any work on which the phrase “Project Gutenberg” appears, or with which the phrase “Project Gutenberg” is associated) is accessed, displayed, performed, viewed, copied or distributed:

This eBook is for the use of anyone anywhere in the United States and most other parts of the world at no cost and with almost no restrictions whatsoever. You may copy it, give it away or re-use it under the terms of the Project Gutenberg License included with this eBook or online at www.gutenberg.org. If you are not located in the United States, you will have to check the laws of the country where you are located before using this eBook.

1.E.2. If an individual Project Gutenberg™ electronic work is derived from texts not protected by U.S. copyright law (does not contain a notice indicating that it is posted with permission of the copyright holder), the work can be copied and distributed to anyone in the United States without paying any fees or charges. If you are redistributing or providing access to a work with the phrase “Project Gutenberg” associated with or appearing on the work, you must comply either with the requirements of paragraphs 1.E.1 through 1.E.7 or obtain permission for the use of the work and the Project Gutenberg™ trademark as set forth in paragraphs 1.E.8 or 1.E.9.

1.E.3. If an individual Project Gutenberg™ electronic work is posted with the permission of the copyright holder, your use and distribution must comply with both paragraphs 1.E.1 through 1.E.7 and any additional terms imposed by the copyright holder. Additional terms will be linked to the Project Gutenberg™ License for all works posted with the permission of the copyright holder found at the beginning of this work.

1.E.4. Do not unlink or detach or remove the full Project Gutenberg™ License terms from this work, or any files containing a part of this work or any other work associated with Project Gutenberg™.

1.E.5. Do not copy, display, perform, distribute or redistribute this electronic work, or any part of this electronic work, without prominently displaying the sentence set forth in paragraph 1.E.1 with active links or immediate access to the full terms of the Project Gutenberg™ License.

1.E.6. You may convert to and distribute this work in any binary, compressed, marked up, nonproprietary or proprietary form, including any word processing or hypertext form. However, if you provide access to or distribute copies of a Project Gutenberg™ work in a format other than “Plain Vanilla ASCII” or other format used in the official version posted on the official Project Gutenberg™ website (www.gutenberg.org), you must, at no additional cost, fee or expense to the user, provide a copy, a means of exporting a copy, or a means of obtaining a copy upon request, of the work in its original “Plain Vanilla ASCII” or other form. Any alternate format must include the full Project Gutenberg™ License as specified in paragraph 1.E.1.

1.E.7. Do not charge a fee for access to, viewing, displaying, performing, copying or distributing any Project Gutenberg™ works unless you comply with paragraph 1.E.8 or 1.E.9.

1.E.8. You may charge a reasonable fee for copies of or providing access to or distributing Project Gutenberg™ electronic works provided that:

- You pay a royalty fee of 20% of the gross profits you derive from the use of Project Gutenberg™ works calculated using the method you already use to calculate your applicable taxes. The fee is owed to the owner of the Project Gutenberg™ trademark, but he has agreed to donate royalties under this paragraph to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation. Royalty payments must be paid within 60 days following each date on which you prepare (or are legally required to prepare) your periodic tax returns. Royalty payments should be clearly marked as such and sent to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation at the address specified in Section 4, “Information about donations to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation.”
- You provide a full refund of any money paid by a user who notifies you in writing (or by e-mail) within 30 days of receipt that s/he does not agree to the terms of the full Project Gutenberg™ License. You must require such a user to return or destroy all copies of the works possessed in a physical medium and discontinue all use of and all access to other copies of Project Gutenberg™ works.
- You provide, in accordance with paragraph 1.F.3, a full refund of any money paid for a work or a replacement copy, if a defect in the electronic work is discovered and reported to you within 90 days of receipt of the work.
- You comply with all other terms of this agreement for free distribution of Project Gutenberg™ works.

1.E.9. If you wish to charge a fee or distribute a Project Gutenberg™ electronic work or group of works on different terms than are set forth in this agreement, you must obtain permission in writing from the Project Gutenberg Literary Archive Foundation, the manager of the Project Gutenberg™ trademark. Contact the Foundation as set forth in Section 3 below.

1.F.

1.F.1. Project Gutenberg volunteers and employees expend considerable effort to identify, do copyright research on, transcribe and proofread works not protected by U.S. copyright law in creating the Project Gutenberg™ collection. Despite these efforts, Project Gutenberg™ electronic works, and the medium on which they may be stored, may contain “Defects,” such as, but not limited to, incomplete, inaccurate or corrupt data, transcription errors, a copyright or other intellectual property infringement, a defective or damaged disk or other medium, a computer virus, or computer codes that damage or cannot be read by your equipment.

1.F.2. LIMITED WARRANTY, DISCLAIMER OF DAMAGES - Except for the “Right of Replacement or Refund” described in paragraph 1.F.3, the Project Gutenberg Literary Archive Foundation, the owner of the Project Gutenberg™ trademark, and any other party distributing a Project Gutenberg™ electronic work under this agreement, disclaim all liability to you for damages, costs and expenses, including legal fees. YOU AGREE THAT YOU HAVE NO REMEDIES FOR NEGLIGENCE, STRICT LIABILITY, BREACH OF WARRANTY OR BREACH OF CONTRACT EXCEPT THOSE PROVIDED IN PARAGRAPH 1.F.3. YOU AGREE THAT THE FOUNDATION, THE TRADEMARK OWNER, AND ANY DISTRIBUTOR UNDER THIS AGREEMENT WILL NOT BE LIABLE TO YOU FOR ACTUAL, DIRECT, INDIRECT, CONSEQUENTIAL, PUNITIVE OR INCIDENTAL DAMAGES EVEN IF YOU GIVE NOTICE OF THE POSSIBILITY OF SUCH DAMAGE.

1.F.3. LIMITED RIGHT OF REPLACEMENT OR REFUND - If you discover a defect in this electronic work within 90 days of receiving it, you can receive a refund of the money (if any) you paid for it by sending a written explanation to the person you received the work from. If you received the work on a physical medium, you must return the medium with your written explanation. The person or entity that provided you with the defective work may elect to provide a replacement copy in lieu of a refund. If you received the work electronically, the person or entity providing it to you may choose to give you a second opportunity to receive the work electronically in lieu of a refund. If the second copy is also defective, you may

demand a refund in writing without further opportunities to fix the problem.

1.F.4. Except for the limited right of replacement or refund set forth in paragraph 1.F.3, this work is provided to you 'AS-IS', WITH NO OTHER WARRANTIES OF ANY KIND, EXPRESS OR IMPLIED, INCLUDING BUT NOT LIMITED TO WARRANTIES OF MERCHANTABILITY OR FITNESS FOR ANY PURPOSE.

1.F.5. Some states do not allow disclaimers of certain implied warranties or the exclusion or limitation of certain types of damages. If any disclaimer or limitation set forth in this agreement violates the law of the state applicable to this agreement, the agreement shall be interpreted to make the maximum disclaimer or limitation permitted by the applicable state law. The invalidity or unenforceability of any provision of this agreement shall not void the remaining provisions.

1.F.6. INDEMNITY - You agree to indemnify and hold the Foundation, the trademark owner, any agent or employee of the Foundation, anyone providing copies of Project Gutenberg™ electronic works in accordance with this agreement, and any volunteers associated with the production, promotion and distribution of Project Gutenberg™ electronic works, harmless from all liability, costs and expenses, including legal fees, that arise directly or indirectly from any of the following which you do or cause to occur: (a) distribution of this or any Project Gutenberg™ work, (b) alteration, modification, or additions or deletions to any Project Gutenberg™ work, and (c) any Defect you cause.

Section 2. Information about the Mission of Project Gutenberg™

Project Gutenberg™ is synonymous with the free distribution of electronic works in formats readable by the widest variety of computers including obsolete, old, middle-aged and new computers. It exists because of the efforts of hundreds of volunteers and donations from people in all walks of life.

Volunteers and financial support to provide volunteers with the assistance they need are critical to reaching Project Gutenberg™'s goals and ensuring that the Project Gutenberg™ collection will remain freely available for generations to come. In 2001, the Project Gutenberg Literary Archive Foundation was created to provide a secure and permanent future for Project Gutenberg™ and future generations. To learn more about the Project Gutenberg Literary Archive Foundation and how your efforts and donations can help, see Sections 3 and 4 and the Foundation information page at www.gutenberg.org.

Section 3. Information about the Project Gutenberg Literary Archive Foundation

The Project Gutenberg Literary Archive Foundation is a non-profit 501(c)(3) educational corporation organized under the laws of the state of Mississippi and granted tax exempt status by the Internal Revenue Service. The Foundation's EIN or federal tax identification number is 64-6221541. Contributions to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation are tax deductible to the full extent permitted by U.S. federal laws and your state's laws.

The Foundation's business office is located at 809 North 1500 West, Salt Lake City, UT 84116, (801) 596-1887. Email contact links and up to date contact information can be found at the Foundation's website and official page at www.gutenberg.org/contact

Section 4. Information about Donations to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation

Project Gutenberg™ depends upon and cannot survive without widespread public support and donations to carry out its mission of increasing the number of public domain and licensed works that can be freely distributed in machine-readable form accessible by the widest array of equipment including outdated equipment. Many small donations (\$1 to \$5,000) are particularly important to maintaining tax exempt status with the IRS.

The Foundation is committed to complying with the laws regulating charities and charitable donations in all 50 states of the United States. Compliance requirements are not uniform and it takes a considerable effort, much paperwork and many fees to meet and keep up with these requirements. We do not solicit donations in locations where we have not received written confirmation of compliance. To SEND DONATIONS or determine the status of compliance for any particular state visit www.gutenberg.org/donate.

While we cannot and do not solicit contributions from states where we have not met the solicitation requirements, we know of no prohibition against accepting unsolicited donations from donors in such states who approach us with offers to donate.

International donations are gratefully accepted, but we cannot make any statements concerning tax treatment of donations received from outside the United States. U.S. laws alone swamp our small staff.

Please check the Project Gutenberg web pages for current donation methods and addresses.

Donations are accepted in a number of other ways including checks, online payments and credit card donations. To donate, please visit: www.gutenberg.org/donate

Section 5. General Information About Project Gutenberg™ electronic works

Professor Michael S. Hart was the originator of the Project Gutenberg™ concept of a library of electronic works that could be freely shared with anyone. For forty years, he produced and distributed Project Gutenberg™ eBooks with only a loose network of volunteer support.

Project Gutenberg™ eBooks are often created from several printed editions, all of which are confirmed as not protected by copyright in the U.S. unless a copyright notice is included. Thus, we do not necessarily keep eBooks in compliance with any particular paper edition.

Most people start at our website which has the main PG search facility: www.gutenberg.org.

This website includes information about Project Gutenberg™, including how to make donations to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation, how to help produce our new eBooks, and how to subscribe to our email newsletter to hear about new eBooks.